This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

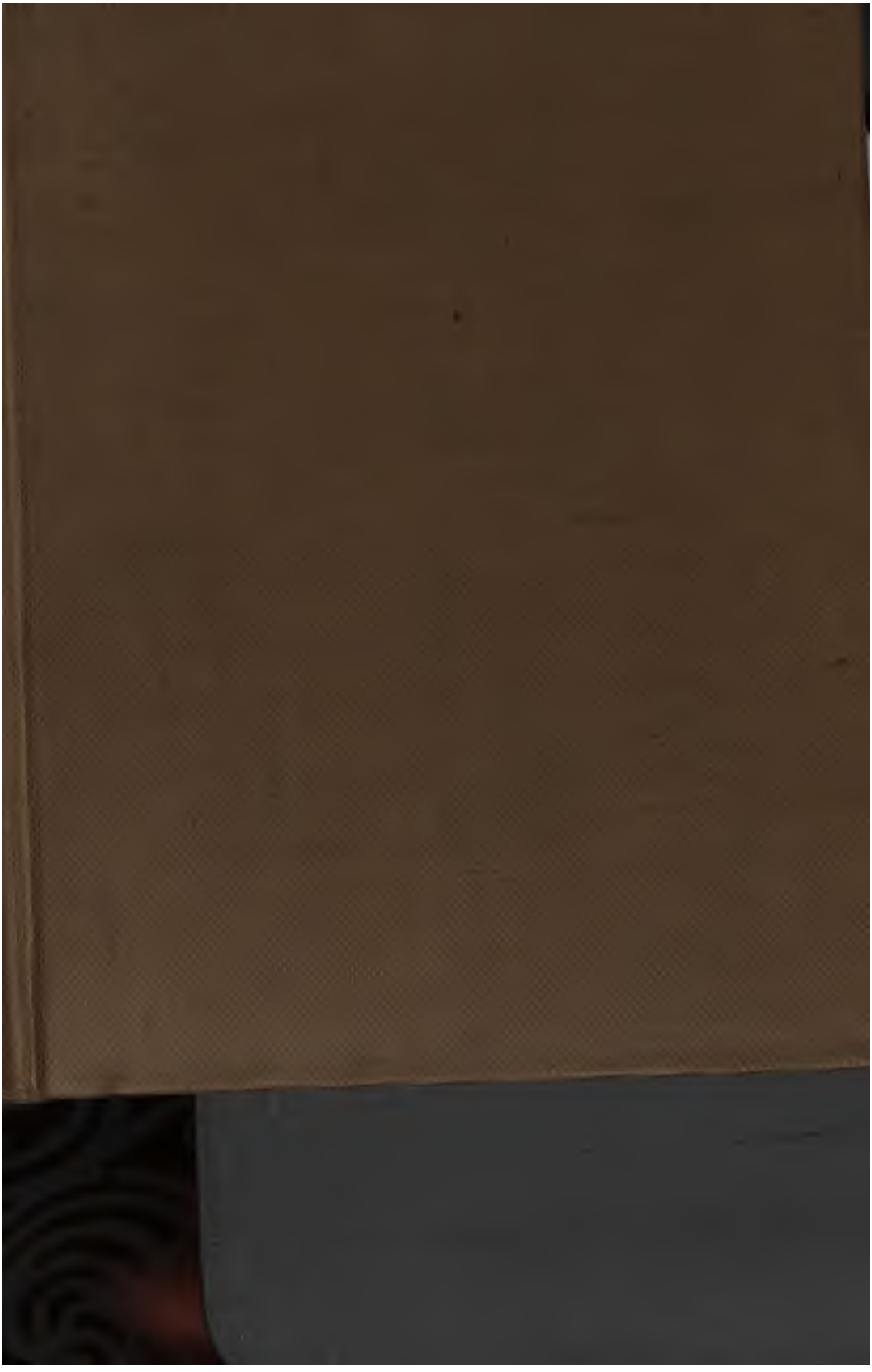

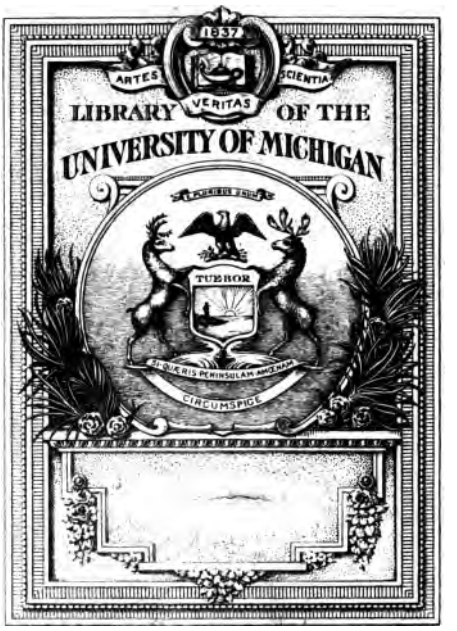
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE D'AMIENS

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

D'AMIENS

TOME XXXV.

ANNÉE 1888.

AMIENS,

IMPRIMERIE H. YVERT

—

1889

Lib. Com.
Nijhoff
10 1/10 1/28
16253

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉ EN 1888

Dans le cours de l'année 1888, l'Académie d'Amiens a perdu un de ses membres

M. GARNIER

Archiviste de l'Académie d'Amiens

Propriétaire à Amiens, où il est décédé le 3 Avril 1888

M. LENEL, directeur, a prononcé sur sa tombe, le 5 Avril, les paroles qui suivent :

MESSIEURS,

Il y a moins d'un an, l'Académie célébrait le cinquantenaire de M. Garnier, reçu membre de cette assemblée le 22 juin 1837. On applaudissait, en ce jour qui n'avait pas de précédent, malgré l'ancienneté de notre compagnie, aux éloges si mérités que le directeur, M. l'abbé Francqueville, adressait à notre vénéré collègue. M. Garnier lui-même, dans une réponse aussi émue que modeste, nous remerciait de fêter ainsi le cinquantième anniversaire de son admission à l'Académie. Qui de nous eût alors pensé que sa verte vieillesse dût pencher si vite vers son déclin ? Nous espérions le voir longtemps encore s'asseoir parmi nous, prendre part à nos délibérations, nous aider de ses lumières. Je ne pouvais songer alors au triste honneur qui devait m'être réservé de lui

adresser un dernier adieu. Aussi n'est ce pas sans un serrement de cœur que je m'acquitte de ce pieux et pénible devoir.

J'ai connu M. Garnier, d'abord à la Bibliothèque, où je pus apprécier son profond savoir, puis à l'Académie, quand elle voulut bien m'admettre dans son sein. Ce sera pour moi un très très vif regret de n'avoir pu mettre à profit dans les délicates fonctions qui me sont confiées, les conseils de son expérience. Pardonnez moi, Messieurs, ces souvenirs personnels ; c'est au nom de l'Académie tout entière que je dois parler ici. Elle regrette en M. Garnier, non seulement le plus ancien, mais — je puis le dire sans faire injure à personne — le plus actif, le plus zélé, le plus dévoué de ses membres.

Depuis son entrée à l'Académie, son labeur infatigable, sa scrupuleuse exactitude ne se sont pas démentis un seul instant.

Vous rappeler tous ses titres à notre gratitude, ce serait faire l'histoire de sa vie, bien que son activité se prodiguât avec non moins d'ardeur pour d'autres Sociétés que la nôtre. Comme il nous le disait lui-même en cette date solennelle de son cinquantenaire, il s'occupait à ses débuts parmi nous de botanique, d'entomologie, de géologie. Avant même de faire partie de notre Compagnie, il avait collaboré pour elle à un mémoire sur les Erysiphés, champignons parasites épiphytes, il avait composé seul un autre travail sur les Lamellicornes des environs d'Amiens. Plus tard, il traitera de l'usage des antennes chez les insectes. Mais M. Garnier ne se cantonnait pas dans un coin de la science. L'archéologie, l'histoire, la littérature, la pédagogie, l'attiraient et le retenaient tour à tour : témoin sa notice sur les silex taillés des temps anté-historiques, son rapport sur les

des finances de l'Académie, donné une notice intéressante sur l'origine de notre société d'après des documents authentiques. Il avait ensuite repris en 1868 le premier de ces deux sujets ; il avait depuis longtemps recherché divers récipiendaires, ses rapports sur la Méthode de lecture de M. Ed. Paris et sur les bibliothèques des écoles primaires, enfin son Examen du contrat de mariage de demoiselle d'Heilly, Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, dernier travail qu'il ait produit pour notre Société !

Je n'ai pu tout citer, Messieurs, et suis loin d'être complet. Je n'ai point encore parlé du rôle si important que M. Garnier a joué parmi nous en sa qualité d'archiviste-trésorier pendant de si longues années. La pensée qu'il nous manquera désormais, que sa collaboration incessante, si utile à la bonne administration de nos finances, à la marche rapide de nos travaux, à la direction générale de notre société, est à jamais interrompue, ne peut qu'ajouter à la vivacité de nos regrets,

J'ai en effet laissé dans l'ombre jusqu'ici ce qui nous touche le plus directement, je veux dire les travaux qui visent tous particulièrement l'Académie et qui témoignent de l'amour profond que lui portait M. Garnier, de l'intérêt extrême qu'il prenait à sa prospérité. Je tiens à dire que, sans négliger ni la société des Antiquaires, qui lui doit tant, ni aucune autre de celles qu'il a honorées de son concours, il a dépensé une grande partie de ses forces au service de l'Académie. Hier encore, déjà profondément atteint, — la sollicitude inquiète de sa compagne dévouée ne s'y trompait pas, lorsque je le vis pour la dernière fois — il voulait corriger les épreuves de la liste des ouvrages reçus par l'Académie en 1885, et il le fit. Il avait, dès 1848-49, esquissé une histoire

monuments de la Somme, ses recherches sur l'église de Namps-au-Val, ses biographies d'Antoine de Caulaincourt, moine de l'abbaye de Corbie en 1500, et de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens (1569-1652), ses réponses à les éléments d'une histoire de l'Académie, il les avait réunis, mis en œuvre ; lui même nous promettait il y a quelques mois le prochain achèvement de ce précieux travail.

Il est mort, plein de jours, entouré de l'affection, de l'estime et du respect de tous ceux qui l'ont connu, ayant rempli plus que sa tâche. Mais comme l'a dit un auteur ancien, la mort est toujours prématurée pour ceux qui préparent quelque œuvre durable. L'Académie entière salue une dernière fois en M. Garnier celui qui, non content de lui consacrer pendant plus de cinquante années son zèle et son dévouement, a voulu écrire son histoire, élever un monument durable, qui serait un titre d'honneur pour elle non moins que pour lui.

EN LEUR ABSENCE

LECTURE FAITE PAR M. DAUSSY.

Le Vendredi 16 Décembre 1870.

Le Jeudi, 15 décembre 1870, résumant mes impressions de la journée, j'écrivais le soir sur mon carnet : « Tout « indique un prochain départ des Prussiens, mais s'ils « gardent la citadelle » ?

Le lendemain, vendredi 16 décembre, j'étais dans la rue avant le jour. J'avais hâte de savoir si mes pressentiments ne m'avaient pas trompé.

Les rues étaient désertes à cette heure matinale. J'allai voir aux endroits où l'ennemi mettait ses factionnaires — pas de factionnaires ; — où il avait établi des postes — personne. — Ils sont partis, me dit un ouvrier que je rencontrai. — Partis? C'est bien vrai?—Oui tout à l'heure, sans tambour ni trompettes. — Et nous nous serrâmes joyeusement les mains : volontiers j'aurais embrassé cet homme.

Je revins bien vite apporter cette bonne nouvelle à la maison. Elles étaient si rares les bonnes nouvelles.

Je ne savais comment expliquer les causes de ce départ des Prussiens. Paris avait-il fait une sortie qui les avait forcés à rappeler leurs troupes ? La fortune de la guerre, qui a parfois de si étranges retours, nous souriait-elle enfin ? Il était impossible de le savoir.

Mais je ne pouvais m'empêcher, malgré tant de raisons contraires, d'ouvrir mon cœur à l'espoir. Je

repassais en esprit mes observations de la veille, l'insistance des Zahlmeister à se faire livrer sur l'heure des quantités de chaussures que je ne leur devais pas ; l'attitude gênée de l'Intendant auprès de qui j'étais allé réclamer, et qui m'avait renvoyé au général Von der Grœben ; les excuses embarrassées de celui-ci, ses paroles énigmatiques sur les nécessités qui, parfois, à la guerre, déconcertent les prévisions ; puis les réquisitions à main armée qu'on avait opérées en ville, l'allure tout à la fois violente et inquiète de l'ennemi, enfin tous les indices qui m'avaient fait pressentir leur retraite. Tout cela, aboutissant en effet à l'abandon d'une ville comme Amiens dont l'occupation était si importante, n'était-il pas la preuve que leurs affaires allaient mal ? Et dès lors n'était-il pas permis d'espérer ? Ah ! que l'espérance est naturelle à l'homme, et qu'il nous faut peu de chose pour nous y reprendre de tout notre cœur !

La veille encore les Prussiens avaient fait afficher leurs succès et démenti les bruits qui circulaient en ville. Voici en quels termes était conçu leur placard :

PRÉFECTURE DE LA SOMME.

—

PUBLICATION.

—

« Des dépêches sur de prétendues défaites des troupes « prussiennes soit devant Paris, soit à la Loire, sont « colportées dans la ville.

« Ces dépêches sont complètement fausses. Après la « bataille du 2 décembre, l'armée de Paris a repassé la « Marne et est rentrée dans les fortifications; depuis ce « temps elle n'a pas même fait une sortie,

« De même après les combats de Meung du 7 et de « Beaugency du 8 décembre, où les Prussiens prirent le 7 « décembre un canon, une mitrailleuse et 260 prisonniers, « et le 8 décembre 6 canons et environ 1000 prisonniers, « aucun engagement sérieux n'a eu lieu à la Loire sauf « que l'armée française est toujours en retraite et pour- « suivie vigoureusement par les armées du Maréchal- « Prince Frédéric-Charles et du Grand-Duc de Mecklen- « bourg.

« Les inventeurs et colporteurs d'autres nouvelles « évidemment fausses et n'ayant d'autre but que d'ex- « citer une population autrement paisible et modérée « seront aussitôt pris et punis selon la rigueur des lois « militaires.

« Le gouvernement prussien surveillera ces agitations « et n'hésitera devant aucune mesure sévère pour les « arrêter.

« En contre il communiquera toute nouvelle authentique « sur les événements de la guerre aux habitants d'Amiens.

« Amiens, le 15 décembre 1870.

« *Le Préfet de la Somme*,

« SULZER. »

L'ennemi avait beau faire. Ni ses protestations de sincérité, ni sa promesse de communiquer toutes les nouvelles (pourvu qu'elles fussent « authentiques » ce dont il restait seul juge), ni ses menaces de passer par les armes ceux qui se permettraient de répéter la nouvelle d'une défaite prussienne, rien ne pouvait toucher la population d'Amiens.

Il la qualifiait de « paisible et modérée » ; il la sentait frémissante. Elle détestait cordialement l'ennemi et les mille incidents journaliers d'un contact odieux alimentaient sa haine.

Quoi d'étonnant d'ailleurs qu'elle accueillît avidement, des bruits de défaites prussiennes, fussent-ils invraisemblables, déraisonnables mêmes. Quand on ne sait rien tout paraît possible. Or, depuis vingt jours nous étions dans la situation de prisonniers que l'on tient au secret. Plus de lettres, plus de journaux. Nulle information qu'on pût contrôler en la comparant à d'autres. Rien ne nous parvenait que par l'ennemi. Dans cet état les esprits s'agitent, les nouvelles se forgent on ne sait comment, circulent, grossissent en se répétant et malgré les invraisemblances les plus choquantes, les contradictions les plus grossières, créent un courant d'idées dont la violence entraîne irrésistiblement la foule et peut même ébranler des âmes fermes.

Malgré l'affiche prussienne, on était resté persuadé en ville que nous avions remporté quelque grande victoire. Le départ soudain, on peut dire la fuite, de von der Grœben était bien fait pour confirmer cette croyance. C'était un éclatant démenti infligé aux protestations de l'ennemi. Cet Intendant, que l'on avait affublé du titre de Préfet de la Somme pour donner à l'occupation d'Amiens des apparences de durée par l'installation d'un fantôme d'administration civile, ce M. Sulzer n'avait eu pour ainsi dire, après avoir fait coller ce placard où il affirmait tant de victoires prussiennes, que le temps de boucler ses malles. Dans la nuit même il avait, en compagnie de M. Welter, avocat de Cologne, qui faisait fonctions de Secrétaire-Général de la prétendue Préfecture de la Somme, pris le train pour Rouen afin de se réfugier auprès de Manteuffel. Pouvait-on imaginer contradiction plus choquante avec son langage? N'était-il pas permis de penser qu'enfin la fortune s'était lassée de nous accabler de ses rigueurs ?

En laissant de côté toute exagération, en repoussant toutes les fables ridicules auxquelles l'imagination populaire s'était laissé prendre (1), il demeurait vraisemblable qu'une vigoureuse sortie de la garnison de Paris forçait les Allemands à se concentrer pour repousser cet effort de notre capitale. C'était la seule explication raisonnable de l'abandon d'Amiens.

En tout cas nous étions, au moins momentanément, délivrés du joug ; dussions nous bientôt en sentir de nouveau le poids, nous avions quelques heures, probablement quelques jours de liberté. Je résolus d'en profiter.

Depuis le lundi 6 décembre nous étions sans nouvelles de notre fille aînée, mariée à Albert. Nous décidâmes de suite que ma femme, avec ma seconde fille, partiraient pour Albert. Je ne pouvais songer ni à les accompagner à cause des devoirs qui me retenaient à la Mairie, ni à leur laisser entreprendre seules un voyage qui pouvait n'être pas exempt de tout danger, mais je savais pouvoir compter sur le dévouement de mon ami Decaïeu qui ne refuserait pas de leur servir de compagnon. J'allai commander une voiture et je me rendis à la Mairie.

Il faisait petit jour. Au coin de la rue des Crignons et de la rue des Sergents je pus lire une affiche placardée dans la nuit. Elle était ainsi conçue :

---

(1) Voici entr'autres une dépêche qui avait été colportée en ville et qu'on affirmait avoir été affichée le 14 Décembre à Montdidier :

« Le roi Guillaume et M. de Bismarck prisonniers entre Paris et » Clermont : arrivés à Paris à 4 h. soir avec 20,000 prisonniers et » 25,000 blessés et hors de combat. — Avons 600 canons nouveau » modèle. »

On disait que le même jour 14 Décembre, Lille avait illuminé au reçu de cette dépêche.

« Par des ordres supérieurs je quitte la ville pour peu » de jours la laissant sous la protection de ses habitants » dont j'ai eu à apprécier la sagesse pendant ces derniers » 14 jours (1).

« Le commandant de la Citadelle vient de recevoir « des ordres bien précis de ne pas souffrir des corps « français dans la ville et si de tels voulaient entrer de « les repousser à force de canons. Espérons que de tels « évènements douloureux soient épargnés à la ville ».

Signé : Graf von der Grœben (2).

L'occupation de la citadelle était un point noir. Cela me préoccupait depuis la veille. Etre délivré de la présence de l'ennemi et rester sous le feu de ses canons, ce n'était pas être délivré.

Les « ordres supérieurs » pouvaient avoir été motivés par la nécessité où se trouvait l'ennemi de rappeler ses détachements épars afin de repousser une vigoureuse sortie de l'armée de Paris. Cette hypothèse concordait avec le retour annoncé sous peu de jours. Après avoir pris part à l'action sous Paris, von der Grœben comptait venir reprendre son poste à Amiens. C'est pourquoi il gardait la citadelle et donnait l'ordre à son commandant de ne pas laisser entrer les coureurs français, qui, en son absence, pourraient être tentés de pénétrer dans la ville.

Mais où donc était l'armée du Nord? Allait-elle essayer de revenir par Doullens ou par Albert ?

Il y avait à son sujet une autre hypothèse qui depuis plusieurs jours occupait mon esprit. Je me disais que peut-être elle essaierait de pousser une pointe par la

(1) Nous disons 15 jours ; les Allemands disent quatorze jours.
(2) Comte des Fossés.

vallée de l'Oise pour attaquer à revers les troupes allemandes qui faisaient le siège. Suivant certaines rumeurs répandues en ville, elle avait repris St-Quentin, Ham et Lafère. Dans ce cas on pouvait aisément comprendre que von der Grœben eût quitté Amiens pour rejoindre Manteuffel, qui devait se porter sur l'Oise afin de barrer la route à notre armée.

Tout en raisonnant ainsi j'arrivai à la Mairie où je comptais recueillir quelques renseignements.

J'y trouvai en effet quelques uns de mes collègues déjà accourus comme moi pour savoir des nouvelles. Tout était à la joie. Le départ des Prussiens, leur fuite, c'était bien une fuite, était un fait tellement considérable qu'il faisait disparaître le reste. « Ils sont partis » cela disait tout. Les poitrines étaient soulagées ; on échangeait des poignées de main, des regards et des propos joyeux; on racontait les mille incidents de ce départ précipité, presque tous plaisants.

Je ne garantirais pas l'authencité de celui-ci. On disait que dans la rue d'Alger un malheureux soldat qui, au moment du départ, avait voulu prendre des précautions nécessaires, n'avait pu rejoindre ses camarades et gémissait depuis le matin dans le cabinet qui lui servait de cachot. Le propriétaire de la maison, dès qu'il l'avait vu y entrer, s'était hâté de pousser le verrou extérieur et le tenait là prisonnier.

On voit que l'esprit gaulois se retrouvait. La verve ne manquait pas aux conteurs. Chacun avait sa petite histoire. Ah ! comme on riait de bon cœur !

Mais dans quelle direction était parti von der Grœben? je ne parvins pas à le savoir. On avait vu des troupes sur toutes les routes au sud de la ville. Le seul point

constant c'est qu'il n'avait pas pris la direction du Nord, ce qui n'était que tout naturel. L'indication la plus importante qui me fut donnée était celle-ci. Dans la chambre qu'il occupait rue Neuve, chez notre collègue de Favernay, une carte était restée et cette carte, sur laquelle je l'avais vu travailler la veille, portait une marque au crayon bleu sous le nom de Conty, ce qui pouvait faire croire qu'il s'était retiré dans la direction de Conty, c'est-à-dire vers Rouen, pour rejoindre Manteuffel. Cela se comprenait, il se repliait alors sur le gros de l'armée ennemie. Mais ce n'était pas la direction de la vallée de l'Oise, et il fallait écarter l'hypothèse d'un mouvement de notre armée du Nord par Tergnier et Compiègne vers Paris.

Nul ne savait du reste où était cette armée. Ce qui paraissait naturel, c'est qu'apprenant l'abandon d'Amiens elle arriverait d'Arras pour reprendre la ville. Il lui faudrait, il est vrai, enlever la citadelle. Mais on considérait cela comme un détail. Les Prussiens en avaient eu bien vite raison. Les Français s'en rendraient maîtres tout aussi aisément.

J'allai à mon magasin de la rue Gresset donner des ordres pour que l'on continuât à recevoir des entrepreneurs les bottes dont je dirigeais la fabrication. Je voulais augmenter ainsi les réserves de chaussures que je m'étais faites et que j'amassais secrètement dans un magasin caché à tous les regards. J'espérais bien que les Français en profiteraient. S'ils revenaient à Amiens, comme c'était probable, je n'aurais pas travaillé pour le roi de Prusse. Je revins chez moi par la rue Delambre et la rue des Trois-Cailloux.

Quel mouvement! que d'animation! La place Périgord était encombrée, les rues avoisinantes pleines de monde;

hommes et femmes, jeunes et vieux, tous étaient sortis de leurs maisons, tous étaient venus aux nouvelles. Et quelle joie, quelle gaité, quel entrain! J'ai vu plus d'une fois cette même place et cette même rue aussi encombrées dans des jours de fête, mais jamais je n'y ai vu une foule aussi complètement, aussi unanimement joyeuse. Il n'y avait, il est vrai, ni drapeaux, ni banderoles, ni aucun des attributs ordinaires des réjouissances publiques. Mais si les maisons n'étaient point pavoisées, elles étaient ouvertes, ce que nous n'étions plus habitués à voir. Plus de contre-vents aux boutiques. Les étalages appelaient les passants comme autrefois. Tous les visages souriaient, les regards rayonnaient, et les langues s'en donnaient à cœur joie. Je retrouvais dans la rue ce que j'avais constaté à la Mairie, un immense besoin d'expansion, de gaîté et de plaisanterie. Il se manifestait dans un autre milieu, avec encore moins de retenue, exubérant, entraînant, irrésistible. Les lazzis volaient dans l'air, les quolibets sur les Prussiens pleuvaient de toutes parts. On était si heureux de ne plus voir de casques à pointe, de se sentir libre. Il semblait que tout fût fini. « Ils sont partis. » La foule ne voyait pas plus loin et, de plein saut, concluait à la délivrance nationale. « Ils sont partis. » Donc les affiches Prussiennes mentaient. Les Français sont victorieux, le siège de Paris est levé, les Allemands seront chassés de France ; ou plutôt pas un n'en sortira vivant. Ainsi va l'imagination populaire. L'exaltation était indescriptible.

Rentré chez moi j'embrassai ma femme et ma fille qui allaient partir avec Decaïeu. Je leur donnai mes instructions pour le voyage et leur recommandai de me

rapporter tous les renseignements qu'on pourrait se procurer sur la situation, des journaux, s'il était possible. Puis je me hâtai de retourner à la Mairie.

*
* *

Il était 9 heures 1/2; le planton me dit que le Maire me demandait ; je me rendis à son cabinet.

Vous arrivez à propos, me dit Dauphin ; je demandais où vous étiez. Tenez, voici la lettre que je viens de recevoir du commandant de la citadelle. Il me demande. Venez avec moi. Ce monsieur ne sait peut-être pas le français.

Nous allions monter en voiture, à la porte de la Mairie sur la place du Beffroi, lorsque débouchèrent de la rue de la Malmaison deux hussards suivis d'un détachement d'une centaine de fantasins. Qu'est ce que cela signifiait? Revenaient-ils déjà? Ou bien n'étaient-ils pas tous partis? Le chef du détachement, qui paraissait fort ahuri, nous donna bien vite l'explication. Il venait pour rejoindre son corps, ignorant absolument l'abandon d'Amiens qu'il venait d'apprendre en arrivant en ville. Il nous demanda le chemin de la citadelle. Nous lui fîmes donner les indications nécessaires.

Ce petit incident confirmait pleinement le caractère de fuite précipitée qu'il fallait attribuer à la retraite du général Von der Grœben. Il n'avait pas eu le temps de faire rentrer les petites colonnes qu'il avait envoyées pour sillonner le pays, pour le terroriser en montrant partout des casques à pointe et pour pratiquer des réquisitions. Il s'était sauvé en toute hâte. Mais, j'en revenais toujours à ma préoccupation, pourquoi cette fuite ? Était-elle causée par les événements du siège, ou par un mouvement de l'armée du Nord ? Dauphin n'en savait pas plus que moi.

Tout en discutant les hypothèses diverses qui pouvaient expliquer la situation nous arrivâmes devant la citadelle.

Un officier vint nous prendre et nous conduisit auprès du Commandant que nous trouvâmes dans son bureau, au premier étage, en compagnie d'un lieutenant d'artillerie que je connaissais bien, M. Schmidt. C'était lui qui commandait l'artillerie de la citadelle. Je l'avais vu souvent à la Mairie à propos de réquisitions qu'il y venait faire (1).

Quant à M. Hubert, capitaine au 44e, à qui avait été confié le commandement de la place, je ne l'avais jamais vu. C'était un petit homme de quarante et quelques années, trapu, assez gros, d'une figure commune, de basse mine, de manières vulgaires. Il parlait assez bien le français de sorte que je n'eus pas à intervenir comme interprète dans la conversation qui s'engagea.

Elle fut d'ailleurs très courte et très simple. Le Commandant faisait venir le Maire pour lui donner connaissance d'une proclamation qu'il nous lut et nous remit avec ordre de la faire imprimer et afficher immédiatement.

Etait-ce bien lui qui l'avait conçue et rédigée ? Il est certain que des écrivains allemands l'ont attribuée à

---

(1) Il était Hanovrien, avait combattu à Langensalza en 1866, contre les Prussiens, et après l'annexion de son pays était passé, avec son grade, dans l'armée prussienne. C'était un homme de grande taille, maigre, d'une physionomie peu agréable, mais spirituelle. De chaque côté de son grand nez ses deux petits yeux noirs, trop rapprochés l'un de l'autre, pétillaient d'esprit; toute sa figure respirait l'énergie.

Il reçut au siège de Péronne, dans les premiers jours de Janvier, une blessure dont les suites le forcèrent à quitter le service. Sa conduite pendant la guerre lui avait valu le grade de capitaine et la croix. Il se fit écrivain militaire, alla en Espagne comme correspondant d'un journal pour suivre les opérations contre les carlistes, fut pris par ceux-ci en même temps que quelques officiers de l'Etat major du Général Concha et fusillé par ordre de Don Carlos, le 30 Juin 1874. L'évènement fit alors quelque bruit dans la presse.

M. Schmidt, et non sans vraisemblance. C'était un homme beaucoup plus intelligent que ce lourdaud de commandant Hubert.

Quelque fût d'ailleurs le véritable auteur de la proclamation, c'est le commandant Hubert qui a signé ce document demeuré célèbre à Amiens, et c'est à son nom qu'est resté attaché tout l'odieux des menaces que voici.

PROCLAMATION :

« Le soussigné commandant de la citadelle d'Amiens, « fait savoir au Magistrat de la Ville :

« 1°La citadelle d'Amiens reste occupée par les troupes « prussiennes. Toute hostilité de la part des habitants, « toute attaque de troupes françaises qui arriveraient par « la ville contre la citadelle, ainsi que toute occupation « d'une partie de la ville par des troupes françaises « amènera de suite le bombardement de la ville.

« 2° Tout attroupement dans les environs de la citadelle, « soit dans les champs, soit dans les rues voisines du « fort, est défendu. Les sentinelles ont l'ordre de tirer, « après la publication de cette proclamation, sur les grou- « pes qui se forment de près, et le canon donnera sur « tout attroupement dans le terrain devant la forteresse.

« 3° La commune fournira des vivres nécessaires « pour l'entretien des troupes. Pour régler ces fournitures « un délégué de la mairie se présentera chaque jour, à « midi, chez le soussigné commandant.

« En cas de délai, une amende forte sera imposée à « la ville et encore, en dernier lieu, le commandant « aurait recours à un bombardement.

« Citadelle d'Amiens, ce 16 décembre 1870.

« *Le commandant de la citadelle,*

« HUBERT. »

Nous écoutâmes la lecture de cette pièce sans sourciller. Il n'y avait pas la moindre observation à faire, et aucune ne fut faite. Le commandant savait à merveille qu'il ne dépendait pas de la ville, quand bien même elle l'eût voulu, d'empêcher l'armée française de venir l'occuper, et que par conséquent la menacer de bombardement pour ce cas c'était tout simplement dire : La ville et ses habitants sont des ôtages que je tiens sous le feu de mes canons, et que je ferai périr si les troupes françaises m'attaquent. Le procédé, très connu, était fort en usage chez les Prussiens ; il est ignoble. Les brigands agissent ainsi : ils s'emparent d'ôtages qu'ils mettent à mort si on ne leur paie ce qu'ils demandent. En Italie, cette opération est fort connue sous le nom de *riscatto*. M. Hubert faisait absolument comme les brigands de grand chemin. Il pourvoyait à sa sécurité en disant qu'à la moindre attaque dirigée contre lui il écraserait de ses obus toute une population qui n'en pouvait mais; que pour toute réponse au feu de l'armée française il dirigerait le sien sur les bourgeois de la ville, leurs femmes et leurs enfants.

Je ne prétends pas que nos deux interlocuteurs n'étaient pas honteux de ce qu'ils faisaient. Leur attitude embarrassée trahissait clairement le double sentiment de la honte et de la peur ; le dernier surtout. Notre rôle était plus aisé que le leur et notre attitude plus dégagée. Nous étions des vaincus subissant la loi de la force, des prisonniers aux mains des brigands, mais la visible peur qui les rendait si ignoblement féroces était pour nous une raison de confiance. Dans vingt-quatre heures peut-être les situations seraient inverses. Nous n'avions pas à en dissimuler l'espoir.

Celui qui, sans entendre, eût seulement vu la scène

aurait pût croire, d'après l'attitude des personnages, que nous étions des vainqueurs traitant des conditions de la capitulation de la place. Tant d'un côté la physionomie était ouverte, tranquille et fière, tant il y avait de l'autre un air inquiet, contraint, presque humble ; tant les deux Français avaient le regard ferme, tant les deux Prussiens avaient l'oreille basse.

Étrange situation que celle de gens appelés à régler les conditions de leurs relations hostiles : le plus fort dictant la loi, le plus faible la subissant, jusqu'à ce qu'il puisse devenir le plus fort. De part et d'autre la défiance est égale, on ne s'en cache pas. On s'observe, on se tâte. Les paroles ne disent pas la moitié de ce qu'on pense. C'est le cas d'appliquer le proverbe italien. « Una mezza parola è poco, e una è troppo ».

Il était évident que nos deux Prussiens auraient bien voulu savoir de nous où était l'armée française; ils étaient persuadés que nous étions instruits de ses mouvements; nous nous gardions bien de les tirer de cette erreur.

Pendant que le maire s'entendait avec M. Hubert sur certains détails relatifs à la fourniture de vivres, je causai avec M. Schmidt. Malgré la réserve que commandait la situation, je ne me gênai point de lui dire ce que je pensais de cette citadelle que j'avais tant désiré voir sauter avant l'arrivée de l'ennemi. Je l'ai toujours considérée, lui disais-je, comme incapable de se défendre contre l'artillerie actuelle, parce qu'elle est commandée, vous le savez aussi bien que moi, par les hauteurs au sud de la ville. C'est un véritable crachoir à bombes. Il a fallu, il y a trois semaines, qu'elle capitulât. Elle devait infailliblement, dans mes prévisions, tomber aux mains de l'ennemi et dans ses mains servir, comme en effet elle sert aujourd'hui, à tenir la ville sous le joug.

Elle n'est bonne qu'à cela. Vous avez bien raison, me dit M. Schmidt : une citadelle, dans ces conditions, c'est une véritable peste pour une ville " es ist eine Plage « für eine Stadt. "

En ce moment un officier entra. Je reconnus le chef de détachement que nous avions laissé à la porte de la Mairie, si en peine de se réfugier au plus vite dans la citadelle. Il venait demander ce qu'il devait faire. — Il faut vous retirer sur Conty. — Le pauvre homme se mourait de peur. Son attitude déconfite contrastait avec sa haute stature et une figure régulière qui, dans d'autres circonstances, devait présenter des traits mâles et imposants. Il ne savait point où était Conty. On le renseigna sur la route à suivre. Il me pria de lui indiquer son chemin à travers la ville pour gagner cette route. Je pris un bout de papier et le lui traçai. Il était à désirer que la ville fût débarrassée au plus tôt de ce détachement. J'avoue que j'éprouvais d'ailleurs une certaine satisfaction à faire ce petit acte de générosité envers un ennemi dans l'embarras. C'était prouver une fois de plus au commandant Hubert que ses menaces n'avaient pas le don de nous émouvoir. L'officier partit.

Nous quittâmes à notre tour le commandant Hubert. Dauphin lui demanda l'autorisation de rendre visite, avant de sortir de la citadelle, aux Français qui y étaient retenus prisonniers, et M. Hubert y consentit sans difficulté. Il nous donna M. Schmidt pour nous accompagner.

Il ne restait plus que cinq prisonniers. Le matin même on avait mis en liberté M. Brouilly, maire de la Vicogne, et le maire de Foucaucourt qui, je crois, se

nommait Bourdon. Ceux qui avaient été gardés étaient M. Macaire, directeur des Postes d'Amiens, et M. Lechevalier son adjoint, coupables d'avoir continué à faire leur devoir malgré les défenses de l'ennemi ; MM. Henri Souplet et Charles Poette de Saint-Quentin, que les Prussiens avaient pris comme ôtages d'une contribution de guerre imposée à leur ville ; enfin une cinquième personne dont j'ai oublié le nom. Nous trouvâmes ces messieurs réunis autour du poële dans une grande pièce garnie seulement de quelques bancs. Nous nous informâmes de la manière dont ils étaient traités. Ils ne se plaignaient pas trop du régime auquel ils étaient soumis. Nous les quittâmes après leur avoir témoigné toute notre sympathie et les avoir encouragés à supporter le malheur avec constance.

Pauvres gens ! disions nous en remontant en voiture, si on bombarde la citadelle ils sont exposés à être tués par des obus français.

* * *

Car il nous paraissait que la situation se dessinait assez nettement. Le détachement renvoyé sur Conty, c'était pour nous la preuve que von der Grœben avait pris cette direction. La proclamation du commandant qui menaçait de bombardement en cas d'attaque de troupes françaises qui arriveraient « par la ville » contre la citadelle, indiquait que M. Hubert s'attendait à voir l'armée française arriver par le sud. Comment pouvait-elle se trouver là ? nous l'ignorions. Mais il semblait acquis à nos yeux que l'ennemi avait ses raisons de la croire en marche pour venir se placer au sud d'Amiens. Cela expliquait la retraite de von der Grœben, qui avait

eu peur d'être coupé de ses communications avec son chef, et aussi sa marche sur Conty, dans la direction de Rouen, au devant de Manteuffel qui vraisemblablement accourait pour reprendre Amiens. Nous pouvions nous attendre à une nouvelle bataille d'Amiens.

Aussi notre préoccupation, en rentrant à la mairie, était-elle surtout de nous mettre en rapport avec le général français.

De Faidherbe nous ne connaissions que le nom et la réputation qu'il s'était acquise comme gouverneur du Sénégal. Le nouveau chef de l'armée du Nord était arrivé à Lille au commencement de décembre, quand déjà Amiens était occupé. Privés depuis lors de toute communication avec le dehors, réduits à recueillir des bruits presque toujours mensongers, nous ne savions ce qu'il avait fait de cette petite armée si fortement éprouvée par la journée du 27 Novembre. Comment pouvait-il se trouver en mesure de venir occuper, le 16 ou le 17 décembre, les hauteurs qui dominent au sud la ville d'Amiens, ce plateau de Dury, théâtre de la lutte du 27 novembre ? c'était une énigme inexplicable.

Dauphin avait à sa disposition des hommes dévoués. Ces braves gens, plus d'une fois, affrontèrent les plus grands périls pour lui procurer quelques renseignements. Ce jour-là, du reste, le danger avait disparu, les routes étaient libres. Il avait dès le matin envoyé ses émissaires dans plusieurs directions, nous devions bientôt recevoir des nouvelles. Et en effet dans le courant de la journée nous apprîmes de façon certaine que les Français étaient à Villers-Bretonneux.

Faidherbe, après avoir en quelques jours réorganisé l'armée du Nord, avait passé la Somme à Péronne,

enlevé Ham aux Prussiens, simulé une pointe audacieuse vers la vallée de l'Oise, puis tournant brusquement à droite, marchait, par la plaine du Santerre, droit sur Amiens, balayant les Prussiens qu'il rencontrait et revenant victorieux par les routes qui, trois semaines auparavant, nous avaient amené l'ennemi.

Cette manœuvre, aussi habile que hardie, avait déconcerté les plans de Manteuffel et amené von der Grœben à déguerpir au plus vite d'Amiens malgré les ordres formels de son chef.

Car « les ordres supérieurs », dont parlait sa proclamation étaient tout simplement un mensonge du noble Comte.

On sait aujourd'hui que, le 14 Décembre, Manteuffel, tout en lui prescrivant de se porter le 16 à Roye avec une partie de ses troupes, lui recommandait de laisser à Amiens une garnison suffisante, car il ne devait pas abandonner une position aussi importante. Le chef d'Etat-major de Manteuffel a expliqué dans les termes suivants tout le prix que l'ennemi attachait à la possession de notre ville.

« Les instructions données au général von der Grœben » n'excluaient point, il est vrai, la possibilité d'un aban- » don temporaire d'Amiens ; mais le général en chef, » par des raisons d'ordre moral et politique, attachait » beaucoup d'importance à ce que l'occupation de cette » ville par nos troupes eût, autant que possible, un » caractère de permanence. Il ne fallait pas défendre » Amiens à tout prix et sacrifier pour cela nos soldats. » Mais il ne fallait pas non plus en abandonner la posses- » sion sans des motifs militaires absolument impérieux. » Car la retraite vers le sud de tout le détachement » qui occupait Amiens pouvait facilement, aux yeux de

» l'adversaire, avoir l'air d'un abandon involontaire » imposé par la situation générale. Or on sait que les » Français étaient enclins à de telles suppositions et qu'il » suffisait d'une circonstance souvent insignifiante pour » exciter leurs esprits et augmenter leur force morale.»

Ces considérations ne manquaient assurément pas de justesse. J'ai raconté plus haut l'effet que le départ de von der Grœben avait produit dans la matinée decette journée du 16 Décembre sur notre population amiénoise si impressionnable, si profondément patriotique : le prestige des armes prussiennes disparu, toutes les illusions revenues, les courages relevés, la force morale décuplée.

Aussi Manteuffel ne pardonna-t-il point à son lieutenant ce qu'il considérait comme une faute irrémissible. Il lui retira immédiatement la mission de confiance dont il l'avait investi et ne lui laissa, pendant tout le reste de la campagne, que ses fonctions de Général de la 3e division de cavalerie. Après la guerre il fut question, d'après certains journaux, d'un duel entre von der Grœben et Manteuffel au sujet de cette affaire de l'abandon d'Amiens. Mais l'échange d'un cartel ne paraît pas avoir été confirmé. En tout cas le duel n'a pas eu lieu.

Ce n'était pas sur Conty, comme nous étions fondés à le croire d'après un ensemble d'apparences tout à fait concordantes, c'était sur Ailly-sur-Noye que von der Grœben s'était retiré. Il avait fait diriger sur Conty la caisse de l'armée, le parc de voitures et l'inspection des étapes. C'est pourquoi on y envoyait les détachements égarés comme celui que nous avions vu. Quant à lui, il avait pris avec sa troupe la route de Breteuil pour

rallier une portion de l'armée de Manteuffel qui s'y trouvait.

Pour nous autres Amiénois la situation était devenue très nette. Demain les Français seront à Amiens s'ils le veulent. Rien ne les empêche d'occuper la ville, de s'établir sur les hauteurs du sud et de bombarder la citadelle. Dans ce cas nous serons bombardés à outrance par le commandant Hubert. Toute la question est de savoir si Faidherbe aura le temps de réduire la citadelle à se rendre avant que Manteuffel, qui évidemment doit accourir de Rouen, ne vienne lui livrer bataille. Car la position de l'armée française serait détestable si elle avait à combattre à la fois Manteuffel au sud et la citadelle au nord.

Le Maire écrivit à Faidherbe en lui envoyant la proclamation de von der Grœben et celle du commandant Hubert qui venait d'être affichée en ville. Il lui disait que si le général en chef de l'armée française jugeait que l'occupation d'Amiens était utile au succès de ses opérations, la ville était prête à subir l'effet des menaces de l'ennemi. En tenant ce noble langage Dauphin exprimait bien les sentiments de la cité. Il est certain que nul ne songeait à marchander son dévouement. On eut pu consulter les habitants d'Amiens, ils auraient, je l'affirme, unanimement répondu qu'ils étaient prêts à tous les sacrifices dans l'intérêt de la défense nationale.

*
* *

Les esprits étaient en effet complétement surexcités. A l'explosion de joie qui, le matin, avait salué le départ des ennemis avait succédé, quelques heures après, une

véritable explosion de fureur, causée par la lecture de la proclamation du commandant Hubert, dont le nom ne sera pas oublié de sitôt dans notre ville. Il avait voulu intimider, il n'avait réussi qu'à exaspérer une population qu'enivrait l'espoir presque certain de revoir flotter dans ses murs le drapeau français. Avec quelle ardeur elle se serait jetée dans la lutte !

Le nom de Faidherbe, la veille encore presque inconnu du plus grand nombre de nos concitoyens, volait de bouche en bouche, accueilli avec enthousiasme. Ce nom, qui devait personnifier la glorieuse résistance de l'armée du Nord, était devenu, en quelques instants, celui d'un héros qui revenait nous délivrer d'un joug odieux, et nous ramenait la victoire, si longtemps infidèle.

A cet élan du sentiment national se joignait un redoublement de haine contre l'ennemi ; il n'y avait qu'un cri contre le féroce commandant de la citadelle. L'aspect des rues était bien changé depuis le matin et un grand nombre de boutiques étaient fermées, la place Périgord couverte d'une foule à travers laquelle on avait peine à frayer sa route. L'expression des visages n'était plus la même ; on y pouvait lire, quand même on n'eût pas entendu les propos échangés, les violentes et sombres résolutions qui précèdent l'heure des grands sacrifices. On se dévouerait pour voir rentrer dans Amiens l'armée française ; on se ferait bombarder puisqu'on était l'ôtage au pouvoir de l'ennemi ; on périrait pour que la ville redevînt ville française. Mais malheur à ces Allemands détestés! Quand Faidherbe les obligerait à capituler, quand ils tomberaient dans nos mains, avec quelle joie cruelle on se vengerait de leurs cruautés !

Dans la précipitation de sa fuite, von der Grœben

n'avait pu emmener ses blessés. Les nombreuses victimes de la journée du 27 novembre étaient restées dans nos ambulances, dont la principale avait était installée au Musée. Ces malheureux, ainsi abandonnés, étaient à la merci des Amiénois.

Il est aisé de comprendre que, dans l'état où se trouvaient les esprits, l'idée soit venue de répondre au procédé barbare du commandant Hubert par un procédé semblable. Nous lui servions d'ôtages, et il nous bombarderait si les Français venaient occuper la ville. Eh bien, les blessés Prussiens nous serviraient d'ôtages, à nous, et on les égorgerait au premier coup de canon que nous enverrait la citadelle. Cette idée, affreuse, se répandit comme une trainée de poudre et s'empara des esprits avec une violence inouïe.

Telle est la guerre, telles sont ses fureurs, ses horribles excès, quand on ne sait pas respecter les lois qui, chez les nations civilisées, s'imposent aux belligérants.

A qui la faute, si ce lâche assassinat d'infortunés ôtages avait été commis par une population ivre de rage ? La responsabilité n'en serait-elle pas retombée sur celui qui, le premier, au lieu de combattre les combattants français, nous eut lâchement écrasé de ses obus ? Dès qu'on viole les lois de l'honneur et de l'humanité on est coupable de toutes les conséquences qui s'ensuivent, car la barbarie engendre la barbarie.

Le médecin en chef des ambulances prussiennes, M. Gronert, entendant gronder l'orage qui s'amoncelait, était dans une cruelle anxiété. Il vint à la Mairie nous communiquer ses inquiétudes et implorer notre protection. Ah ! ce n'était plus l'arrogant M. Gronert, qui aux premiers jours de l'invasion, était venu nous demander

de mettre nous mêmes un drapeau prussien sur le faîte de notre Musée. Sur ce même fauteuil de la salle d'administration, où je l'avais vu alors trônant en maître impérieux, je le revoyais maintenant assis en suppliant. Je crois bien que, s'il n'eût été retenu par le respect humain, il eût volontiers fait descendre les couleurs qu'il avait tant tenu à arborer, et qu'il eut été heureux de voir ses blessés sous la protection de l'unique drapeau de Genève, symbole des droits de l'humanité.

Mais la mesquine satisfaction de voir son attitude décontenancée nous touchait fort peu. J'avoue que j'étais, quant à moi, aussi douloureusement ému que lui du danger menaçant ; autant il était abattu, autant j'étais indigné. Je me révoltais à la pensée que des Français pouvaient songer à une action si lâche, si atroce. Toucher aux blessés! Non, lui dis-je, c'est impossible, ce serait une infamie. Que les Prussiens fassent ce que fait votre commandant de la citadelle, après tout ce sont des Prussiens. Mais, Dieu merci, nous sommes des Français, nous sommes des hommes d'honneur.

Que faire cependant ? Comment préserver les blessés dans le cas où une population affolée se porterait aux ambulances ? Ce fut l'objet de nos vives préoccupations. Nous n'avions aucune force matérielle à opposer à un mouvement populaire. On ne pouvait employer que des moyens de l'ordre moral. Il fallait attester par des signes extérieurs les sentiments de la municipalité et faire savoir qu'elle repoussait avec horreur l'idée de représailles exercées sur de malheureux blessés.

On nous avait laissé notre Compagnie de Pompiers. Il l'avait bien fallu, puisque des incendies éclataient presque chaque jour, grâce à l'imprudence de nos hôtes

forcés. Soldats et officiers entassaient dans nos foyers de telles quantités de bois que souvent ils mettaient le feu à la maison. Des pompiers en uniforme, quoique sans armes, c'est quelque chose, presque une force, tout au moins une apparence de force publique. Dès le matin, notre collègue Antoine, qui était capitaine de la Compagnie, avait été chargé de convoquer une partie de ses hommes et d'organiser le service d'ordre public. Je fus chargé d'aller trouver Antoine et de lui recommander de doubler ses postes, notamment celui du Musée, et de nous faire donner avis immédiatement à la moindre apparence de danger. Nous eûmes ainsi pour les ambulances une protection que l'énergie connue de nos pompiers, le respect qu'ils inspiraient, la popularité dont ils jouissaient, et qu'avaient encore accrue leurs services récents, devaient rendre très efficace.

Chacun de nous s'employait d'ailleurs, tant par lui-même que par ses parents, ses amis, ses connaissances, à calmer l'effervescence populaire, à plaider la cause de l'humanité et de l'honneur. On se mêlait aux groupes, on pérorait dans la rue, sur la place publique, dans les cafés, qui ce soir là regorgeaient de monde. Au café Vincent, j'eus presque une querelle avec un de mes vieux amis du Palais, excellent homme, mais tête exaltée, qui excitait les esprits au lieu de les apaiser. Il ne se rendait même pas aux considérations de sagesse et de prudence que je faisais valoir quand je voyais que les autres n'avaient pas de prise.—La menace du commandant n'était après tout qu'une menace ; elle ne serait mise à exécution que si l'armée française venait occuper la ville ; et dans ce cas les blessés prussiens devenaient nécessairement des prisonniers de guerre ; il n'appartenait qu'au général Faidherbe de disposer de leur sort.

Si au contraire l'ennemi revenait prendre possession de la ville avant l'arrivée de Faidherbe, à quelles cruelles réprésailles ne serait-on pas exposé pour avoir porté la main sur ces malheureux sans autre motif qu'une simple menace. — J'eus bien de la peine à calmer les passions soulevées.

A la fin de la journée arrivèrent d'Albert mes voyageurs rapportant de bonnes nouvelles de la famille. Le voyage s'était accompli sans encombre à l'aller et au retour : la voiture avait passé sous les murs de la citadelle sans être inquiétée.

Albert était occupé par des mobiles. Les journaux qu'on s'était procurés confirmaient la prise de Ham et la marche de Faidherbe par les routes du Santerre, mais démentaient, par leur silence, les bruits, qui avaient couru avec tant de persistance, d'un grand succès remporté sous Paris. La situation générale était donc toujours la même. Les événements d'Amiens n'étaient qu'un accident de la lutte dans le Nord, évènements graves pour la ville, mais qui n'avaient point une importance décisive sur les destinées du pays.

Je retournai à la Mairie à huit heures, selon mon habitude, et m'y trouvai seul avec le secrétaire, M. Billoré. Mes collègues profitaient des vacances que nous donnaient les Prussiens. Plus de réquisitions, plus de bruit de sabres qui traînaient dans le corridor. C'était vraiment congé. Mais pouvait-on savoir si le lendemain nous ne retomberions pas sous la férule ? J'employai la soirée à mettre au courant mes écritures de bottier : je voulais être prêt à tout évènement.

Un seul incident troubla la tranquillité de la Mairie si

extraordinairement calme dans cette nuit. Je reçus successivement les rapports suivants de quatre sergents de ville.

1er sergent. — Deux cavaliers prussiens viennent de passer au grand galop sur la place Périgord. Ils ont pris la petite rue de Beauvais.

2e sergent. — Deux cavaliers prussiens viennent de déboucher de la grande rue de Beauvais : ils ont pris à droite par le boulevard Fontaine.

3e sergent. — Deux cavaliers prussiens lancés à fond de train viennent d'entrer en ville par la rue de la Hotoie.

4e sergent. — Deux cavaliers prussiens viennent de sortir d'Amiens, ventre à terre ; ils ont pris la route de Conty.

D'où je conclus que le commandant Hubert profitait de la nuit et du calme qui régnait en ville pour donner de ses nouvelles à Conty, où je croyais toujours que l'armée prussienne avait son point de ralliement. En combinant les récits de mes sergents de ville, je compris ce qui était arrivé aux deux hussards qu'il avait expédiés pour cette mission assez aventureuse. Dans leur précipitation et dans leur effroi, ils s'étaient trompés de chemin. Au lieu d'entrer de quelques centaines de mètres dans le faubourg de Beauvais et de prendre ensuite à droite pour se trouver dans leur direction, ils avaient, au sortir de la rue de Beauvais, tourné de suite à droite et enfilé le boulevard Fontaine, de sorte qu'ensuite ils avaient dû rentrer en ville par la porte de la Hotoie, pour se remettre sur leur vraie route et gagner Conty.

J'avais la ferme conviction que si Faidherbe était à Villers-Bretonneux, Manteuffel devait être à Conty,ou en marche pour y venir.

La question qui me préoccupait quand je posai la tête sur l'oreiller était de savoir lequel des deux arriverait le premier, le lendemain samedi, sur le plateau de Dury et serait maître de la ville.

Le Samedi, 17 Décembre 1870.

Le samedi matin, 17 décembre, mon premier soin fut de pourvoir aux précautions nécessaires dans l'hypothèse du bombardement auquel nous devions nous attendre si les Français entraient en ville. Je suis certain que bien d'autres, ce matin là, ont pris, comme moi, leurs mesures dans cette prévision. J'avais pu croire auparavant, que la maison que j'occupais rue du Cloître-Saint-Nicolas, n° 7, se trouvait protégée par la cathédrale contre le feu de la citadelle. Mais le combat du 29 novembre m'avait enlevé cette illusion. Des balles françaises, tirées par les défenseurs de la forteresse, étaient venues s'aplatir contre le mur qui nous séparait du voisin. Des obus prussiens pouvaient suivre la même direction et venir tomber chez nous. On pouvait s'en garantir en se réfugiant dans la cave, profonde et bien voûtée. Mais ce qui était à craindre c'était l'incendie. Nous fîmes provision d'eau pour éteindre le feu s'il venait à éclater. Nous avions en outre, dans ce même but, une ancienne réserve de sable. Quant aux vivres, car il y fallait songer, puisqu'on pouvait se trouver confiné chez soi, nous n'en manquions point. Nos provisions suffisaient pour plusieurs jours ; nous aurions pu nous passer de pain car nous avions eu soin de nous procurer du biscuit de mer. Je donnai à ma femme et à ma fille des instructions précises et détaillées, je leur indiquai ce qu'elles auraient à faire en cas d'incendie,

et après les avoir embrassées je me rendis à la Mairie. On ne savait pas quand et comment on se reverrait. On se quittait et chacun de son côté allait être exposé aux chances des événements.

Il était huit heures et demie. Rien de nouveau à la Mairie. La nuit avait été très calme. On ne savait rien des Français. Les Allemands ne donnaient pas signe de vie. Rien ne révélait leur présence du côté de Conty ni d'ailleurs. On attendait ce qui allait se passer, avec anxiété, cela va de soi, mais avec l'espoir de voir les Français arriver les premiers sur les hauteurs de Dury. Plus d'une heure s'écoula sans qu'aucun incident vînt nous distraire des préoccupations de cette pénible attente.

Vers 10 heures, deux Prussiens entrèrent dans la salle d'administration, deux artilleurs de la citadelle. Nous étions loin de prévoir pareille visite. Comment avaient-ils pu faire ainsi, en plein jour, le trajet de la citadelle à la mairie, dans les rues d'une ville surexcitée où à chaque pas ils étaient exposés à recevoir un coup mortel ? Ils avaient courageusement accompli leur périlleuse mission, mais ils avaient eu et on voyait qu'ils avaient encore horriblement peur. Leurs yeux inquiets cherchaient de tous côtés si rien ne révélait la menace d'un danger. Leur main avait de la peine à quitter la crosse d'un des pistolets qui garnissaient leur ceinture. L'un d'eux, un homme de 30 ans, grand, vigoureux, brun de cheveux et de barbe, avec de gros yeux gris qui semblaient vouloir lui sortir de la tête, était un sous-officier. L'autre, plus jeune, assez petit, était un simple soldat, appartenant au type blond : ses cheveux étaient couleur de filasse ; sa barbe, qu'il portait entière, tirait

sur le roux. Il avait de petits yeux d'un bleu foncé dont le regard fixe révélait l'égarement d'un homme éperdu de frayeur.

Je m'avançai vers eux et leur demandai ce qui les amenait. Le sous-officier me répondit qu'il venait de la part du commandant de la citadelle réclamer la livraison immédiate des armes que nous avions à la Mairie. — Quelles armes ? Avez-vous une lettre du commandant, qui spécifie ce dont il s'agit ? — Il n'avait pas de lettre. Je ne pouvais cependant mettre en doute la réalité de sa mission ; il suffisait de le regarder ainsi que son camarade pour être certain que ces deux pauvres diables n'étaient pas venus de leur plein gré, au risque de leur vie. Mais je m'abstins de leur communiquer cette réflexion. — Le commandant nous a dit qu'il y avait des fusils cachés dans la Mairie et nous a donné l'ordre de les faire rentrer à la citadelle. — Le commandant n'a pu vous tenir ce langage ; je l'ai vu hier et il ne m'a rien dit de pareil. Nous n'avons pas d'armes. Il le sait parfaitement. La ville a été désarmée. — Le sous-officier voulut insister. Mais je mis fin à la conversation en lui faisant signe de sortir. — Nous n'avons pas d'armes. Je n'ai pas d'autre réponse à faire au commandant.

Cette démarche prouvait une fois de plus ce que je savais parfaitement, c'est qu'on était à la citadelle dans une inquiétude extrême. Comment M. Hubert, s'il eût envisagé les choses avec sang-froid, pouvait-il se préoccuper à ce point de quelques fusils qui, par hasard, seraient demeurés dans nos mains ? Etait-ce avec cela que nous pouvions avoir la pensée de l'attaquer ? La vérité d'ailleurs c'est que, comme je l'avais affirmé au sous-officier, nous n'avions pas même un débris de fusil. Dès les premiers jours de l'occupation, les Prussiens

avaient ordonné, sous les peines les plus sévères, d'apporter à la Mairie toutes les armes qui pouvaient être en la possession des habitants, pour être livrées aux autorités allemandes. Je ne prétends pas que chacun s'était exécuté bien ponctuellement. Mais il est certain que la très grande majorité de la population s'était dessaisie de toutes ses armes. Les artilleurs prussiens en avaient fait la réception et avaient emporté le tout à la citadelle. Il n'était absolument rien resté à la Mairie. Je ne comprenais donc point la réclamation de M. Hubert. C'est seulement plus tard, à force d'y penser, que je suis parvenu à m'en donner à moi-même l'explication que voici.

Je me rappelai qu'un jour, au moment où s'achevait le chargement d'un des chariots qui enlevaient les armes livrées, M. Billoré, secrétaire de la Mairie, était accouru tout effaré pour solliciter mon intervention. Les conducteurs et artilleurs bouleversaient tout dans son logement, jetaient çà et là les vêtements de Madame et de Mademoiselle Billoré et répondaient aux observations de ces dames par de mauvais traitements. Je m'étais aussitôt rendu à l'appartement que M. Billoré occupait dans une aile de l'Hôtel de Ville et avais demandé aux soldats compte d'une pareille conduite. Ils m'avaient expliqué qu'ils recherchaient des armes qu'on leur avait dit être cachées dans cet appartement. Je leur avais affirmé que c'était faux et tout s'était apaisé. Il est très probable qu'il sera resté néanmoins dans l'esprit obstiné d'un de ces artilleurs quelques soupçons qui se seront réveillés avec vivacité sous l'empire des craintes dont la garnison de la citadelle était tourmentée. On aura parlé, dans la chambrée, de ces prétendues caisses de fusils cachées à la Mairie,

et cette fable, grossie et augmentée par les commentaires, aura pris assez de consistance pour que M. Schmidt ou M. Hubert aient pris sérieusement ombrage de ces fusils imaginaires.

Les frayeurs des Prussiens de la citadelle étaient excessives, mais il est juste de reconnaître que leur situation était très critique. Nous pensions qu'ils allaient être, d'une minute à l'autre, attaqués par l'armée française. Nous vivions de l'espérance d'entendre gronder le canon de notre délivrance. Et le temps nous paraissait bien long. Nous nous demandions pourquoi les Français n'étaient pas encore arrrivés sur les hauteurs au sud d'Amiens et n'avaient pas ouvert le feu. Bientôt le bruit courut que l'avant-garde française était à Longueau et que l'armée allait enfin prendre position au sud de la ville. Cette nouvelle, qui se répandit avec une rapidité prodigieuse, porta au comble l'excitation des esprits. On ne pouvait plus rester en place. On courait en masse au devant de nos soldats. J'avoue que j'aurais bien voulu faire comme ceux qui allaient à la rencontre de nos libérateurs. La vue d'un pantalon rouge m'eût fait tant de bien. Mais l'incident des deux artilleurs me prouvait que je ne pouvais abandonner mon poste à la Mairie. D'un instant à l'autre il pouvait survenir quelque événement qui rendît ma présence nécessaire. L'idée me vint de transiger avec le devoir. Comme je demeurais près de la Cathédrale, il m'était facile de profiter de l'absence ordinaire à l'heure du déjeuner pour monter sur l'une des tours de l'édifice, ce qui ne demanderait pas beaucoup de temps. Je verrais arriver les Français ; je satisferais, au moins en partie, mon très vif désir ; je les verrais de loin.

Le mouvement qui portait tous les cœurs au devant de nos soldats nous rassurait sur les blessés des ambulances. On était tout à la joie, à l'espoir, à l'enthousiasme. On semblait ne plus penser à ces malheureux.

Mais, dans ces moments de fièvre, les impressions sont mobiles autant que vives. Il suffisait d'un incident pour allumer la fureur populaire. Nous restions toujours sur le qui-vive.

Vers onze heures on vint nous faire un rapport assez inquiétant. La diligence de Doullens, qui depuis la veille avait repris son service, venait de recevoir un coup de feu au moment où elle passait au pied de la citadelle pour entrer en ville. Pourquoi cette agression ? On ne pouvait le deviner.

Les Prussiens s'en sont expliqués plus tard. Ils ont prétendu qu'ils avaient vu un officier français dans la voiture. La vue du pantalon rouge les avait déterminés à faire feu. Ce pantalon n'était autre chose qu'une capeline de femme. Il avait suffi de cette coiffure rouge pour effrayer la sentinelle ; elle avait tiré. Heureusement le mal n'avait pas été grand, la balle n'avait atteint personne, mais traversant le coussin sur lequel les voyageurs étaient assis elle y avait brisé un ressort qui, en se détendant, avait perforé le coussin et était venu piquer le voyageur assis à cet endroit. C'était un belge, de mine assez équivoque et qui n'expliquait pas très clairement les motifs de son voyage à Amiens, un personnage plus suspect qu'intéressant. Le peu de gravité de la blessure, sa nature bizarre et sa place sur le corps du voyageur nous permit de prendre la chose du côté comique, et nous en rîmes de bon cœur lorsqu'on nous apporta le coussin de la voiture comme pièce à conviction. L'incident avait pourtant un caractère

sérieux : je ne pouvais m'empêcher de penser que, la veille, ma femme et ma fille, en passant et repassant au pied de la citadelle, avaient été exposées à recevoir ainsi le feu d'une sentinelle mal avisée. Bien leur en avait pris de ne point porter de capeline rouge. Personne ne pouvait se considérer comme en sûreté dans le rayon de tir de la forteresse.

Nous en constatâmes bientôt la conséquence. Lorsqu'un peu avant midi je donnai l'ordre de porter les vivres nécessaires à la garnison, suivant les prescriptions du commandant Hubert, aucun des employés ne voulut y aller : je rencontrai un refus d'obéissance absolument caractérisé. Et bien, dis-je, puisque vous avez si peur des balles, j'irai moi-même. Cela détermina un des employés ; il se chargea de cette commission, moins dangereuse suivant moi qu'humiliante. Il était dur en effet d'aller porter ainsi la pâture à ceux qui nous traitaient avec tant de rigueur.

Quelques instants après, je quittai la mairie pour aller déjeuner et mis à exécution le projet que j'avais conçu ; je montai à la cathédrale pour tâcher de découvrir les Français.

Peine inutile. Le temps était brumeux comme la veille; c'était une froide matinée d'hiver, grise et terne; impossible de rien découvrir au loin.

Ce que je voyais bien de là haut, c'était la citadelle située pour ainsi dire à mes pieds. Armé d'une lorgnette, je plongeais mes regards dans cette forteresse maudite et j'y voyais distinctement nos ennemis tout affairés de leurs préparatifs de défense. On y rectifiait des épaulements de batteries, on transportait des matériaux, des munitions. C'était un va-et-vient continuel. Tout autour,

sur les talus, de nombreuses sentinelles veillaient attentives, l'œil au guet, prêtes à faire feu. Je voyais les gestes, le bras tendu qui signalait un objet d'inquiétude, la tête qui se retournait pour appeler un chef. Je voyais arriver l'officier qui braquait sa lorgnette sur le point désigné. Certes, l'alarme était grande à la citadelle. On y était en véritable branle-bas de combat.

L'idée me vint qu'on pouvait rendre service à l'armée du Nord en dressant le plan de ce que j'avais sous les yeux, mais n'ayant pas en poche ce qu'il fallait pour cela, je me promis de revenir le jour même ou le lendemain avec un plan de la citadelle afin d'y marquer la position des batteries que les Prussiens y avaient installées. Ce ne fut que le lendemain matin que je pus réaliser ce projet.

Nous fûmes très occupés dans l'après-midi par divers incidents qui attestaient l'agitation dont la ville était travaillée et renouvelaient nos craintes au sujet des blessés allemands. Le commandant Hubert donnait un nouvel aliment à la fureur de nos concitoyens par la rigueur brutale avec laquelle il réalisait ses menaces.

Quelques ouvriers se trouvaient par hasard sur le boulevard Baraban, en vue de la citadelle et causaient des événements ; ils étaient 4 ou 5, pas davantage. Le commandant Hubert avait défendu les attroupements. A ses yeux, la réunion de ces gens inoffensifs, qui ne pouvait constituer aucun danger pour lui, était un attroupement et férocement il fit tirer dessus. Un des ouvriers fut atteint, on le porta à l'Hôtel-Dieu assez grièvement blessé. Tout autre que ce brutal se serait contenté de faire tirer à blanc ou en l'air, pour donner un avertissement ; il est certain que ce petit groupe se

serait dissipé à l'instant. Mais de tels procédés ne venaient point à l'esprit de M. Hubert. Il y avait plus de deux personnes, donc il y avait attroupement, donc il tirait dessus. Cela peint l'homme.

Dans l'ouvrage publié par l'Etat-Major prussien il est dit que le rassemblement était de plus de 100 personnes. C'est un nouveau trait du caractère de M. Hubert, car c'est à son rapport que doit avoir été empruntée une assertion si contraire à la vérité.

Il est aisé de comprendre l'irritation profonde des esprits. Savoir les Français si près, attendre la délivrance d'une minute à l'autre, car Faidherbe était à Longueau, et se voir traité de la sorte par cet homme abominable ; franchement quand, on avait sous la main le moyen de se venger sur des Prussiens, il fallait quelque vertu pour résister à la tentation.

Vers deux heures, nouvelle agression de la citadelle, celle-là sans aucun prétexte. Ce n'est plus un coup de fusil isolé ; cette fois c'est le canon qui gronde. Six coups se succèdent. Nous nous demandions à la mairie si ce n'était pas le commencement d'un combat contre l'armée française. Point. Les coups ne portaient pas du côté de Longueau, vers l'Est, mais au contraire dans la direction du quartier Saint-Roch, à l'Ouest. Par un heureux hasard personne ne fut atteint, les obus causèrent seulement quelques dégâts matériels. J'ai vainement cherché à savoir depuis pourquoi les Prussiens avaient tiré. Plus tard, j'ai fait causer séparément les officiers qui avaient commandé le feu, M. Schmidt, M. Chambaud (encore un nom français, encore un descendant d'une famille émigrée par suite de la révoca-

tion de l'édit de Nantes) et un troisième officier d'artillerie dont le nom polonais n'est pas resté dans ma mémoire. Leurs réponses étaient contradictoires et embarrassées. M. Schmidt prétendait qu'on avait vu de la troupe française, infanterie et cavalerie, sur la route de Rouen. Ce n'était pas vrai.Il n'y avait pas un soldat français de ce côté là. Et comment expliquez vous, disais-je à M. Schmidt, que les Français, s'ils avaient été sur la route de Rouen, en auraient été chassés par vos obus,qui sont loin d'avoir porté jusque-là puisqu'ils sont tombés dans le quartier Saint-Roch ? — Je ne sais, nous n'avons plus vu de Français, mais nous avions cru en voir. M. Chambaud me parla d'un essai qu'on avait voulu faire des canons français trouvés à la citadelle. Car c'étaient des pièces françaises qui avaient tiré. Nous n'avions pas l'habitude de nous en servir, me dit-il, nous avons mal calculé notre charge de poudre, et nos obus sont tombés sur la ville quand nous visions plus loin. — Mais vous avez dû, au premier coup ou au second, vous apercevoir de l'erreur ; comment n'avez-vous pas rectifié votre tir? Le Polonais avait aussi son explication. Il parlait de canons Amstrong dont on n'aurait pas bien connu la portée. Ils ne s'accordaient tous trois que sur un point: ils affirmaient qu'on n'avait pas voulu tirer sur la ville ; ce qui était reconnaître qu'on ne pouvait justifier aucunement une agression contre les habitants. Je gardai ma conviction : Le commandant Hubert avait, de propos délibéré et sans le moindre prétexte, fait envoyer des obus sur la ville pour la frapper de terreur. Il les avait dirigés sur une sorte de faubourg où la population n'était pas très dense et le bonheur avait voulu qu'il n'y eût pas de victimes. Son but avait été d'inspirer la peur. Il avait cru que cela était utile à sa

sécurité. C'était parce qu'il avait très grande peur qu'il avait voulu chercher à effrayer.

*
* *

Il n'avait fait qu'exaspérer les esprits. On était encore plus furieux qu'effrayé. On ne songeait guère à rester chez soi, on voulait savoir ce qui se passait, ce que signifiait cette canonade. On voulait savoir si les Français entraient en ville. On allait aux nouvelles. Les cafés et cabarets s'emplissaient, les commentaires allaient leur train, les têtes s'échauffaient. Dans les rues, fort animées, des groupes se formaient, grondants, menaçants : l'idée de se venger sur les blessés des ambulances se propageait avec une violence toujours croissante. La place Périgord était encombrée d'une foule irritée qui portait ses vagues tumultueuses rue de la République, devant les maisons occupées par des ambulances et surtout devant le Musée où se trouvait l'ambulance principale. Nos pompiers avaient peine à contenir cette population frémissante et à la Mairie, où ils nous envoyaient à chaque instant des nouvelles de la situation, nous étions dans les plus vives inquiétudes. On se tenait prêt à se transporter d'un instant à l'autre devant les ambulances pour les protéger.

Comme toujours, dans les mouvements populaires, il y avait des moments d'accalmie. Il suffisait d'un bruit, du retour de quelques-uns de ceux qui étaient allés à Longueau voir l'armée du Nord, du récit de ce qu'ils avaient vu, pour faire diversion et modifier les sentiments de la foule. C'est dans ces alternatives que nous passâmes le reste de la journée.

M. Gronert, profitant d'un moment favorable, vint à la Mairie, comme la veille, nous supplier de veiller au

salut de ses blessés. Il était pâle, défait. Il avait passé par une cruelle épreuve en traversant la place Périgord ; il avait entendu ce qui se disait contre les Prussiens, et les menaces dont il avait été l'objet l'avaient fortement impressionné. Nous lui répondîmes avec une certaine animation que c'était à la conduite du commandant Hubert qu'il fallait attribuer la surexcitation populaire. Les faits étaient trop éclatants pour qu'il pût en méconnaître l'évidence. Il nous promit d'écrire à ce farouche commandant pour le prier, dans l'intérêt des blessés allemands, de traiter la ville avec plus de ménagement et retourna au Musée après avoir reçu l'assurance que nous ferions tout notre possible pour éviter des malheurs.

Ceux de nos concitoyens qui étaient allés à Longueau venaient nous apporter des nouvelles de l'armée française. Goblet, procureur général, Ch. Dubois, procureur de la République, Vigier, substitut à la Cour, d'autres encore nous racontaient qu'ils avaient vu Faidherbe. Il avait déjeuné chez M. Manier, maire de Longueau. Mais, au lieu de porter son armée au sud d'Amiens sur les hauteurs qui dominent la ville, il la faisait filer, à Lamotte-Brebières, par le pont du chemin de fer, sur la rive droite de la Somme. Il est certain que ce fut de sa part un acte prudent autant qu'habile. Car en se plaçant au sud d'Amiens il eût pu se trouver pris entre la citadelle d'une part et d'autre part Manteuffel qui ne pouvait manquer d'arriver de Rouen avec toutes ses forces. Mieux valait assurément se placer au nord de la ville et puisqu'il fallait, pour y rentrer, commencer par se rentre maître de la citadelle, attaquer celle-ci du côté du nord. En cas d'insuccès on pouvait se retirer sans péril, se mettre à l'abri derrière la ligne de l'Hallue et

au besoin reculer plus loin pour se placer sous la protection des forteresses du Nord.

A notre point de vue municipal nous ne pouvions que nous applaudir des résolutions du général français. En attaquant la citadelle par le nord il ôtait au commandant tout prétexte de nous bombarder. S'il le faisait, si au lieu de diriger ses canons contre l'armée française, il les tournait au contraire sur la ville, ce ne pouvait plus être qu'un acte de sauvagerie, une odieuse lâcheté, celle qui consiste à répondre au feu de l'ennemi en assassinant des ôtages.

On nous rapportait que Faidherbe, avant de commencer l'attaque, devait écrire au commandant Hubert qu'une telle conduite, aussi contraire aux lois de la guerre qu'à celles de l'humanité, mériterait le châtiment le plus rigoureux et que, s'il parvenait à s'emparer de la citadelle, toute la garnison serait passée au fil de l'épée.

Nous pouvions donc espérer que nous serions épargnés, grâce aux mesures prises par le chef de l'armée française, et que le combat qui se préparait serait pour ainsi dire sans dommage pour la ville.

*
* *

La résolution d'énlever la citadelle à l'ennemi, et par suite de nous délivrer, paraissait bien arrêtée dans l'esprit du général français ; toutes les dispositions prises nous indiquaient que l'opération aurait lieu le lendemain.

L'armée française prenait ses cantonnements à Camon, Allonville, Poulainville et villages voisins. Elle décrivait un demi-cercle dont la Somme était la corde, et dont le centre était cette citadelle sur laquelle devait converger le feu de son artillerie.

Maître, en amont d'Amiens, d'un passage sur la Somme

le pont du chemin de fer à l'extrémité de Lamotte-Brebières, le général français avait besoin de s'assurer aussi en aval le moyen de passer la rivière, de manière à pouvoir, à tout événement, se porter sur la rive gauche, soit en amont soit en aval de la ville. En conséquence il nous faisait demander de lui construire immédiatement un pont à Montières. Il est probable qu'il voulait s'en servir pour aller installer un peu plus loin, sur la hauteur de la ferme de Grâce, à l'ouest de la ville, quelques batteries dont le tir eut pu opérer très efficacement.

Il n'est pas besoin de dire avec quel empressement, oserai-je dire avec quelle joie, nous exécutâmes ces ordres. Il s'agissait d'arracher aux Prussiens cette citadelle détestée, il s'agissait de nous affranchir du joug ennemi.

Certainement, quand Faidherbe aurait repris la citadelle et par suite Amiens, nous devions nous attendre à voir Manteuffel essayer de lui arracher cette place importante. Nous devions donc compter sur une nouvelle bataille d'Amiens. Il faudrait, pour rester libres, vaincre l'armée, si constamment victorieuse, des Allemands. N'importe. Cette perspective de lutte acharnée, de bataille sanglante n'était pas de nature à effrayer nos courages. Quelles qu'en pussent être les conséquences plus ou moins fâcheuses pour la ville, nous les envisagions sans la moindre faiblesse, résolus à tous les sacrifices et tout entiers au bonheur d'être délivrés, de redevenir français. Ceux là le comprendront qui ont subi comme nous les hontes de l'invasion, qui ont comme nous vécu des jours de douleur et de rage.

Nous comptions être délivrés le lendemain ; nous comptions dès la première heure entendre le bruit du canon. Je tressaillais de plaisir à cette pensée.

L'armée française avait besoin d'approvisionnements divers et notamment de pain. Nous nous occupâmes à lui procurer et à lui envoyer, le soir, dans ses cantonnements de Poulainville et villages voisins, tout ce quelle demandait. C'était un bonheur de travailler cette fois non plus pour l'ennemi, mais pour les Français, pour Faidherbe, pour nos libérateurs. On n'y épargnait point sa peine.

Aucune nouvelle d'ailleurs relativement à l'armée prussienne. Où était et que faisait Manteuffel ? Rien n'était annoncé du côté de Conty ; rien non plus du côté de Beauvais ou de Montdidier ; en un mot on n'entendait point parler de Prussiens au sud d'Amiens. Par suite on était autorisé à penser que, si une journée suffisait à Faidherbe pour réduire la citadelle, il aurait le temps de s'en emparer le lendemain avant que Manteuffel n'arrivât.

Il est vrai que quelques-uns de ceux qui étaient allés à Longueau voir notre armée en avaient rapporté une mauvaise impression, et prétendaient qu'on ne pouvait attendre d'elle un effort sérieux. Cela se comprend. Nos yeux étaient accoutumés à la vue de ces bataillons prussiens si solides, si bien exercés, si fortement constitués ; on ne pouvait leur comparer les pauvres troupes de l'armée du Nord, mal équipées, mal en ordre, dépourvues des services les plus essentiels, notamment de cavalerie. C'était pour employer l'expression d'un des narrateurs, « une véritable armée de cirque. » Et cependant, me disais-je, telle qu'elle est, cette armée fait fuir les Prussiens. Von der Grœben en a eu peur, puisque nous serions libres sans notre malheureuse citadelle. Et Manteuffel ne revient pas ; il est donc retenu ailleurs ; nous sommes autorisés à penser que du côté

de Rouen, comme du côté d'Amiens, nos armée simprovisées, tout imparfaites qu'elles sont, peuvent tenir tête à l'ennemi. On dit que Faidherbe a une artillerie assez bien organisée. Que demain la citadelle soit vigoureusement canonnée ; et il est possible que le commandant Hubert soit obligé de capituler. Nous avons le droit d'espérer, et j'espérais.

*
* *

Mais, au milieu de ces préoccupations, il en était une qui faisait le souci cruel et continuel de cette journée: les ambulances. Nous étions constamment sur le qui-vive, craignant à chaque instant les déplorables excès auxquelles l'exaspération pouvait entraîner la population. Nos sergents de ville venaient de quart d'heure en quart d'heure nous rendre compte de la situation. Quelques membres du Conseil se transportèrent à plusieurs reprises sur la place Périgord pour calmer les esprits. Il parut utile de traduire leurs exhortations en quelques mots qui les résumaient. Nous fîmes confectionner à la hâte de larges bandes de toile sur lesquelles était écrit en grosses lettres. *Respect des blessés, honneur de la Ville.* Ces bandes, clouées à la façade des monuments et des maisons où étaient les ambulances, annonçaient clairement à tous quels étaient les sentiments de la municipalité sur cette question brûlante des blessés allemands. La présence des pompiers, le langage de leurs chefs, l'intervention des Conseillers municipaux firent le reste et en définitive la journée s'acheva sans incident fâcheux. Elle était presque terminée et les lampes étaient allumées quand le Conseil municipal se réunit, comme il le faisait presque tous les jours. Le maire nous communiqua les nouvelles

qu'il avait reçues de l'armée française. On s'entretint de l'attitude de la population ; vraisemblablement les attroupements allaient se dissiper avec la nuit qui arrivait, chacun allait rentrer chez soi. On pouvait donc se considérer comme tranquille pour la soirée et pour la nuit. Mais le lendemain matin, quand on entendrait le canon français attaquant la citadelle, si celle-ci lui répondait en bombardant la ville, lâcheté dont le commandant Hubert était bien capable, nul ne pouvait répondre des effets de la légitime colère du peuple. Nous avions tout fait pour protéger les blessés allemands. Nous y mettions notre honneur, comme l'indiquaient les bandes clouées sur les maisons d'ambulance. Il fut résolu que nous persévérerions jusqu'au bout, même si l'ennemi réalisait le lendemain ses odieuses menaces ; que nous lutterions avec la dernière énergie contre les fureurs populaires, qu'au besoin nous paierions de notre personne, et qu'on n'arriverait aux blessés allemands qu'en nous passant sur le corps.

Voici les mesures qui furent arrêtées :

Il y aurait en permanence, dès la première heure du jour, dans les bâtiments des Feuillants, presque en face du Musée, cinq Conseillers municipaux. Chacun d'eux se ferait accompagner de quelques amis. Si le danger que nous redoutions éclatait, ces conseillers devaient à l'instant accourir, se placer avec leurs amis devant les portes des ambulances, et par leurs conseils, par leur résistance matérielle au besoin, arrêter l'agression de la foule. Ils auraient les instruments nécessaires pour clouer à l'instant une proclamation, d'avance imprimée et collée sur carton, qui rappellerait énergiquement au sentiment du devoir et de l'honneur la foule

égarée. Ils feraient aux blessés un rempart de leurs corps.

Séance tenante, je rédigeai et soumis au Conseil le texte de cette proclamation :

« Le Conseil municipal d'Amiens rappelle à ses « concitoyens égarés par le désespoir, le respect des « blessés.

« C'est l'honneur de la Ville.

« Un blessé n'est d'aucune nation : c'est un blessé.

« Nous devons protéger ceux des Allemands comme « nous voulons que les nôtres soient protégés en « Allemagne.

« Si l'on se laissait aller dans la voie des représailles « où s'arrêterait-on ?

« La ville d'Amiens ne se laissera pas mettre au ban « de l'Europe. Si grand que soit son malheur, si « cruellement qu'elle soit traitée, une chose doit lui « rester intacte : l'honneur. »

Après mon diner, à 8 heures, je revins à la mairie. Il y avait entre Dauphin et moi une sorte de convention tacite qui s'était établie par l'usage. Il n'allait guère diner qu'à 8 heures et ne revenait plus. Moi j'arrivais alors et je prenais la direction de la Mairie. Ce soir-là comme la veille je me trouvai seul avec Billoré. L'Hôtel de Ville était désert. Etrange contraste avec l'animation des jours précédents. Plus de bruits de sabres, plus de réclamations, plus de plaintes. Un ou deux plantons dans le corridor et c'était tout. Je profitai de cette tranquillité insolite pour continuer à mettre en état ma comptabilité de bottier, tout en rêvant au combat que j'espérais pour le lendemain.

J'aurais eu peine à détacher entièrement mon esprit de notre citadelle quand même il n'y aurait pas été forcément reporté par la venue d'un conducteur des Ponts-et-Chaussées qui demandait mes ordres au sujet du pont que nous faisions établir à Montières.

Devons-nous, me dit-il, continuer à travailler aux flambeaux et faire passer la nuit à nos ouvriers ? Je pensais que cela pouvait avoir l'inconvénient grave d'attirer l'attention de l'ennemi. Les sentinelles de M. Hubert, du haut de leurs remparts, ne manqueraient pas de remarquer la persistance et le mouvement des lumières. Leur vigilance inquiète en prendrait alarme, et comme le pont était dans le rayon de tir de la citadelle, on s'exposait à le faire démolir le lendemain matin avant que les Français n'eussent pu s'en servir.

Je me décidai donc à faire suspendre le travail pendant la nuit, en recommandant de le reprendre le lendemain matin à la première heure. Aucun autre incident ne survint. A dix heures je retournai chez moi. Deux sujets de préoccupation pour le lendemain retardèrent le moment de mon sommeil. La protection des ambulances et l'attaque de la citadelle.

Le Dimanche 18 Décembre 1870.

Le Dimanche, 18 décembre, j'étais levé bien avant le jour. A sept heures j'étais aux Feuillants ; j'y trouvai les proclamations que j'avais fait imprimer et coller sur carton la veille au soir. J'étais muni d'un marteau et de clous afin de pouvoir les attacher. Auguste Decaïeu, son frère Horace, son neveu Eugène Sauvage, mon voisin Frénoy m'accompagnaient, tous armés de cannes. Bientôt arrivèrent mes quatre collègues également accompagnés d'amis dévoués. Nous nous trouvâmes ainsi au nombre

d'une vingtaine dans une des salles des Feuillants. En passant on avait demandé des nouvelles aux pompiers du Musée. La nuit avait été fort calme. Les rues étaient désertes à cette heure matinale. On ne savait rien.

Il était entendu que nous ne devions pas nous montrer, mais qu'en cas d'émeute, au premier signal donné par les pompiers, s'ils se trouvaient trop pressés, nous devions accourir pour leur donner notre appui moral et matériel. Nous restâmes donc enfermés, on pourrait dire embusqués, dans une salle du rez-de-chaussée, comme des conspirateurs, attendant les événements qui devaient nous mettre en action.

Notre conviction était que dès le point du jour nous allions entendre le canon de Faidherbe. Nous étions attentifs, anxieux, mais d'une anxiété pleine d'espérance. Huit heures sonnèrent au Musée. Rien. Huit heures et demie, rien encore. Il faisait grand jour ; décidément les Français n'attaquaient point la citadelle, notre espérance était déçue. A neuf heures, nous nous retirâmes, relevés par un autre groupe de conseillers municipaux accompagnés de leurs amis. Nous partîmes tristes et découragés. Vraisemblablement le combat n'aurait pas lieu. Il est vrai qu'alors Hubert n'aurait point même de prétexte pour bombarder la ville et que par suite on n'avait guères à craindre une émeute contre les blessés. Mais nous restions sous le joug : la délivrance dont nous nous étions bercés était ajournée. A quand ? on ne pouvait le savoir. A la guerre les occasions fuient et ne se représentent plus. Si Faidherbe n'attaquait pas c'est qu'il se retirait, c'est que probablement les Prussiens allaient nous revenir.

J'allai à la Mairie. Les nouvelles que j'y recueillis changèrent bientôt en certitude les craintes qui me

tourmentaient. Nous sûmes vers 10 heures que les Français n'attaqueraient point la citadelle ; qu'ils renonçaient, au moins pour ce jour-là, à reprendre Amiens ; qu'ils reculaient dans la direction du Nord.

Dans le fait il ne reculaient pas bien loin ; Faidherbe portait son armée à trois lieues de nous, sur la ligne de l'Hallue, dans des positions qu'il avait habilement choisies pour y attendre l'ennemi, recevoir son choc, et d'où il pouvait, s'il était victorieux, revenir en une marche reprendre Amiens, dont la possession devait être le prix de la lutte.

Mais nous ignorions tout cela. Nous ne savions et ne voyions qu'une chose, c'est que les Français s'en allaient, qu'ils reculaient, que nous étions abandonnés par eux, que nous étions condamnés à subir de nouveau l'occupation. Quelle cruelle déception ! quel déchirement ! Ces Français qui tournaient le dos à Amiens emportaient notre espoir, notre liberté, à la semelle de leurs souliers.

*
* *

Mais comme il était possible qu'ils revinssent, que le lendemain, ou deux jours, ou huit jours plus tard, ils attaquassent la citadelle, je profitai des loisirs que me faisait leur départ pour réaliser mon dessein de la veille. Muni d'un plan que je m'étais procuré, je remontai à la cathédrale et plongeai du regard dans cette citadelle maudite. Je marquai au crayon sur mon plan la disposition des ouvrages faits par l'ennemi. Je n'étais pas seul là-haut ; mon ami de Favernay et ma fille Juliette étaient montés avec moi. Nons interrogions l'horizon de tous les côtés, au nord pour tâcher d'apercevoir les Français et nous assurer une fois de plus de la direction qu'ils

prenaient ; au sud pour voir si les Prussiens, comme on le pouvait craindre, ne revenaient pas vers Amiens. Un pâle rayon de soleil blafard éclairait par instants la campagne, mais sur les routes on ne voyait rien, ni Français ni Prussiens. Nos lorgnettes scrutaient en vain tous les points de l'horizon. Nous étions là, depuis assez longtemps, sur la tour du nord, quand retournant nos lorgnettes vers la citadelle nous aperçûmes les longues vues de plusieurs officiers allemands braquées précisément dans notre direction. Leurs gestes animés nous prouvaient que nous étions vus par eux : ils nous montraient du doigt à leurs soldats. Nous quittâmes aussitôt notre observatoire et en descendant je donnai l'ordre au suisse de ne laisser désormais monter personne. Je ne voulais pas que les Prussiens eussent un motif pour tirer sur la cathédrale et me reprochais presque l'imprudence que j'avais commise en me laissant voir sur une des tours.

Revenu à la Mairie je donnai à Dauphin mon plan pour qu'il fit passer ce renseignement à Faidherbe, à qui il pouvait être utile, un peu plus tôt ou un peu plus tard. Je lui dis en même temps qu'on n'apercevait aucun mouvement de troupes aux environs et que suivant toute vraisemblance la journée se passerait tranquillement.

Il est vrai que je comptais sans M. Hubert. Il paraît que ma réponse au sujet des armes qui auraient été cachées dans l'Hôtel de Ville n'avait point dissipé les craintes dont il était tourmenté. Voici revenir mes deux artilleurs de la veille, les deux mêmes, aussi pâles, aussi effrayés, réclamant de nouveau des fusils qui seraient restés en notre possession. Mais cette fois ils prétendaient être en mesure de les retrouver : ils

savaient parfaitement où étaient ces armes. — Alors vous en savez plus que moi. Vous allez me les montrer. Marchez devant, je vous suis ; soyez sans crainte, je serai seul à vous accompagner. — Je me procurai le trousseau de clefs et montai avec eux au grenier du bâtiment qui fait face à la place du Beffroi. Ils seraient montés à l'assaut qu'ils n'auraient pas eu plus peur. Il était évident qu'en traversant les corridors et les appartements par lesquels je les faisais passer ils craignaient que je ne les enfermasse quelque part et que d'un tour de clé je ne les fisse prisonniers. Leur émotion était telle qu'arrivés devant la porte du grenier, comme j'avais quelque peine à faire jouer la clé dans la serrure, le plus jeune, le soldat blond, ne pouvant contenir son impatience, d'un violent coup de pied enfonça la porte. Je n'ai pas besoin de dire qu'ils ne trouvèrent sous les combles aucun fusil. Ils s'en retournèrent aussi penauds que la veille. Leur double expédition, leur double accès de frayeur n'avaient produit d'autre résultat que de montrer que je ne leur avais pas menti. Je garde encore un souvenir très vif de ces deux figures altérées par l'épouvante. Ayant eu plus tard occasion de rencontrer ces pauvres gens dans des circonstances toutes différentes, je pus constater combien la peur défigure un homme. Ils m'avouèrent qu'ils avaient tremblé de tous leurs membres.

*
* *

Après mon déjeuner je revins à la Mairie, juste au moment où Dauphin venait de recevoir une missive du commandant Hubert. L'affaire était grave. Dauphin réunit dans son cabinet tous les conseillers municipaux

qui se trouvaient présents pour les en entretenir et prendre leur avis.

Vers dix heures du matin le Commandant avait envoyé une patrouille en reconnaissance sur Longueau où elle n'avait trouvé personne, puisque les Français avaient passé la veille sur la rive droite de la Somme. Cette patrouille, en traversant le faubourg de Noyon, reçut un coup de feu, qui ne blessa personne. C'était un habitant du faubourg qui avait ainsi tiré. Le Commandant exigeait que la Mairie d'Amiens lui livrât le coupable et lui payât une amende de 20,000 francs. Il déclarait que s'il n'obtenait immédiatement cette double satisfaction, il bombarderait le faubourg de Noyon à 2 heures précises.

Il nous était manifestement impossible dans un si bref délai de découvrir l'auteur du méfait, quand même nous eûssions apporté à sa recherche un empressement qui n'était certes point dans nos sentiments. Nous n'apprenions que par la lettre du commandant le fait de ce coup de fusil, malheureux autant que maladroit. Nous en ignorions absolument l'auteur. Et s'il nous avait été connu, je puis dire qu'aucun de nous n'eût voulu le livrer au farouche commandant, autant dire le livrer au bourreau. Nous n'avions donc point à hésiter, ni à délibérer sur les 20,000 francs qu'on nous demandait en sus de la remise du coupable. Nous fûmes tous d'avis, comme le Maire, de répondre au commandant qu'il était impossible de lui donner satisfaction.

Il bombarderait le faubourg ; cela ne pouvait faire aucun doute ; il avait montré la veille ce dont il était capable et tiendrait bien évidemment à accomplir les menaces de sa proclamation du vendredi. Eh bien ! on subirait le bombardement. Mais alors la population furieuse se porterait aux ambulances et il pourrait

arriver malheur aux blessés. Eh bien ! on défendrait les blessés de tout son pouvoir comme il avait été convenu.

Tout cela fut arrêté en quelques instants. L'heure pressait : il fallait prendre son parti promptement, nettement et résolument. Seulement on ne pouvait laisser bombarder le faubourg de Noyon sans en prévenir les habitants. Le temps manquait pour faire imprimer et placarder une affiche. Il faudrait que quelqu'un de nous allât les avertir, dit le Maire. Je m'offris. J'irai avec toi, dit mon ami de Favernay. Soit, reprit Dauphin, un peu ému. Prenez la voiture et allez vite, vous n'avez pas trop de temps, car à 2 heures on peut compter recevoir des bombes. Il regarda la pendule ; il était 1 heure 20.

Nous voilà partis tous deux. En nous rendant à l'extrémité de la rue de Noyon, nous arrêtâmes notre plan de campagne. Monter jusqu'à Saint-Acheul et revenir par le petit faubourg de Noyon ; car il était plus que probable que les obus atteindraient aussi ce quartier; il fallait donc en prévenir aussi les habitants.

Arrivés à l'église Sainte-Anne, qui était alors à l'entrée du faubourg, nous commençâmes notre métier de prophètes de malheur. Nous faisions arrêter la voiture de distance en distance. Chacun de nous ouvrait la portière de son coté et, debout sur le marchepied, criait de toutes ses forces : — Sauvez-vous, on va bombarder le faubourg à 2 heures précises. — J'ai la voix assez forte et Favernay possède un fausset des plus perçants. Je laisse à penser l'émoi que nous causions. Il est impossible de se figurer l'effroi, la stupeur, le désespoir, l'effarement que nous jetions sur nos pas. On accourait de toutes parts, on entourait notre voiture. On nous

demandait des explications. On nous qnestionait de mille manières. Où faut-il aller ? De quel côté fuir ? Pourquoi va-t-on bombarder ? Naturellement nous ne pouvions répondre aux questions dont nous étions accablés ; quelques-unes étaient absolument saugrenues, et en toute autre circonstance nous en aurions ri de bon cœur. On nous demandait par exemple si on pouvait emporter son lit, sa pendule, etc. — Sauvez-vous, et tout de suite. Le bombardement va commencer à 2 heures. Sauvez vous en ville. C'est le faubourg seul qui va être bombardé.— Nous n'avions pas le temps d'en dire davantage, nous avions charge d'âmes. Nous faisions avancer la voiture et recommencions notre office de crieurs publics. Derrière nous un flot de peuple, femmes, enfants, jeunes gens et vieillards, se précipitait en tumulte vers la ville, avec des cris d'épouvante. Nous n'avions guères le temps de considérer le spectacle de cette foule épavaudée. Nous allions, allions toujours, l'heure nous gagnait. Nous regardâmes à notre montre ; il était 2 heures moins 10, quand nous arrivâmes au pied de la côte de Saint-Acheul ; encore 10 minutes et les obus allaient pleuvoir. Il était évident, comme nous l'avions prévu d'ailleurs, que nous ne pouvions être rentrés en ville avant l'heure fatale fixée par le commandant Hubert. Nous exécutâmes le programme que nous nous étions tracé et revînmes par le petit faubourg de Noyon, toujours en jetant l'alarme et en faisant sauver les gens, cette fois devant nous, dans la direction de la ville. Cependant 2 heures étaient sonnées, bien sonnées, et on n'entendait pas le moindre coup de canon. Qu'est-ce que cela voulait dire ? M. Hubert s'était-il radouci ? N'était-il plus l'homme de la veille ? Les Français revenaient-ils détourner sur eux son attention ? Nous ne

pouvions deviner cette énigme. Ce qui était certain c'est que nous avions bien pensé être exposés aux obus et que pas un ne sifflait. Nous rentrâmes en ville par la rue de Noyon encombrée de monde. Tous les gens du faubourg étaient accourus et avaient communiqué leur terreur à ceux de la ville. On s'était amassé autour de ces malheureux éperdus de frayeur, fous de désespoir, qui avaient quitté leur maison, abandonné leur mobilier, leur avoir, qui étaient vêtus n'importe comment, qui ne savaient où ils coucheraient, comment ils trouveraient de quoi vivre. On n'entendait que lamentations. L'un cherchait son enfant qui s'était égaré dans la bagarre. Un autre ne savait si sa femme, qui était sortie, avait été prévenue à temps. C'était un désordre, une confusion inexprimables. Mais, chose remarquable, dans toute cette foule, qu'il nous fallut traverser au pas, nous n'entendîmes aucun cri de colère, aucune menace contre les blessés. Le trouble, la consternation, et rien de plus. Voilà ce que nous pûmes constater sur tout notre trajet jusqu'à la place Périgord.

Rue Delambre, au moment où nous allions rentrer à la Mairie, nous rencontrâmes, à notre profonde surprise, une voiture escortée par des uhlans et dans la voiture nous reconnûmes Dauphin. Où allait-il ? Comment y avait-il des uhlans à Amiens ?

* * *

Nous en eûmes l'explication à l'hôtel-de-ville, où nous trouvâmes, au retour de notre expédition, beaucoup de nos collègues en conversation très animée avec M. Gronert, le médecin en chef, et M. Welter, le secrétaire de la Préfecture. L'armée prussienne revenait prendre pos-

session d'Amiens. Elle s'était empressée de se mettre en communication avec Hubert, et de lui annoncer sa délivrance. Elle arrivait justement par les routes de Saint-Fuscien et de Cagny, de sorte que, si on avait bombardé le faubourg de Noyon, elle aurait pu recevoir les obus. Voilà pourquoi la citadelle n'avait pas tiré.

Le général Mirus, qui commandait les troupes chargées de reprendre possession d'Amiens, avait, avant d'entrer en ville, fait demander le Maire et envoyé des uhlans pour le chercher.

M. Gronert se confondait en remerciements de la conduite que nous avions tenue à l'égard de ses blessés. M. Welter, se joignant à lui, nous octroyait des éloges. Un de mes collègues, très animé, se plaignait vivement du commandant de la citadelle et à ses procédés barbares opposait ceux dont nous avions usé envers les blessés allemands. Ce qu'il disait pouvait être très vrai, mais il me déplaisait souverainement de recevoir des compliments de M. Welter. — C'est bon, c'est bon, dis-je à mon collègue en le prenant vivement par le bras. Dites tout ce que vous voudrez de M. Hubert, vous n'en sauriez dire trop de mal. Mais quant à ce que nous avons fait pour les blessés, c'est notre affaire. Nous l'avons fait pour nous mêmes et non pour d'autres et nous n'avons pas à en rendre compte à Monsieur. — Là-dessus tournant le dos à M. Welter, j'emmenai mon collègue.

Bientôt Dauphin revint, et à sa suite des officiers de toutes armes. Les scènes du 28 novembre se renouvelèrent. C'étaient des demandes de toute nature. Il fallait pourvoir au logement, aux réquisitions ; les Prussiens avaient besoin de mille choses pour se

ravitailler. On ne savait auquel entendre. Il fallut à la hâte reconstituer nos commissions, réinstaller le bureau des logements, et pour moi reprendre mes fonctions d'interprète, courir de l'un à l'autre, répondre pour ainsi dire à tous à la fois, Français et Allemands.

L'attitude des ennemis était très arrogante. Ils paraissaient furieux de ce que la ville avait été abandonnée et se montraient fort empressés de venger l'affront fait à leurs armes. Ils ne parlaient de rien moins que de détruire l'armée française qui avait osé tenter de reprendre Amiens. Ils eussent été déjà victorieux qu'ils n'auraient pas été plus superbes et plus durs. Nous étions obligés encore une fois de courber la tête.

Nous étions retombés sous le joug.

DANTE

Divine Comédie

CHANT I DE L'ENFER.

Traduction en vers français par M. L. CARON.

(*Séance du 24 Février 1888*).

Au beau milieu du chemin de la vie,
Ayant perdu la route poursuivie,
Je me trouvai par un fatal arrêt
Dans l'épaisseur d'une sombre forêt.

Combien, hélas ! ce m'est chose pénible
De retracer comme elle était horrible,
Cette forêt, âpre en sa profondeur !
Ce souvenir renouvelle ma peur.

---

(1) 1. Nel mezzo del cammin di nostra vita
Mi ritrovai per una selva oscura,
Che la diritta via era smarrita :

2. E quanto a dir, qual' era, è cosa dura,
Questa selva selvaggia, ed aspra, e forte,
Che nel pensier rinnuova la paura.

---

(1) Ce texte italien de la *Divina Commedia* est celui de l'édition de Padoue, 1727.

De plus cruel il n'est que la mort même.
Mais à mon aide advint un bien suprême,
Et, pour le dire, il faut que soient décrits
Divers objets qui d'abord m'ont surpris.

Comment j'entrai dans la forêt obscure,
Je n'en saurais bien faire la peinture,
Tant le sommeil me tenait enchaîné
Quand du chemin je me suis détourné.

Mais j'arrivais au pied d'une colline,
Mont escarpé, dont tout le bas termine
Cette vallée à l'aspect plein d'horreur,
Qui dans mon âme a jeté la terreur.

Levant mes yeux vers sa haute couronne,
Je vois soudain l'éclat qui l'environne.
Là, radieux, brillait l'astre des jours
Qui des sentiers nous montre les détours.

---

3. Tanto è amara, che poco è più morte :
Ma per trattar del ben, ch' i' vi trovai,
Dirò dell' altre cose, ch' i' v'ho scorte.

4. J' non so ben ridir, com' i' v'entrai,
Tant' era pien di sonno, in su quel punto,
Che la verace via abbandonai.

5. Ma po' ch' i' fui appiè d'un colle giunto,
Là ove terminava quella valle,
Che m' avea di paura il cuor compunto,

6. Guarda' in alto, e vidi le sue spalle
Vertite già de' raggi del pianeta,
Che mena dritto altrui per ogni calle.

Alors un peu se calmèrent les craintes
Dont tout mon cœur ressentit les atteintes,
Dans cette nuit pleine d'anxiété
Qui tint longtemps mon esprit agité.

Comme celui qui de la mer arrive,
Tout haletant descendu sur la rive,
Se tourne encor vers les flots furieux,
Et, regardant, parcourt l'onde des yeux :

Telle mon âme, et de telle manière,
Tout en fuyant se portait en arrière
Pour contempler le passage inconnu
Dont nul mortel n'est jamais revenu.

Quand le repos m'eut rendu plus alerte,
Je m'avançai par la côte déserte,
De telle sorte ayant réglé mes pas
Que mon pied ferme était le pied plus bas.

---

7. Allor fu la paura un poco queta,
Che nel lago del cuor m'era durata
La notte, ch' i' passai con tanta pieta.

8. E come quei, che con lena affannata
Uscito fuor del pelago alla riva
Si volge all' acqua perigliosa, e guata :

9. Così l'animo mio, ch' ancor fuggiva,
Si volse indietro a rimirar lo passo,
Che non lasciò giammai persona viva.

10. Poi ch' ebbi riposato 'l corpo lasso,
Ripresi via per la piaggia diserta,
Sì che 'l piè fermo sempre era 'l più basso.

Voilà bientôt que, près de la montée,
Une panthère à la peau tachetée,
Agile, souple et légère à courir,
En bondissant à mes yeux vint s'offrir.

Elle semblait affronter mon visage
Et restait là, me barrant le passage
Si hardiment, que plusieurs fois en vain
Je me vis prêt à rebrousser chemin.

De la nuit l'aube avait chassé les voiles,
Et le soleil, du milieu des étoiles,
Montait au ciel ainsi qu'au premier jour
Il fut lancé par le divin amour.

Tout invitait mon âme à l'espérance :
Du gai matin la nouvelle naissance,
De la saison les premières douceurs,
De l'animal la peau riche en couleurs.

---

11. Ed, ecco quasi al cominciar dell' erta,
Una lonza leggiera e presta molto,
Che di pel maculato era coperta.

12. E non mi si partìa dinanzi al volto :
Anzi 'mpediva tanto 'l mio cammino,
Ch' i' fui per ritornar più volte volto.

13. Temp' era dal principio del mattino ;
E 'l Sol montava 'n su con quelle stelle,
Ch' eran con lui, quando l'amor divino

14. Mosse da prima quelle cose belle ;
Sì ch' a bene sperar m'era cagione
Di quella fera la gajetta pelle,

J'allais enfin continuer ma route,
Et cet espoir ne m'eût laissé de doute
Si, tout à coup, je n'avais vu l'aspect
D'un fort lion me tenant en respect.

Il paraissait, avec la tête altière,
Venir à moi d'une démarche fière,
Et furieux, dans sa faim rugissait
Si rudement, que l'air en frémissait.

Puis j'aperçus une louve impudente
Dont la maigreur, en convoitise ardente,
Semblait porter des désirs monstrueux.
Elle a déjà tant fait de malheureux !

Dans la stupeur où me jeta sa vue,
Toute espérance en mon cœur fut perdue,
Et mon courage, abattu par la peur,
Ne chercha plus à gagner la hauteur.

---

15. L' ora del tempo, e la dolce stagione :
Ma non sì, che paura non mi desse
La vista, che m'apparve d'un leone.

16. Questi parea, che contra me venesse
Con la test' alta, e con rabbiosa fame,
Sì che parea, che l'aer ne temesse :

17. Ed una lupa, che di tutte brame
Sembiava carca, con la sua magrezza,
E molte genti fe' già viver grame.

18. Questa mi porse tanto di gravezza
Con la paura, ch' uscia di sua vista,
Ch' i' perdei la speranza dell' altezza.

Comme celui que le gain passionne,
Quand vient le temps où le sort l'abandonne,
Dans ses pensers change de sentiment
Et du plaisir passe au gémissement ;

Tel fut sur moi l'effet de cette bête,
Qui n'a ni paix ni trêve qui l'arrête.
En avançant, elle me rejetait
Vers d'autres lieux où le soleil se tait.

Tandis qu'en bas je roulais vers l'abîme,
Devant mes yeux, détournés de la cime,
S'offrit quelqu'un, bienveillant cette fois,
Dont le silence avait éteint la voix.

L'apercevant dans le désert sauvage,
Je reconnus un noble personnage.
« Ah ! prends pitié ! » lui criai-je. « Au secours.
Qui que tu sois, homme ou fantôme, accours ! »

---

19. E quale è quei, che volentieri aquista,
E giugne 'l tempo, che perder lo face,
Che 'n tutti i suoi pensier piange, e s' attrista.

20. Tal mi fece la bestia senza pace,
Che venendomi 'n contro, a poco a poco,
Mi ripingeva là dove 'l Sol tace.

21. Mentre ch' i' rovinava in basso loco,
Dinanzi agli occhi mi si fu offerto
Chi per lungo silenzio parea fioco.

22. Quando i' vidi costui nel gran diserto,
Miserere di me gridai a lui,
Qual che tu sii, od ombra, od uomo certo.

— « Homme, non plus ; je fus homme en ma vie »,
Répondit-il. « De notre Lombardie
Mes vieux parents sont restés habitants.
Belle Mantoue, ils étaient tes enfants.

« Je suis né tard sous le règne de Jule,
Et je vécus dans la Rome crédule,
Tout attachée aux Dieux faux et trompeurs.
Auguste alors m'accordait ses faveurs.

« Je fus poète et célébrai la gloire
De ce Troyen si digne de mémoire,
Pieux héros, d'un saint zèle animé,
Contraint de fuir Ilion consumé.

« Mais toi, pourquoi céder à la faiblesse
Et retourner au lieu de la tristesse ?
Pourquoi ne point, au gré de tes désirs,
Gravir ce mont où sont les vrais plaisirs ? »

---

23. Risposemi : Non uomo : uomo già fui,
E li parenti miei furon Lombardi,
E Mantovani per patria amendui.

24. Nacqui *sub Julio*, ancorchè fosse tardi,
E vissi a Roma sotto 'l buono Agusto,
Al tempo degli Dei falsi, e bugiardi.

25. Poeta fui, e cantai di quel giusto
Figliuol d'Anchise, che venne da Troja,
Poichè 'l superbo Ilion fu combusto.

26. Ma tu, perchè ritorni a tanta noja ?
Perchè non sali il dilettoso monte,
Ch' è principio e cagion di tutta gioja ?

— « O bienfaiteur ! Es-tu donc ce Virgile,
Chantre divin, source qui du beau style
Répand au loin les flots harmonieux ? »
Ainsi je dis honteux, baissant les yeux.

« O toi, l'honneur de toute poésie,
Inspirateur et guide du génie,
Pour tes doux chants mon culte et mes amours
Ne peuvent-ils me valoir ton secours ?

« Je fus toujours ton disciple fidèle
Et n'eus que toi pour maître et pour modèle.
Si mon langage obtient quelque faveur,
C'est à toi seul que j'en dois tout l'honneur.

« Vois cette bête à l'allure grossière,
Qui me faisait retourner en arrière.
De crainte encore elle me fait frémir.
Sage fameux daigne me secourir. »

---

27. Or se' tu quel Virgilio, e quella fonte,
Che spande di parlar sì largo fiume ?
Risposi lui con vergognosa fronte.

28. Oh degli altri poeti onore, e lume,
Vagliami 'l lungo studio, e 'l grande amore,
Che m' han fatto cercar lo tuo volume.

29. Tu se' lo mio maestro, e 'l mio autore :
Tu se' solo colui, da cu' io tolsi
Lo bello stile, che m'ha fatto onore.

30. Vedi la bestia, per cu' io mi volsi :
Ajutami da lei, famoso saggio,
Ch' ella mi fa tremar le vene, e i polsi.

— « Pour échapper de cet endroit sauvage,
Fais un détour, prends un autre passage »,
Répondit-il avec empressement,
Quand il me vit pleurer amèrement.

« Car cette bête, objet qui t'épouvante,
Ne laisse ici passer âme vivante.
Nul n'essaierait de braver son courroux,
Sans qu'aussitôt il meure sous ses coups.

« Elle est d'instinct cruelle, et si mauvaise
Qu'en ses désirs jamais rien ne l'apaise.
Son repas fait avec voracité,
Accroît sa faim et son avidité.

« Combien elle a d'unions monstrueuses !
Elle en aura d'autres bien plus nombreuses,
Jusqu'au moment où, par un triste sort,
Le lévrier lui donnera la mort.

---

31. A te convien tenere altro viaggio,
Rispose, poi che lagrimar mi vide,
Se vuoi campar d'esto luogo selvaggio :

32. Che questa bestia, per la qual tu gride,
Non lascia altrui passar per la sua via,
Ma tanto lo 'mpedisce, che l'uccide :

33. Ed ha natura sì malvagia e ria,
Che mai non empie la bramosa voglia,
E dopo 'l pasto ha più fame che pria.

34. Molti son gli animali, a cui s'ammoglia,
E più saranno ancora, infin che 'l veltro
Verrà, che la farà morir di doglia.

« Il ne vivra ni d'or ni de richesse,
Mais de vertu, d'amour et de sagesse.
Ce grand vengeur, qui ne tardera trop,
Verra le jour entre Feltre et Feltro.

« La rappelant à sa gloire passée,
Il sauvera l'Italie abaissée,
Pour qui sont morts dans des combats connus
Nisus, Camille, Euryale, Turnus.

« De ville en ville il chassera la louve
Sans que pour elle un repaire se trouve,
Et dans l'enfer il la fera rentrer,
Là d'où l'envie avait su la tirer.

« Et maintenant pour ton bien je décide
Qu'il faut me suivre et me choisir pour guide.
D'ici je pars, et, prenant un détour,
Je te conduis à l'infernal séjour.

---

35. Questi non ciberà terra, nè peltro,
Ma sapienza, e amore, e virtute,
E sua nazion sarà tra Feltro e Feltro :

36. Di quell' umile Italia fia salute,
Per cui morìo la Vergine Cammilla,
Eurialo, e Turno, e Niso di ferute :

37. Questi la caccerà per ogni villa,
Fin che l'avrà rimessa nello 'nferno,
Là onde 'nvidia prima dipartilla.

38. Ond' io per lo tuo me' penso e discerno,
Che tu mi segui, ed io sarò tua guida,
E trarrotti di quì per luogo eterno,

« Là, rien d'heureux ne se peut plus attendre :
Du désespoir les cris se font entendre.
Là, les damnés, gémissant sur leur sort,
Invoquent tous une seconde mort.

« Puis tu pourras contempler d'autres âmes,
Qui paraîtront contentes dans les flammes,
Ayant l'espoir qu'au sortir de ces feux
Elles iront au séjour bienheureux.

« Si des élus tu veux voir la patrie,
Pour toi, là-haut, une douce âme prie ;
Guide plus digne, elle-même viendra.
Je partirai, quand elle descendra.

« Celui qui règne en la céleste enceinte,
Comme je fus rebelle à sa loi sainte,
Ne permet pas que je sois transporté,
Pour t'y conduire, en sa belle cité.

---

39. Ov' udirai le disperate strida,
Vedrai gli antichi spiriti dolenti,
Che la seconda morte ciascun grida.

40. E poi vedrai color, che son contenti
Nel fuoco, perchè speran di venire,
Quando che sia, alle beate genti :

41. Alle qua' poi se tu vorrai salire,
Anima fia a ciò di me più degna :
Con lei ti lascerò nel mio partire.

42. Che quello 'mperador, che lassù regna,
Perch' i' fu' ribellante alla sua legge,
Non vuol, che 'n sua città per me si vegna.

« Maître partout, il montre sa puissance.
Là, c'est le Roi dans sa magnificence :
Là, son palais, son trône glorieux.
Heureux celui qu'il appelle en ces lieux ! »

Et moi soudain : « Maître, je t'en convie
Par ce Dieu bon qu'ignora ton génie,
Fais que j'échappe au danger d'aujourd'hui,
Aux maux plus grands qui viendraient après lui.

« Conduis mes pas dans la route dernière
Pour voir enfin la porte de saint Pierre,
Et, par delà, ces esprits affligés,
Dans la douleur à tout jamais plongés. »

Virgile alors, d'un mouvement rapide,
Se mit en marche, et je suivis mon guide.

---

43. In tulle parti impera, e quivi regge :
Quivi è la sua cittade, e l'alto seggio :
O felice colui, cu' ivi elegge !

44. Ed io a lui : Poeta, i' ti richieggio
Per quello Iddio, che tu non conoscesti,
Acciocch' i' fugga questo male, e peggio,

45. Che tu mi meni là dov' or dicesti,
Sì ch' i' vegga la porta di san Pietro,
E color che tu fai cotanto mesti.

Allor si mosse, ed io li tenni dietro.

FIN

UN PROCÈS DE SORCELLERIE

AU

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

Lecture faite par M. OUDIN.

(*Séances du 27 Avril et du 8 Juin 1888*).

Nous vivons à une époque généreuse ou les meilleurs esprits se préoccupent avec le zèle le plus louable d'augmenter les libertés de la défense, de protéger les accusés, de les armer de toutes pièces, si j'ose m'exprimer ainsi, contre les magistrats chargés de l'instruction criminelle.

Dans la pensée de personnages considérables, le Code de 1808 est devenu suranné, ses dispositions semblent empreintes des souvenirs d'un autre âge. Je ne prétends pas, (je n'ai pas une semblable présomption), critiquer les projets soumis au Parlement, mais, grâce à une pratique déjà longue, on me permettra peut-être de dire que la législation en usage est largement protectrice, qu'elle constitue un immense progrès, qu'elle a été, en un mot, conçue dans un esprit d'humanité dont il était difficile de trouver des traces dans les pratiques antérieures à ce siécle. Cet hommage rendu au régime actuel, il ne me coûtera nullement d'approuver, sans réserve, quand elles auront été consacrées par l'expérience, les importantes modifications auxquelles je fais allusion.

La meilleure manière d'apprécier le chemin parcouru,

consiste à se reporter en arrière, à comparer; et l'idée m'est venue de rechercher dans d'anciens documents judiciaires une *espèce*, comme on dit dans le jargon du Palais, une espèce saisissante, où la procédure apparaisse suffisamment, mais point de façon à lasser l'attention dès les premières lignes. Un instant le choix était presque fait et le débat était original, il s'agissait d'une demande « en visitation et congrès, et par suite de la dissolution « du mariage pour cause de frigidité, » le mari était un véritable accusé. Il a été impossible de vous présenter cette affaire, à moins de lui faire perdre tout son cachet: nous avons des pruderies que nos pères ignoraient. Enfin je devais, sous peine de complaisance trop grande, ne point m'éloigner trop dans le passé ; je ne ne voulais pas aller au delà du XVII[e] siècle. Un heureux hasard, les curieux ont quelquefois de ces chances, m'a procuré le récit minutieux d'une longue procédure en matière de sorcellerie, rédigé par celui qui avait dirigé l'instruction et prononcé la sentence. Ce jurisconsulte, nommé Jean Chenu, était avocat au parlement de Bourges, il était de plus bailli de la châtellenie de Brécy.

Il recueillit en deux volumes, (deux centuries), « les « notables et singulières questions de droit décidées par « arrêts mémorables des Cours Souveraines de France, « partie d'iceux prononcés en robes rouge, contenant les « moyens et raisons décisives. — C'était, vous le voyez, Messieurs, au temps où les long titres à encres rouge et noire étaient en grande faveur.

L'œuvre de Jean Chenu fut publié par Buon Nicolas, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de Saint-Claude et de l'Homme Sauvage, en 1620. L'écusson du libraire, suivant une mode encore en usage, décore le frontispice: il représente un veillard sortant tranquillement d'une

ville en flammes, avec cette devise : « Mecum porto omnia mea », le tout supporté par un homme et une femme entourés de génies se jouant au milieu de feuillage et de fruits. Le vieillard est le philosophe Bion, le libraire s'appelle Buon : voilà un de ces jeux de mots par à peu près tant appréciés alors et dont les devises des maîtres du Puy inscrites sur les tablettes de marbre de la Cathédrale d'Amiens nous fournissent tant d'exemples.

La 98e question de la deuxième centurie est intitulée « Du Sortilège », et en sous-titre « Procez faits à des savants en chastellenie de Brécy en Berry, avec les arrests confirmatifs et infirmatifs des jugements donnés contre eux par le Bailli de la dite chastellenie ». Le bailli est Jean Chenu; du reste, s'il ne s'était expressément nommé, il eût été facile, sans beaucoup de perspicacité, de deviner l'auteur, tant il s'est étendu volontiers sur cette nonante huitième question. Les autres sont traitées sommairement, sobrement, celle-ci est longue et détaillée comme un procès-verbal de notaire.

Deux siècles et demi se sont écoulés depuis ce terrible procès ; au moment où il s'instruisait une main parricide avait, depuis six ans déjà, mis fin au glorieux règne d'Henri IV ; Guy Coquille avait publié, depuis vingt-cinq ans, son célèbre traité des libertés de l'Église de France ; depuis dix-huit ans l'édit de Nantes était la charte libérale des protestants ; les Etats Généraux, les derniers avant ceux de 1789, s'étaient réunis deux ans auparavant ; c'était l'année même de la mort de Shakespeare, l'immortel auteur d'un théâtre sublime, et de celle de Michel Cervantes, à qui nous devons le plus admirable roman de chevalerie. Vingt ans plus tard, le Cid de Corneille était représenté. On était dans cette première partie du xvii[e] siècle, qui sera appelé

par la postérité le Grand Siècle, le Siècle deLouis XIV.

Le drame se déroule dans le Berry : Le procès est instruit contre des habitants de Sainte-Solange. Ce village trés ancien, appelé jadis Villomont, doit son nom à la patronne du Berry, qui y reçut le jour au IXe siècle. On y remarque les traces d'une voie romaine ; le petit cours d'eau l'Ouctas le traverse. Sa population est d'environ mille habitants. L'Église n'est pas autrement intéressante par son architecture, mais elle renferme six tapisseries très belles, fabriquées spécialement pour retracer les principaux épisodes de la vie de Sainte-Solange.

Sainte-Solange faisait partie alors de la chatellenie de Brécy, situé à environ trois kilomètres. Aujourd'hui Brécy a perdu de son importance, et de son chateau-fort l'emplacement n'est plus indiqué que par des ruines.

La capitale du Berry est située à quatre lieues à peine de Sainte-Solange qui se trouve ainsi dans sa banlieue. Nous sommes dans une province aux mœurs douces, dans ce pays tant aimé et si merveilleusement décrit par l'auteur de François-le-Champi, de la petite Fadette et de la Mare au Diable.Cependant au moment même ou le procès s'instruisait, le Berry était troublé par l'agitation des partis ; le prince de Condé, son gouverneur était arrêté ; les paysans dont le sort avait été amélioré et le bien-être augmenté, grâce au grand Sully, seigneur de Montroix, de Montpensier et de Bombuc, étaient alors divisés et malheureux.

Avant d'entrer dans le vif du récit et pour respecter l'ordre chronologique, permettez-nous de vous citer comme un document utile et visé dans le procès lui-même, un arrêt du parlement de Paris du 17 août 1601 au rapport de M. de Herre, rapporteur à la Tournelle. Cet

arrêt nous intéresse à plus d'un titre : il est intervenu après une poursuite criminelle suivie par le Prévôt des Maréchaux de Vermandois, à Laon, à la requête du Substitut du Procureur Général du Roi au dit siège. Nous sommes au cœur de la Picardie. Une femme, Mariette Morin, examinée par Jean Miton, visiteur de sorciers (singulière profession !), avait été condamnée à subir les épreuves de la question et ensuite au bannissement. Elle relève appel, son appel est déclaré recevable. La Cour fait défense aux Prévôts de prendre dorénavant connaissance des crimes de sortilège et de recourir aux épreuves de l'eau et des piqûres de feu. La cour défend encore aux Prévôts de recevoir le désistement des appels, à peine de privation de leurs charges; elle ordonne enfin que dans le cas ou les condamnés n'interjeteraient pas appel, les greffiers seraient obligés de les interpeller spécialement à ce sujet et de les éclairer sur leur droit. Cette sentence est réellement humaine : ses dispositions sont encore observées de nos jours et un arrêt de cour d'assises serait nul si le condamné n'était pas expressément averti de la faculté que la loi lui accorde de se pourvoir en cassation.

Le Bailli Chenu commence par un prologue : dans un récit de cette importance on n'entre pas brutalement en matière. Son introduction, sa préface, si vous aimez mieux, mérite une analyse succincte, car elle donne un aperçu assez complet de l'opinion le plus répandue à cette époque sur le sortilège.

Au seuil de ce discours préliminaire, il pose comme un principe indiscutable qne l'impiété des juges, cause de l'impunité des criminels, en augmente le nombre et donne une licence sans pareille au malin esprit. Tandis qu'autrefois les sorciers se réfugiaient dans les lieux

déserts, maintenant on les voit partout, et depuis peu se sont manifestés des évènements si horribles, si étranges et en même temps si prouvés qu'ils n'ont plus permis de douter du sortilège. Il n'est pas permis davantage d'hésiter sur la peine réservée aux coupables.

En Ecosse, dans le Milanais, les faits se sont multipliés d'une façon effrayante ; aussi, il a été nécessaire de recourir à des procédures nouvelles pour rendre l'information plus secrête et plus sûre. Un de ces moyens est bien simple : on place un tronc spécial dans une église et il suffit d'y déposer un papier où se trouvent écrits le nom du sorcier, les actes par lui commis et les preuves à l'appui. Tous les quinze jours ce tronc est ouvert par le juge en présence des gens du Roi.

Henri IV fut obligé, en 1609, de déliver une commission, à MM. d'Espagne et de Lancri, du Parlement de Bordeaux,à l'effet de rechercher les sorciers du Gabour, Cette commission se mit résolument à l'œuvre et elle accomplit son devoir avec tant d'exactitude, dit notre auteur, « qu'elle a découvert plus de cinq cents sorciers, « partie desquels elle a condamnée à mort et fait « exécuter ». Et pour en perpétuer le souvenir, M. de Lancri composa un traité en régle où les procès furent mis en lumière.

De tout temps les théologiens ont admis la puissance du diable et son empire sur les hommes ; ils ont clairement établi ses pactes avec les sorciers.

Les anciens pensaient déjà de même ; chez les Grecs : Moschus, Epicharme, Aristophane, Homère, Théocrite et d'autres encore ; chez les latins : Virgile, Horace, Juvénal, Lucain ont souvent fait mention d'Io, d'Hécate, de Circé, de Médée, d'Amarillys, de Junon, d'Atalante. Aux yeux du bailli, ce sont là autant de sorcières.

Saint Augustin, au livre de la doctrine chrétienne, chapitre 23, cite des pactes, énumère les moyens dont se sert le diable pour transporter les sorciers au sabbat. Cette question de transport des sorciers a été agitée sous l'empereur Sigismond et résolue affirmativement : les anges bons ou mauvais n'ont-ils pas le pouvoir de changer de place les corps terrestres et de les mener d'un point à un autre? Le canon *Episcopi*, 26, quest. 15, permet toutefois une hésitation aux juges, mais ce canon est rejeté par tous les théologiens et il serait tout au plus applicable à ceux qui par illusion et sans pacte adhèrent au Démon. — Donc pas de doute possible sur l'existence des sorciers ; les exemples sont trop nombreux, les sentences sont trop sérieuses, l'énormité et la fréquence des faits sont trop abominables, aussi a-t-on dû faire de ce crime, un crime pour ainsi dire privilègié. Toutes les preuves sont reçues, tous les témoignages sont accueillis, même ceux des femmes, des mineurs, des enfants, des parents, d'un laïc contre un clerc, des criminels, des complices, des excommuniés. Un seul témoin est repoussé, c'est l'Ennemi mortel. De plus le crime ne se prescrit jamais : les héritiers d'un sorcier sont tenus de l'amende pendant 40 ans. Cela est juste et raisonnable, cette sévérité est légitimée par les conséquences du sortilège ; il entraîne en effet l'hérésie, l'association avec le Diable, le sacrilège, le concubinage, le péché contre nature, la révolte envers Dieu ; et le moindre de ces forfaits mérite la mort. Pour exempter du feu de pareils coupables, il faudrait être dénué de jugement ; rien de plus facile à démontrer. La gravité du crime se mesure, (tel est le principe,) à la dignité de l'offensé.

Peut-on alors châtier assez sévèrement les insulteurs

de Dieu, du Ciel, de la Terre, du genre humain, en un mot, les adorateurs du Diable ?

Les saints livres prescrivaient contre eux la lapidation ; l'Empereur Constantin les livrait aux flammes ou aux bêtes féroces ; cependant la peine la plus commune est le feu. Grégoire de Tours rapporte que, sous Chilpéric, le courtisan Momolus, accusé de sortilège, fut tourmenté de supplices nouveaux. Le même historien parle des châtiments infligés par la Reine à des sorciers : les uns furent noyés, d'autres brûlés, d'autres enfin subirent la mort sur la roue, après avoir eu les os rompus. Sous Charles VII, en 1442, le Maréchal de Retz est brûlé ; en 1430, le dernier jour de mai, la Pucelle d'Orléans succombe sur un bûcher à Rouen ; en 1459, Othon de Chatillon, Guillaume Gontier et autres du pays d'Artois sont condamnés par le parlement de Paris. Plus récemment, le 30 avril 1610, l'insigne sorcier Louis Gauffredy est jeté au bûcher, et l'arrêt de condamnation est prononcé par le parlement d'Aix et imprimé avec un discours à la suite. Il a déjà été question de la mission si bien remplie par MM. d'Espagne et de Lancri.

En résumé, les juges sont obligés de strictement veiller à la punition des sorciers. Je vous fais grâce, Messieurs, des autorités invoquées, et, avant d'analyser le procés, j'en finis avec cette préface par une dernière citation. Il ne faut pas, écrit Jean Chenu, pardonner même aux enfants : un enfant de moins de 7 ans a été condamné pour avoir reçu du poison des mains du diable et l'avoir donné aux animaux. Dans tous les cas les jeunes sorciers doivent être fouettés trois fois au moins à la place où leur père et mère auront été brulés, et s'ils ont fait du poison, *doli capaces*, ils ont encouru la mort.

Sous la protection de cette thèse, dont la vérité lui

semble indiscutable, Jean Chenu raconte le procès qu'il a instruit et jugé, agissant comme bailli, assisté de M. Claude Duban, avocat au parlement de Bourges, comme lieutenant de Juge.

Voici le fait dans son origine : Un nommé Pasques Rolland, laboureur à Sainte-Soulange, voisin de Barthelemy Minguet, vigneron, natif du Bourbonnais, se trouvait un jour avec ce dernier dans une taverne. Il mangeait du boudin ; Minguet y jeta une certaine poudre ; incontinent Rolland devint comme fou. Soupçonnant l'auteur de son mal, ses parents amenèrent le prétendu coupable. A son arrivée, le vigneron leur dit : « Vous ne savez ce qu'est de guérir un malade, je m'en « charge. » Sur son ordre, le malade prit du potage, rendit aussitôt du sang caillé par le nez, et retrouva si promptement la santé qu'il alla lui-même à la cave chercher du vin et en offrit au médecin et aux assistants.

Ceci fut bientôt connu et colporté avec d'autant plus d'empressement que Minguet avait la réputation d'être sorcier et d'user d'artifices diaboliques.

Une plainte est portée, l'information commence : on est de suite impressionné par les effets du potage, par la forfanterie de Minguet. Il est suffisamment inculpé et bientôt il est pris de corps.

Lors de son premier interrogatoire, il déclare être âgé de 25 ans, resider à Villomont paroisse de Sainte-Solange, depuis 4 ans à la Saint-Michel prochaine. Auparavant il avait été domestique de culture. Il ne s'est jamais mêlé de guérir les gens ou les bêtes, il n'a donc pas guéri Rolland son voisin, il n'entend rien a pareilles choses. Voici la vérité : le dernier lundi, après l'enterrement de Gilbert Chasset, il avait été boire en compagnie chez Gobaille. Avec eux se trouvait le fils

Rolland, dont il a oublié le prénom, qui faisait le malade et le fou. Apprenant plus tard que cet état durait, il était allé chez Rolland, avec son potage qu'il mangeait tout en marchant. Il en offrit à Rolland fils, qui refusa et jeta l'écuelle. — Le juge insiste, Minguet reconnaît que le malade en a mangé un peu et que l'écuelle ne s'était pas cassée en tombant.

Il avait été chez Rolland, parce qu'il avait appris que son fils désirait le voir et lui parler. Une fois là, le malade avait pris son écuelle. — Chez Gobaille, il lui avait, à la vérité, offert du boudin, il n'y avait mis aucune poudre. — Il avait vu Rolland rendre du sang coagulé.

Ces réponses ne satisfont pas le juge, il presse l'inculpé : Minguet avoue alors qu'il a mis dans le boudin de la poudre à canon. Il avait depuis longtemps cette poudre, elle avait été achetée à Bourges par Guillaume Perron à qui il en avait pris la grosseur d'une noix. Il en connaissait les effets : une fois en effet Marguet l'aubergiste lui en avait fait prendre et il avait éprouvé de vives douleurs de tête, dont il avait été débarrassé par un breuvage d'une composition inconnue.

Cette fois Minguet en avait trop dit ; le bailli veut absolument connaître les ingrédients de la poudre suspecte et alors Minguet reconnaît que la poudre à canon est mêlée de la feuille d'aulne broyée, cueillie la veille de la Saint-Jean et bénite un dimanche au moment l'*asperges*. — Il en avait caché dans le boudin de Rolland ; pour le guérir plus tard, il s'était servi du même mélange additionné d'huile et de vin blanc. Cette recette lui avait été donnée par feu Jean de

Huidet, laboureur à Avor. Du reste, le diable n'était absolument pour rien dans la fabrication de ce remède. Et Minguet proteste de son ignorance ; il ne sait ni nouer ni dénouer l'aiguillette, il n'a jamais été au sabbat, il ne sait ce que c'est. On peut le visiter, examiner son corps, on n'y trouvera aucune marque, aucun signe.

Le premier interrogatoire est terminé.

Les témoins sont confrontés et sur la réquisition du Procureur Fiscal, Minguet sera rasé en tous les endroits de son corps, ses ongles des pieds et des mains seront rognés, le tout afin de s'assurer s'il porte une marque du diable. Cette marque se cache d'ordinaire aux parties les plus secrètes de l'individu. Un barbier chirurgien est commis : près le coronal, sur le sommet de la tête, une marque blanche se découvre. Elle est piquée avec une aiguille jusqu'au sang. Minguet n'éprouve aucune douleur. Le bailli insiste pour avoir l'explication d'un fait aussi anormal et le misérable avoue alors que c'est bien la marque du diable, qu'il est sorcier, et qu'un de ses cousins Antoine de Selle, du bourg de Pierre Chastenay en Bourbonnais, l'a mené au sabbat, dès l'âge de dix ans.

Le chirurgien barbier poursuit son office ; il découvre une autre marque de la dimension d'un écu au gras de la jambe ; cette marque est soumise à la piqûre d'une aiguille. Minguet demeure insensible ; interrogé il varie et finalement il donne à ce signe la même origine qu'à celui de la tête.

Ici le récit s'interrompt et fait place à une digression sur les marques des sorciers. Il ne sera peut-être pas hors de propos, de résumer le bailli sur ce point intéressant, capital même, dans les procédures de sorcellerie.

Ces marques, d'après le bailli, sont pièces à conviction d'un examen fort délicat et peu sûr; ce sont des indices souvent fallacieux. Une pratique généralement admise consiste à faire raser le sorcier. Bodin, Remigius, Boquet, de Lencre ont tiré grand profit de ces signes et obtenu, grâce à eux, des aveux complets. Certains experts s'étaient acquis une véritable notoriété par leur aptitude à les reconnaître : le chirurgien-barbier de Bayonne, par exemple, et Jean Miton, de Laon, dont le nom figure déjà dans cette analyse. Ils avaient constaté l'insensibilité et le défaut de liquide après la piqûre. Du reste, le Diable est logique en marquant ses adeptes, c'est l'avis de Tertullien et de Saint-Hippolyte; le peuple de Dieu, sous l'ancienne loi, se distinguait bien des païens par la circoncision.

Jean des Echelles, sorcier du Mans, condamné à mort en 1551, avait, d'après son propre aveu, un pied de lièvre pour marque. — On en a vu, et le bailli invoque ses souvenirs personnels, en forme de patte de chat, semée de points blancs ou noirs. — Louis Gauffredy était marqué, suivant les constatations de Jean Fontaine, d'Aix, en plus de trente endroits, tous insensibles, semblables à une pièce de parchemin : il avait fait marquer plusieurs filles aux synagogues des sorciers. D'après les adeptes, la marque cause une chaleur légèrement pénétrante et laisse sur la chair une faible dépression ; elle est pratiquée par le doigt de Satan et lors du premier voyage au sabbat. Et, contrairement à ses prémisses, Jean Chenu conclut que les marques sont de très fortes preuves : quand elles sont mises à jour, elles forcent à avouer ; Minguet en est un nouvel exemple.

Le 28 Janvier 1616, deuxième interrogatoire. L'accusé

prétend n'avoir pas été au sabbat depuis six mois. Il y avait été seul. A cette dernière réponse le juge s'indigne : aller seul au sabbat ! c'est invraisemblable. Minguet garde un long silence (que ne l'a-t-il conservé toujours); il le rompt pour dénoncer comme les ayant reconnus dans la réunion diabolique les frères Pierre et François Lachet.

Une fois entré dans cette voie, Minguet donne les détails les plus circonstanciés ; c'est le vif du procès. Ce récit est digne de toute votre attention ; le voici. — Le Sabbat s'était tenu, la dernière fois, à un carrefour, près de Belleron, sur la paroisse de Sainte-Solange ; la réunion lui avait été annoncée par le malin esprit sous l'apparence d'un barbet noir. Il s'y était rendu à pied. Arrivé au sabbat, il aperçut le diable toujours sous la même forme debout sur ses pattes de derrière, prêchant; il l'entend exciter à la vengeance contre les chrétiens, et le voit distribuer des poudres à cet effet. Le prêche achevé, chacun se rend à l'offrande, une chandelle de poix noire à la main, et baise Satan au nombril. Quelques uns présentent un don ; lui, il avait offert une glane de froment recueillie à la dernière moisson. Il n'a jamais adressé la parole au Diable qui ne lui a pas parlé davantage.

Il s'était fait sorcier avec l'espoir d'avoir de l'argent. Quant aux poudres, dont l'effet est d'amener de la langueur, elles tombent de dessous la queue de satan. Il en a ramassé et caché chez lui, à l'insu de la femme, dans un coffre fermé ; une seule fois il s'en est servi, non pas par méchanceté, mais pour s'amuser, puisqu'il s'est empressé de guérir Rolland. Depuis ses voyages au sabbat, il ne prie plus Dieu ; quand il veut prier, Satan l'empêche. Cependant, malgré ses défenses, il

regarde l'Hostie à la Messe, et la voit, comme elle est blanche.

Au premier sabbat où il fut, il a renoncé à Dieu, à son baptême, se donnant pour toujours au Diable. Une fois, ayant refusé d'aller à un sabbat, et d'autres ayant agi de même, ils avaient été frappés par le malin esprit, qui avait revêtu la forme d'un homme noir et qui était monté sur un grand cheval noir.

Le bailli consigne cette importante déclaration et revient à son principal objectif: « Quelles personnes avez « vous vues au sabbat ? » Minguet ajoute aux frères Lachet, Forget, demeurant dans son logis, Sylvain Boirot, Marc Vincent et la femme de François Lachet. De cette liste, il convient d'écarter immédiatement Boirot, pendu quelque temps auparavant à Bourges, comme sorcier.

Minguet reprend alors le cours de ses aveux ; il n'a jamais, dit-il, ensorcelé personne; sa femme n'ignore pas ses voyages au sabbat, mais elle n'est pas sorcière. Et puis il complète le récit de la scène dont il a été témoin, en affirmant que le Diable connaît charnellement les femmes en présence de toute l'assistance. Le même jour 28 janvier, second interrogatoire : il importait de profiter... des dispositions de Minguet et de ne pas lui laisser le temps de la réflexion ; et sur une interpellation directe du bailli, il confesse que la veille au soir Satan lui apparut dans sa prison, comme un petit chien noir ; il l'avait menacé de le battre à cause de ses aveux et lui avait défendu de continuer. Il ne se laissa pas intimider, et au lieu de céder, il déclare son intention de faire ses Pâques, s'il est remis en liberté.

Le juge pose à Minguet encore une fois cette question: « Votre femme a-t-elle été au sabbat » ? Il demeure...

longtemps à songer ; enfin pressé, il répond : Elle y a été deux fois, le diable l'a forcé à la conduire et, comme elle refusait, il l'a battue. Les deux fois Satan a eu connaissance charnelle avec elle, et une autre fois il est venu la trouver jusque dans le lit conjugal.

Pour lui, il avait l'habitude d'aller au sabbat tous les mois, sauf pendant ces derniers six mois ; il a eu des relations intimes avec une seule femme, la femme François Ferrin, de Forges.

Aux personnes déjà connues avec lesquelles il s'était rencontré, il ajoute encore cette femme Ferrin, puis Pierre Saddou aubergiste, et la veuve Chassignet ; au total neuf individus dénoncés, compromis, et bientôt emprisonnés. Un peu plus loin, il ajoute Gilbert Roy, dit le Traître, dit le Boulanger. Cet homme s'était vanté, en travaillant avec lui aux vignes, d'avoir ensorcelé un jeune homme fiancé à la fille d'un métayer de Sainte-Solange.

Le dimanche 30 janvier, quatrième interrogatoire. Nouvelle description du sabbat.

Minguet a vu le Diable ayant la figure d'un homme tenant un cheval rongeant son frein. Il raconte l'adoration, les baisers au nombril et ailleurs, et les danses préliminaires. La table où se célèbre l'office sacrilège est recouverte d'un voile noir. L'hostie est faite de pain noir. Après la messe infâme, tous tombent à genoux, et chacun reçoit de Satan un morceau de pain noir. Ensuite a lieu le banquet composé de viandes noires cuites à un feu extraordinairement ardent. Le banquet est suivi de nouvelles danses ; mais auparavant le diable s'est uni avec les femmes présentes ; les hommes s'emparent de la première venue, parente ou non, peu importe. Et le sabbat dure jusqu'au premier chant

du coq. A ce moment les uns retournent pédestrement chez eux, les autres y sont transportés par Satan. On va au Sabbat, vêtu ou en chemise, comme on se trouve à l'heure de s'y rendre.

Minguet parle ensuite des poudres distribuées par le Diable ; sa femme n'en a pas reçu.

Après cet interrogatoire, comme il était facile de le prévoir, une information fut ouverte contre les malheureux dénoncés par Minguet, et sa femme fut d'abord entendue. La précipitation était extrême, car le premier interrogatoire est du même jour 30 janvier.

La femme Minguet s'appelle Sylvine de la Plaine, âgée de 23 ans, mariée il y aura trois ans au prochain carême prenant ; elle reste avec son mari, excepté quand son travail l'oblige à s'absenter. Jamais, jamais elle n'a été au sabbat.

Le Bailli, convaincu du contraire, la presse, l'exhorte, l'encourage ; elle demeure longtemps pensive et silencieuse, elle répond enfin qu'elle y a été une fois, mais une seule, avec son mari, au carrefour de Belleron. Ils y furent transportés de leur lit; — Sylvine, connaissait les aveux de son mari, car à peu près dans les mêmes termes elle décrit le diable, les scènes diverses, l'adoration, les baisers obscènes, la communion, les danses menées par le diable en personne avec la femme Ferrin, le repas pendant lequel son ancienne maîtresse, cette même femme Ferrin, lui avait offert une poire d'un goût étrange, le commerce de Satan avec toutes les femmes, en commençant par la femme Chassignet.

La femme Minguet avait été marquée ; Robinet, chirurgien-barbier, est de nouveau commis et son examen révèle deux signes, l'un au coronal, l'autre à la cuisse droite près du genou. Leur origine, affirme

l'expert sous serment, est surnaturelle ; une maladie n'aurait pu les produire.

Satan, non content de la voir au sabbat, était encore venu chez elle ; le premier dimanche de Janvier elle eut dans sa maison des relations avec lui: à ce propos elle entre dans des détails absolument répugnants et d'un immonde réalisme. La plume la plus prudente et la plus habile ne saurait reproduire, même en les voilant, les circonstances de cet épouvantable rapprochement. Au moment où il s'accomplissait, elle en avait prévenu son mari couché à côté d'elle. Son mari s'était borné à dire « Folle, tais-toi, tais-toi ! » Folle, elle l'était certainement. Son mari était du reste édifié : il avait été témoin, au sabbat, de son adultère avec le diable et avec un inconnu.

Elle termine en accusant les personnes déjà nommées par Minguet et entre autres Gilbert Roy, coupable d'avoir ensorcelé avec une poire le jeune François, le fiancé de la fille de Jean Berger.

Le 30 janvier encore elle est entendue dans l'après-midi ; en somme deux interrogatoires pour le mari, deux pour la femme Quelle journée, quel zèle chez ce bailli, et un dimanche !

Jean Chenu lui demande si réellement, comme elle le prétend, elle a été une seule fois au sabbat; il a des motifs de croire le contraire. L'interpellée dit : Une nuit j'étais endormie, je me sentis transporter, je fis le signe de la croix, aussitôt je fus abandonnée et je me retrouvai hors de mon logis, toute nue en chemise ; je m'en retournai à pied regagner mon lit. Une autre nuit, étant encore plongée dans le sommeil, je fus enlevée, je ne fis point le signe préservateur, et je demeurai au sabbat où je vis tout ce que j'ai déjà rapporté. — Le

diable lui avait donné une fiole, dont elle s'était débarrassée en la jetant, sans regarder le contenu. — A ce sabbat, elle s'était rencontrée, outre les personnes déjà dénoncées, avec la femme de Barrau, dit Bizet. Le diable en la marquant lui avait causé une douleur à en mourir. Enfin, dans la nuit du 29 au 30 janvier, la veille même, dans sa prison, vers minuit, le malin esprit s'était approché d'elle, avait tiré sa couverture, et l'avait avertie qu'il l'empêcherait bien d'être pendue ou noyée. Elle s'était signée et l'apparition avait disparue.

Au tour maintenant d'Antoinette Brenechon, femme Lachet François, âgée de 30 ans environ, native de St-Michel, veuve en premières noces de Guillaume Surey. Comme les deux précédents, elle va tout d'abord protesler de son innocence : elle ne sait même pas où est situé le rendez-vous, le carrefour de Belleron. Quant aux marques, elle porte les traces d'un ancien furoncle au filet des reins et d'une morsure de chien à la cuisse droite ; elle n'a aucune autre tare (sic).

Suivant la procédure ordinaire, elle est livrée au barbier-chirurgien et rasée ; sur l'occiput, une marque est découverte, de la la largeur d'une paume de main ; trois épingles y sont enfoncées au point d'être recourbées, la patiente ne s'en aperçoit pas. Après cette expérience elle est de nouveau interrogée ; elle joint les mains, supplie d'avoir pitié et dit : Il y a trois ans environ, le grand Ravin, de Villemont, paroisse de Sainte-Solange, étant venu pour médiciner ses porcs, lui avait fait voir le diable, sous la figure d'un homme fort noir, vêtu de noir, monté sur un grand cheval noir. Cette nuit là elle fut transportée au carrefour de Belleron. Le diable avait tourné à diverses reprises près d'elle, lui avait fait

renoncer à Dieu, à son baptême, et promettre de ne le jamais quitter.

La femme Lachet a assisté aux scènes dont la description a été donnée ; elle insiste sur le caractère particulier des danses, où chacun se tient par la main, dos à dos, sans se regarder. Comme la femme Minguet, elle a eu commerce avec le diable et a éprouvé des sensations identiques.

Elle a vu au Sabbat Guillaume Logeret, Ravin, Hocquelin, Noël, Giget, le vieux Pothier, la Barbouillée, Forget et les époux Minguet, six personnes dont le Juge ne connaissait pas encore les noms ; neuf avaient été antérieurement dénoncées. Voici donc quinze individus gravement compromis. — Nous en finirons de suite avec Ravin, le plus sérieusement accusé par la femme Lachet: Ravin, apprenant cette accusation, mourut de peur et fut trouvé un matin sans vie dans son lit.

Dans un autre interrogatoire, la femme Lachet s'occupe du banquet où les viandes sont découpées par les plus grands maîtres, les mets sont douceâtres et ne rassasient point. Elle avoue de plus que le lendemain de Noël 1615, le soir, assez tard, près de la maison de Gadouz, le diable, monté sur son cheval noir, l'avait accostée, l'avait possédée. Quand elle était allée au sabbat la première fois, elle avait eu affaire avec Ravin, et la seconde fois elle avait eu commerce avec Satan. Elle était arrivée en retard et le coq avait chanté aussitôt. Toutes ces honorables choses se pratiquaient à la vue de l'assistance où elle a reconnu, entre autres personnes, Ursin Bruère et la femme Bureau, dont elle n'avait pas encore parlé. Ursin Bruère est arrêté. Un matin il est trouvé mort dans sa prison ; il meurt comme Ravin, l'esprit frappé de terreur.

Le sabbat se tient aux belles fêtes ; elle en a été prévenu par le diable et emportée par lui. Son mari y est allé à pied. Elle est revenu après lui. Satan était couvert d'un grand manteau, elle lui a donné le baiser infame, mais elle ne lui a fait aucune offrande. Elle est devenue sorcière dans l'espoir d'obtenir de l'argent, on lui en a promis, elle n'en a jamais reçu.

Un troisième interrogatoire suit de près les deux premiers ; dans celui-ci elle est invitée à s'expliquer sur une lampe dont la graisse est de plusieurs couleurs. Elle la reconnaît comme sienne : cette graisse lui servait à se frotter les reins à ses voyages au sabbat, quand le diable l'y transportait sur la croupe de son cheval. Elle lui a été remise par Satan ; elle s'emploie aussi pour faire mourir les troupeaux. On la répand sur les chemins ou d'habitude ils passent. L'année précédente cinq ou six têtes de bétail appartenant à Gadoing, son voisin, et neuf ou dix brebis, sa propriété personnelle, périrent. Elle n'avait aucun motif de haine contre Gadoing, et les bêtes de celui-ci comme les siennes étaient mortes par suite de l'expérience que, d'ordre du diable, elle avait pratiquée. Son mari avait vu cette graisse sur le manteau de la cheminée, elle lui en avait expliqué et l'origine et l'usage ; il n'avait pas tenté de l'empêcher de s'en servir.

Le diable l'avait frappée d'un seul coup avec une petite verge, l'année dernière, parce qu'elle avait manifesté l'intention de faire ses Pâques.

Elle avait eu aussi son apparition dans la prison, le soir de son arrivée ; sous l'aspect d'un chien noir, le malin esprit lui avait demandé qui l'avait arrêtée et accusée. Elle ne connaissait pas, a-t-elle répondu, son dénonciateur et elle avait été arrêtée par le greffier et le

sergent. Satan lui défendit alors de nommer les sorciers de Nointeau, sans se préoccuper des autres.

Ces interrogatoires parachevés, elle est confrontée avec les époux Minguet et avec Logeret. Ils persistent dans leurs accusations réciproques.

La quatrième personne interrogée, en suivant l'ordre du récit, est Jacquelle Saddon, femme Ferrin. L'information contre cette femme avait été commencée par Claude du Ban, lieutenant de la châtellenie de Brecy : mais la femme Perrin avrit interjeté appel du décret de prise de corps et le président de Bourges avait défendu à Claude du Ban de passer outre : alors Jean Chenu, le bailli, recommence la procédure. Le 6 Février, il mande devant lui l'accusée.

Elle déclare s'appeler Jacquelle Saddon, femme de François Perrin, laboureur, demeurant en la métairie de la Grange des Forges, ne pouvant dire exactement son âge, sinon qu'elle est née lors du grand camp de Bourges (en 1562, sous Ch. IX). Elle avait donc 54 ans environ.

On l'accuse bien à tort, s'écrie-t-elle : Son serviteur Boiret a été condamné par le juge de Savigny à être pendu, mais, grâce à Dieu, il n'a jamais été question entre eux de sorcellerie. Levant les mains au ciel elle le prend à témoin qu'elle ignore l'emplacement du carrefour de Belleron ; du reste elle a été une fois, deux au plus, à Sainte-Solange : une femme de bien ne se rend pas au sabbat et par conséquent elle n'y a pas donne unne poire à la femme Minguet.

Ces protestations énergiques ne persuadent pas le bailli ; il mande le Procureur. Un visite corporelle est requise : une confrontation préalable avec la femme Minguet a lieu et pour les mieux faire reconnaître, on

les met visage à visage. Jacquelle Saddon est invitée à proposer ses reproches tout de suite, sinon elle n'y sera plus autorisée. Les deux femmes prêtent serment ; nos mœurs judiciaires sont bien modifiés sur le point et ne permettraient point à un accusé de déposer sous serment contre un co-accusé. Jacquelle Saddon répond : je ne sais qui est cette femme, je ne l'ai jamais vue ni connue et je ne la veux croire. Elle ne vaut rien, elle est odieuse, elle est laide et hideuse. La femme Minguet lui veut du mal : elle est peut-être sorcière, mais assurément c'est un faux témoin.

La femme Minguet réplique « Je l'ai servie un an et je persiste dans mes déclarations antérieures. »

Barthélémy Minguet est confronté. L'accusée affirme ne pas le connaître, ne l'avoir pas eu pour domestique. Il n'est pas digne de foi, c'est un sorcier, un larron, un chétif homme. — Minguet et sa femme continuent à l'accuser.

Le barbier-chirurgien Robinet Etienne, se remet à l'œuvre. Jacquelle Saddon se décoiffe d'elle-même. Cependant l'expert est pris d'un scrupule ; il essaye de se recuser, car autrefois il a demandé en mariage une de ses filles, mais elle dit : « Robinet, mon ami, viens, « je le veux, fais moi ce plaisir, je te préfère à un autre ». Alors Robinet la rase : il constate deux marques à la tête ; Homeront, le commis-greffier, enfonce dans l'une d'elles une épingle jusqu'à l'os, sans éveiller la sensibilité. Le bailli répète l'épreuve : même insensibilité, pas d'effusion de sang. Les piqûres faites sur les diverses parties du corps sont au contraire très douloureuses et sont suivies d'un léger écoulement sanguin. Robinet ne saurait affirmer si les marques sont diaboliques ou autres ; dans tous les cas, à son avis, elles sont sembla-

blessures à celles qui ont été relevées sur les époux Minguet. Cette conclusion est empreinte d'une réticence calculée ; elle n'en est que plus accablante au yeux du juge.

Le six février, Jacquelle Saddon est invitée à s'expliquer sur ces marques : elle répond qu'étant enfant, elle a été blessée à la tête et que du reste les piqûres de la veille sont douloureuses.

Elle ne connaît pas Minguet : le jour du mariage avec son ancienne servante, elle assistait aux noces de Viju, couturier à Nohant ; si elle l'a appelé sorcier, c'est uniquement pour le reprocher comme faux témoin. Ses enfants lui ont dit, à son retour de Nohant, que le repas des mariés Minguet avait eu lieu chez Maréchal.

La femme Minguet est confrontée avec l'accusée : cette fois elle la reconnaît, mais elle a eu deux cents serviteurs ou servantes qui peuvent témoigner de son honnêteté et elle trouvera facilement trois cents personnes pour la proclamer femme de bien.

La femme Minguet répond : Jacquelle Saddon ne m'a point menée au sabbat, je n'y suis pas allée étant à son service, c'est par mon mari que je suis sorcière. Elle ne peut plus affirmer avec certitude si elle lui a donné une poire au sabbat, car elle était fort troublée à ce moment, cependant elle croit bien que c'est elle et qu'en la lui donnant elle lui a dit : « Tiens, ma chambrière ! » Et au même moment, sans transition, elle s'écrie « Oui c'est « vous qui m'avez donné la poire, vous étiez au sabbat, « oui, oui, c'est vous ! »

Le 13 février, Jacquelle Saddon est conduite devant le bailli en son conseil; on lui demande pourquoi elle est prisonnière ; elle simule la surdité. L'interrogation se poursuit, enfin elle se jette à genoux en disant : Je ne

sais ce que vous me demandez, je ne vous comprends pas, je fus toujours femme de bien.

Minguet est rappelé : il déclare l'avoir vue chez Der vuiotite son gendre : il a fait des commissions pour elle. Depuis il l'a revue au sabbat et l'a possédée d'ordre du diable. Il soutient avec énergie cette accusation en présence de l'accusée. — La femme Minguet maintient aussi ses déclarations : elle l'a vu deux fois au sabbat au moment ou elle dansait avec Satan ; et, pour mieux prouver, elle prend le geôlier par la main et fait quatre ou cinq pas avec lui, tous les deux dos à dos.

Il est inutile de mentionner les dénégations de Jacquelle Saddon, elles sont trop naturellement indiqués. Le 20 Mars, Guillaume Logeret est confronté aussi avec l'accusée : elle prétend ne pas le connaître. Logeret persiste : elle lève la main droite et, s'adressant au juge, lui dit : « Vous avez du bien, vous ne devez pas faire ce « vous faites, prenez hardiment votre chemise blanche, « car si je meurs, vous ne demeurerez guère après moi, j'ai de bons amis. » La femme Ferrin était, on le voit, d'une énergie peu commune et si Minguet avait été aussi bien doué, la procédure aurait été terminée aussitôt que commencée ; elle se défendait comme elle pouvait, employant tous les moyens pour éviter les conséquences effrayantes des incroyables accusations dont elle était l'objet. Déjà, lors de la première confrontation dirigée par le Lieutenant de juge Du Ban, elle l'avait appelé voleur, larron, menteur, parce qu'il lui posait des questions qui la fâchaient. Comme l'indignation de cette femme de bon sens se comprend aisément !

Cependant le Conseil s'émeut de ces menaces : le bailli Chenu avait du bien aux champs, il voyageait sans être accompagné, il pourrait se repentir d'avoir jugé cette

femme. Des observations lui furent faites dans ce sens : mais le magistrat ne se laisse pas émouvoir « Dieu, écrit-« il, protège la justice et les juges, non seulement contre la « puissance des hommes mais aussi contre celle du prince « des ténèbres. » Saint Augustin n'a-t-il pas démontré à l'évidence que les sorciers aussitôt arrêtés devenaient impuissants ? Le procès du fameux Gauffredy n'en est-il pas une preuve éclatante ? Satan qui avait réussi à s'emparer de l'esprit de toutes les religieuses ursulines d'Aix ne put charmer les Supérieurs, les Juges, les Evêques, les Abbés ou les Abbesses.

Aprés cette digression, où le bailli s'efforce de se rassurer lui-même en faisant le brave, le récit reprend son cours ; Chenu s'occupe de Guillaume Logeret et relate l'information dont les habitants de Sainte-Solange ont été l'objet.

Guillaume Logeret, dit Guillon, est natif de Nointeau est âgé de 70 ans ; il connaît Denis Forget, comme les paroissiens d'une même paroisse se connaissent ; il ne le fréquente pas et quand il serait devant tous les juges du monde, il n'en dirait pas davantage. Depuis plus de six ans, il n'a été à Belleron, il ne sait pas où en est situé le carrefour.« De toute ma vie, dit-il au barreau, « je ne fus à pareille affaire (Sabbat); et aussi vrai que je « mourrai un jour et que je ne retournerai dans le sein « de ma mère, Dieu m'a fait la grâce de ne me trouver « jamais avec homme ou femme capable de me paler de « cela. » Il n'a jamais communiqué avec des sorciers, Vaudois ou autres, mais seulement avec des honnêtes gens, lui ayant toujours conseillé le bien. Cette manière si simple, si naive de répondre surprend le juge; il s'étonne surtout de ne pas lui entendre prononcer le mot de « sabbat ». Logeret proteste : ou se trompe sur ses

intentions ; il affirme alors sans phrases, sans circonlocutions, qu'il n'a jamais été au sabbat. Ceux qui prétendent l'y avoir vu se perdent et se font plus de tort qu'à lui-même. Il n'a aucune marque sur le corps, il est entre les mains de la justice, elle peut faire sur lui, il le permet d'avance, tout ce qu'elle voudra. Le bailli l'avertit que, si la visite corporelle révèle quelques signes, de graves soupçons s'élèveront contre lui. Cette remarque le laisse indifférent.

Logeret est interrogé de nouveau. Les accusations portées par la femme François Lachet lui sont lues ; il proteste de son innocence avec vivacité. Il a trois cicatrices, dont l'origine est indiquée : l'une au-dessus de l'œil droit provient d'un coup de pied de cheval, l'autre au-dessus de la hanche, d'un furoncle, la troisième d'une écorchure à la jambe remontant à cinq ans.

L'expert Robinet procède ensuite à l'examen du corps suivant la méthode ordinaire : sur l'omoplate droite, le barbier-chirurgien désigne une marque surnaturelle avec deux petits points noirs : une aiguille y est introduite, Logeret n'éprouve aucune douleur et soutient même qu'il n'a pas été piqué. Le bailli lui prouve le contraire en lui faisant sentir l'aiguille laissée à dessein dans la piqûre. Sous l'aisselle droite, une seconde marque, celle-ci pointillée de blanc, est relevée : une piqûre n'amène ni sensibilité, ni effusion de sang. L'expert conclut à l'identité de ces marques avec celles qui ont été constaté sur les époux Minguet et sur d'autres accusés.

Le 8 Mars, troisième interrogatoire : cette fois le malheureux vieillard est vaincu, il demande pardon à Dieu, implorant sa miséricorde. Le juge profite de son abattement et l'invite à renoncer à ses engagements avec

Satan. C'est le moyen d'obtenir son pardon. Nouveaux soupirs de Logeret, et ses aveux commencent. Il déclare n'avoir pas été au sabbat, depuis trois ans ; il pleure et, sans jeter de larmes remarque P. Verbel, il dénonce Pierre Lachet, François Lachet et sa femme, Denis Forges, comme l'ayant mené au sabbat.—Il y fut encore il y a deux ans, puis il reconnaît y être aussi allé le lendemain de Noël 1615 : il y a vu cette fois, outre ceux déjà nommés, les époux Minguet et Nicolas Pothier. Le diable l'a marqué aux endroits où des signes ont été reconnus ; cette marque ne lui a pas causé une grande douleur. Ceci se passait au carrefour de Billeron. On l'a entraîné au sabbat ; dès la première fois, satan le fit renoncer à Dieu et à son baptême, après l'avoir fait agenouiller, ses mains dans les siennes. Logeret a assisté, comme il a déjà été dit, à la parodie de la messe et il a été témoin des ignobles baisers, de la communion avec du pain noir, il a pris sa part du banquet et des viandes sans goût, il a vu les monstrueux accouplements de Satan et des hommes avec les femmes affiliées et les danses bizarres exécutées à rebours. Il cite encore des personnes qu'il a reconnues, mais il ne donne aucun nom nouveau.

Logeret subit le même jour un autre interrogatoire.— Il est âgé, dit-il, de 74 ans, de bon compte, ayant atteint ses 20 ans, lors du siège de Bourges, en 1562. — Par rapport au sabbat, il veut revenir sur les déclarations du matin ; il se plaint amèrement du tort qui lui est causé par de fausses dénonciations et s'écrie, ses mains levées vers le ciel : « Mon Dieu, Monsieur, qu'il me « fait grand mal de dire la vérité, que l'on ne veut pas « croire ! » Jamais il ne fut au sabbat, jamais il n'ira, qu'on fasse de lui ce qu'on voudra. Il connaît les Lachet

depuis leur naissance, mais il ne connait pas la femme de François. Il ne sait même pas où se tient le sabbat.

Le juge lui demande alors pourquoi il a passé des aveux sans y avoir été forcé. Il répond : C'est à l'occasion de cette méchante femme qui a été mal conseillée. Où est le carrefour de Billeron, lui est-il encore domandé. Il dit : Oh ! la grande peine que voici. Alors, réfléchissant longuement, frappant sur la table, il se tait, puis il rompt le silence. « Puisqu'il en est ainsi, je sais bien où est « le carrefour de Billeron, mais je n'y suis jamais allé « au sabbat ». Le bailli lui prouve d'abondance que, s'il n'y était pas allé, il ne fournirait pas tous les détails donnés dans ses précédents interrogatoires. Alors, « Eh « bien ! Monsieur, si j'y ai donc été, j'y sais être, on n'y « fais pas bonne chère. » Pressé de s'exprimer plus clairement, il avoue sèchement deux voyages au sabbat.

Il ajoute qu'il était accompagné des nommés Pothier, Hocquelin et Gige, il le dit non pas pour se venger d'eux mais pour rendre hommage à la vérité. Quand le Génie du mal lui a appliqué son empreinte, aucun témoin n'était présent. Il en a perdu le souvenir et des danses et du reste. Le premier sabbat où il vint était tenu un vendredi, le second le 26 décembre ; les deux fois il y alla à pied. Satan ne lui a donné ni graisse ni poudre. Avec la permission de Dieu, il ne fera jamais de mal aux personnes, aux bêtes ou aux biens.

Le 6 juillet, lors du jugement, en présence du Conseil, Logeret revint encore sur ses précédents aveux, il soutint qu'il n'avait pas été sincère et par trois reprises opposa à l'accusation les dénégations les plus formelles.

Reconduit en prison, il sollicite par l'entremise du geôlier une audience, elle lui est accordée. Après avoir prêté serment, il renouvelle ses aveux antérieurs, et les

accusations portées déjà contre ses voisins et autres. A ce moment le bailli apprenant qu'une nuit, dans sa prison, Logeret aurait parlé à haute voix, il l'invite à s'expliquer sur cette circonstance. Voici sa réponse : « Il y a 15 jours, le matin, le malin esprit est venu me « trouver, sous la forme d'un gros barbet, quand j'étais « encore au lit ; il a promis de m'assister, me promettant « de n'éprouver aucun mal, à la condition de ne confesser « rien ni d'accuser personne. » Ceci dit, il pleure mais sans répandre de larmes. De là une grave présomption à son détriment, car l'expérience a démontré que les sorciers, hommes ou femmes, ne pleuraient jamais réellement. Cette expérience est remarquable, à l'égard des femmes principalement : chacun sait, en effet, combien de leur nature elles sont disposées à verser des pleurs. — Logeret est ensuite confronté avec Gige, Pothier, etc. ; il implore la pitié du juge en leur faveur, préférant mourir à leur place. Logeret comme ses co-accusés ne sait pas écrire ; le procès-verbal de confrontation est signé : Chenu bailli, Salat, Sayant, Penot, Chevalier, avocats, De la Vallée greffier, M. Claude du Ban n'étant pas au pays.

La procédure se continue par les interrogatoires de François Lachet, vigneron, âgé de 40 ans, demeurant à Charats, paroisse de Sainte-Solange.

Lachet commence par nier : il ne s'est jamais mêlé de panser les bêtes, cependant, à l'aide de paroles il a guéri des personnes atteintes de la « meure du ventre « et du bréchet ». Le juge le prie de répéter les paroles dont l'efficacité est si grande. Lachet se prête volontiers à ces désirs : les mots paraissent inoffensifs au magistrat, mais il se garde bien de les reproduire de peur qu'ils ne soient lus et mis en usage par des tiers mal

intentionnés. Lachet les a appris d'une pauvre mendiante; ils doivent être nécessairement communiqués par un homme à une femme ou réciproquement. Comme Logeret, il nie avoir été au sabbat, ignore comment il a la réputation d'un sorcier et demande, s'il meurt, que Dieu ne le laisse pas tomber dans le feu. Après interpellation sur les marques, il répond avoir à la tête une trace de blessure et sur le corps de nombreuses traces de furoncles.

La visite corporelle est ordonnée : il est rasé partout où il a poil, ses ongles sont rognés à vif. L'expert habituel, Robinet, découvre aux parties les plus secrètes de Lachet une marque avec cinq petits points ronds semblables à des griffes de chat, et, d'après les règles de l'art, ces signes ne proviennent certainement pas d'une maladie ordinaire. L'examiné répond sans ambages qu'il a eu un chancre ; le chancre est venu naturellement, il est parti de même, sans pansements ni remèdes. — Cette explication choque le bailli : le propre du chancre, selon Robinet, est de ronger et de corroder la partie atteinte, tandis que la marque suspecte ne présente aucune concavité. Le chirurgien renouvelle ses conclusions : les marques ne procèdent d'aucune maladie et sont semblables à celle des époux Minguet, de Jacquelle Seddon etc.

L'interrogatoire reprend son cours : Lachet connaît bien le carrefour de Billeron, mais il ne s'y est jamais rendu pour le sabbat. Il n'est, n'a été, ne veut et ne voudrait être sorcier.

Un deuxième interrogatoire est dirigé par le lieutenant Du Ban. La première question est d'une gravité exceptionnelle, jugez-en : « Enquis en ce qu'il a fait à la femme « de Servais Millet, quand il l'a ensorcelée et fait « mourir. »—Il répond qu'il n'a jamais ensorcelé personne et n'a jamais employé de graisse.

On lui présente alors une lampe sans couvercle contenant de la graisse de différentes couleurs. Il déclare d'abord ne pas la reconnaître, puis il ajoute qu'à la vérité il en a une pareille chez lui, contenant de l'huile et de la cire mêlée ; il s'en servait pour graisser ses pieds endoloris par la marche. Enfin il reconnaît la graisse diversement colorée : elle était chez lui dans un sabot pendu à un soliveau. Le rouge servait à distinguer les bêtes aux foires, la blanche est du remaïs, la jaune de la cire. Ces explications sont loin de satisfaire le lieutenant : la graisse sert aux sortilèges, c'est évident.

Les époux Minguet sont confrontés avec Lachet ; ils ont été, disent-ils, avec lui au sabbat.

Une nommée Jeanne Rosette, femme de Sylvain Legros, est entendue. Ce témoin a soigné, durant sa maladie, la femme Millet, qui lui a rapporté qu'un jour, elle s'était mise en retard pour porter à goûter aux moissonneurs. Lachet, l'un d'eux s'était frotté contre elle, et aussitôt elle s'était trouvé mal à son aise et avait éprouvé des douleurs par tout le corps. Cet état de langueur avait duré pendant une année entière ; sans cesse, la femme Millet accusait Lachet de l'avoir ensorcelé. — Lachet a du reste la réputation d'être sorcier, et cette accusation était vraisemblable.

Six autres témoins, ses voisins, déposent: Jean Lefèvre lui avait promis un journal de terre à labourer, pour le prix de son battage et ne le lui avait pas livré, Lachet s'était vanté de l'avoir quand même. Peu après, un des chevaux des témoins mourut, quatre autres ne tardèrent pas également à périr ; les chevaux, dans leur maladie, mugissaient comme des bœufs. Lachet invité à venir les soigner, s'y était refusé. Un autre fait est encore rapporté par Jean Lefèvre : Une veille de Saint-Jean,

Lachet était dans les champs, son troupeau à deux cents pas de lui, sautait et bondissait. Il siffla ses brebis, aussitôt elles le rejoignirent en traversant un champ de blé sans le toucher, ni l'endommager.....

L'accusé est invité à s'expliquer : Il est bien souvent soleil levé, répond-il, avant que je me lève, il est bien souvent soleil levé avant que je travaille pour gagner ma vie. Je ne sais si la veille de Saint-Jean il est tombé une rosée plus particulièrement bienfaisante aux bestiaux. Je n'ai pas mené mes brebis paître à cette date. Sa servante a pu sortir le menu bétail, avant le soleil levé, à son insu, et le faire rentrer de même ; quant à lui, il n'avait pas, il en est sûr, quitté l'enclos de ses bâtiments. Sa servante se nommait Jeanne, était fille d'un vigneron, elle l'a servi pendant un an ; il n'a jamais su son nom de famille, son père est mort depuis, et elle aussi.

Le bailli somme à ce moment Lachet de lui dire comment il a pu empêcher ses brebis de manger du blé vert, à une saison ou le blé était dans toute sa force, à une époque ou il est avéré que les bêtes s'y jettent plus volontiers qu'à toute autre. — Lachet déclare qu'il n'a rien à répondre, sinon qu'il n'est pas sorti de chez lui.

Il lui est encore demandé s'il n'a pas ensorcelé la femme de Lasmer, à la suite d'une querelle avec celle-ci et d'une saisie de son lit pratiquée par son mari. Lachet nie cette querelle, nie les menaces. Mettez ce qui vous plaira, s'écrie t-il impatienté. Il est resté plus de quatre ans sans entrer chez la femme Lasmer, il y est retourné seulement au mois dernier pour boire ; quant à la vente de ses meubles, elle est déjà ancienne ; de depuis près de cinq ans, il n'a eu aucune difficulté avec les époux Lasmer.

Mais, lui objecte le bailli, vous avez donné à cette femme un je ne sais quoi qui court dans son corps et ses membres entre la peau et la chair, surtout à la téte. Lachet de répondre : Elle a des écrouelles à la gorge, au col, à plus de dix endroits, elle en est devorée et en est devenue malade. Il proteste de son innocence, son âme et sa conscience ne sont pas coupables, il n'est, n'a été, ne sera jamais sorcier.

Pourquoi, ajoute le juge, cette femme n'est-elle plus malade depuis que vous êtes prisonnier ? Lachet : Qu'y puis-je, n'y en a-t-il pas d'autres qui sont malades ?

Dans un autre interrogatoire, Lachet ne fait aucune difficulté pour reconnaître ses rapports avec Jean Lefèvre, laboureur et meunier, il l'a loyalement servi et n'a pas eu de dispute avec lui. Il n'a pas fait mourir ses chevaux ; quant à ses brebis et à sa chambrière qui seraient sorties la veille de la saint Jean-Baptiste, il aurait été préférable qu'elles se fussent rompu le col à ce moment-là. Toutes ses connaissances se bornent à la Pate Nostre, à l'Ave Maria, au Credo, comment donc aurait-il pu apprendre à son troupeau à respecter les blés verts ? Qui l'empêcherait d'accuser les témoins d'avoir tué un homme ? Il ne le veut pas, car il a son âme à sauver. Ceux qui affirment que ses brebis sont allées loin de sa demeure sont de faux témoins.

Le juge l'invite à siffler en se servant de la paume de la main fermée, comme il a fait pour rappeler ses brebis, Lachet n'a jamais sifflé ainsi, il ne sait, répond-il, comment on fait pour estivaler.

Demande du juge. — Connaissez-vous Cheviron ?

Réponse. — Non, j'ai fait la moisson avec plusieurs ouvriers, je ne l'ai pas remarqué. Je n'ai disputé avec personne.

Demande. — Cheviron a dit jusqu'au moment de sa mort que vous l'avez ensorcelé.

Réponse. — Cela n'est pas, je suis un homme de bien.

Ce sont gens lui voulant du mal qui lui reprochent la maladie de la femme Lasmer.

L'information se termine ici.

Le 11 Mars 1616, le Conseil s'assemble, les accusés sont interrogés, Minguet, sa femme, la femme de François Lachet persistent dans leurs aveux, les autres dans leurs dénégations.

Le conseil,

Vu les dites confessions,

Vu les maléfices commis par sortilège donné au dit Pasques Holland en la Vaverne,

Vu les abjurations et renonciations par eux faites,

Vu les accouplements du diable avec les dites femmes, les condamne à mort, et surseoit à l'égard des autres accusés jusqu'après l'exécution de la sentence, afin de *savoir si les condamnés perseveraient jusqu'à la mort des dénoncés.*

En conformité de l'arrêt du 17 Août 1601, rappelé au début de cette analyse, les condamnés sont invités à relever appel. Ils formulent un recours et sont menés à la conciergerie de Paris.

Le 17 Mars 1616, la Cour statuait sur l'appel, au rapport de M. d'Amont, en ces termes :

Vu par la Cour le procès criminel fait par le Bailli de la terre de Chatellenie de Brécy, à la requête du Procureur d'office pour le sieur du dit lieu, à l'encontre de Barthélémy Minguet, vigneron, Sylvine de la Plaine, sa femme, Antoinette Brenechon, femme de François Lachet, appelant de la sentence par laquelle ils ont été déclarés dûment atteints et convaincus des crimes de

sortilège, avoir assisté aux sabbats et participé avec le diable au carrey (carrefour) de Billeron de la paroisse de Sainte-Solange et pour réparation des dits crimes, condamnés à faire amende honorable, nus ou en chemise devant l'Eglise paroissiale, tenant chacun d'eux une torche ardente du poids de deux livres, et aller demander pardon à Dieu et aux sieurs dudit lieu et à la Justice; le soir, conduits dans un tombereau audit carrey de Billeron et là être pendus et étranglés à une potence, leurs corps morts brûlés et consommés en cendres, auquel carrey serait mis une croix de bois de la hauteur de 9 à 10 pieds et en outre condamnés chacun d'eux en 30 fr. d'amende envers l'un des sieurs de Brécy, tous et chacun leurs biens confisqués à qui il appartiendra.

Ouis et interrogés les appelants sur leurs causes d'appel et les contenus audit procès.

Tout considéré dit qu'il a été bien jugé par le Bailli, mal et sans grief appelé. Et pour faire mettre le présent arrêt à exécution la Cour les a renvoyés prisonniers pardevant ledit Bailli ou son Lieutenant.

Signé : *Voisin.*

Et le vendredi 30 mars en présence de Jean Chenu et d'une énorme affluence de monde, la terrible sentence était exécutée. Frère Augustin Careat, prieur des Augustins de Bourges, frère Jacques, religieux du même ordre, frère Macharus Regier, de l'ordre de Saint-Dominique, et messire Pierre Foucart, curé de Brécy, avaient été invités à se transporter au château pour prêter leur saint ministère aux condamnés. Un dernier interrogatoire leur est fait.

Minguet a vu au sabbat les onze personnes déjà citées et en outre Guillaume Garnier, dont il parle pour la

première fois. Il n'a jeté aucun sort sur les personnes ou les bêtes faisant partie de la métairie et du moulin appartenant à la veuve Pellet, il n'éprouve contre les frères de sa femme, occupés dans cette ferme, aucun sentiment de haine, il désirerait même les voir pour le leur dire et leur demander de prier Dieu pour lui.

Garnier est bien sorcier et il en sait long. Il dit la vérité et dans un pareil instant, il ne voudrait charger personne.

La femme Minguet accuse Denis Forges, l'un des plus anciens maîtres, les frères Lachet, Mary Vincent, l'un des plus méchants, Jacquelle Saddon femme Perrin, son ancienne maîtresse qui sait gouverner les loups, leur donne à manger les bœufs et les vaches de ses voisins, et qui excite les bergers à voler les brebis. En parlant des bergers, elle dit qu'ils sont toujours des maîtres. — La qualité de sorcier attribuée aux bergers n'est pas complètement effacée de nos jours. Ces honnêtes auxiliaires de la culture, tenus à une vie solitaire, ont encore la réputation de posséder des secrets bienfaisants ou nuisibles. Dans certaines de nos campagnes de Picardie, on tient par intérêt et par crainte à être en d'excellents termes avec les gardiens des troupeaux.

La femme Minguet a encore dit qu'elle n'avait jamais jeté de sort. Invitée par le Religieux, son confesseur, à ne rien cacher ni retenir dans sa conscience, et à n'accuser aucun innocent, sous peine de voir refuser à son âme l'entrée du Paradis, elle n'ajoute rien à sa déclaration.

Antoinette Brenechon, femme Lachet est interrogée la dernière. Comme les deux autres, elle prête serment et cite treize personnes s'étant trouvées avec elle au sabbat. Son mari y assistait également, mais ils ne partaient pas et ne revenaient pas ensemble.

A 3 heures de l'après-midi, la femme Lachet, la première, la femme Minguet ensuite, et, endernier, Barthélémy Minguet furent montés à la potence et successivement attachés par le maître des hautes œuvres, en présence de l'assistance. Le bailli les adjure solennellement de dire la vérité ; ils y avaient déjà été exhortés par messires Hermetout et Foucart. Ces deux prêtres les avaient conjurés de parler sans haine, sans inimitié, de penser à leurs âmes, leurs corps étant si peu de chose. Le peuple de son côté était invité à prier : Le Salve Regina est chanté trois fois avec les oraisons et les suffrages.

La femme Lachet, interpellée la première, répond au bailli : elle n'a point accusé ses complices par haine ou inimitié, elle est incapable de citer leurs noms en ce moment, et dit au bourreau : « Dépêchez, moi je voudrais être morte? » A la vérité, malade comme elle était d'une enflure, elle était à moitié morte. Le bailli ordonne au bourreau de remplir sa charge.

Pressée de nommer publiquement ceux qu'elle avait déjà désignés, la femme Minguet déclare que le bailli les connaît depuis longtemps : celui-ci insiste, elle ne sait plus, dit-elle, la mémoire à présent lui manque. Pour y suppléer, le bailli lit à haute voix les noms des autres personnes inculpées de sorcellerie ; la femme Minguet se borne à répondre affirmativement à l'appel de Forget, des frères Lachet et de Jacquelle Saddon, femme Perrin.

C'est à Minguet de mourir, il est longuement exhorté par le frère Régien, un nouveau Salve est chanté, et sur la demande du patient, les assistants disent un Pater et un Ave pour le repos de son âme. Comme les deux précédentes victimes, Minguet a perdu le souvenir et il prie le bailli, tant il est troublé, de lui relire

ses interrogatoires. Et le misérable, la corde au col, subit de nombreuses questions, et au moment où il va mourir, devant les cadavres palpitants de sa femme et de la femme Lachet, il accuse encore et il charge surtout la femme Perrin. Le maître des hautes œuvres achève enfin sa sinistre besogne.

Un procès-verbal est dressé : son principal objet est de fournir des preuves contre les co-accusés, qui se sont refusés à passer des aveux. Cette pièce est signée par le bailli, les religieux et les prêtres présents à la mort, par deux notaires et deux procureurs, le geôlier, quatre sergents et le sergent royal et trois greffiers.

Cependant le bailli n'était pas demeuré inactif depuis la sentence prononcée jusqu'à son exécution. Des monitions avaient été obtenues et publiées dans les églises : pour y obéir, des témoins s'étaient présentés. Leur intervention fut, en partie du moins, heureusement inutile. Pierre Lachet, Mary Vicent s'étaient évadés de la prison, Gilbert Rose et Noël Gige avaient été condamnés par coutumace, Louise Rabellet la barbouillée et les autres, mis à la question, ce qui semble en grande opposition avec l'arrêt de 1601, n'avaient rien confessé et avaient été purement et simplement bannis.

L'information porta sur de nouveaux faits reprochés à Jacquelle Saddon, femme Perrin. Nous savons, par les exposés, quelle énergie elle avait déployée pour se défendre, mais plus elle tentera d'efforts pour établir son innocence, plus le bailli en tentera aussi pour la convaincre de culpabilité. Des témoins sont appelés à ces effets.

Le premier est Martin Treppier, laboureur, âgé de soixante ans ; il y a vingt-cinq ans au moins, dépose-t-il, au passage du petit pont d'Augy fut placé un sort

composé de graisse et d'huile. Les brebis de la grande métairie d'Augy, dont ce pont était le passage obligé, moururent en grand nombre. D'après un bruit constant, le sort avait été jeté par les époux Ferrier, parce que la femme Perrin avait eu une dispute avec le feu sieur d'Augy. La femme Perrin avait du reste la réputation d'être une sorcière.

Le second témoin, Jean Lefèvre, âgé de 50 ans, demeurant à Augy, déclare : Il y a vingt-cinq ans, il était alors à la grande métairie d'Augy, les deux tiers de cinq cents brebis moururent et avec elles quarante bêtes de la vacherie. On accusait les époux Perrin d'être les auteurs de ce maléfice. Un soir, en revenant de labourer (il était en compagnie de Chasnot, dit Coidon, mort depuis), sous le pont d'Augy ils avaient découvert une boîte ronde semblable à celle dont se servaient les vignerons pour porter leur repas. Elle fut ouverte, elle contenait des tripes, des débris de tête et d'entrailles d'un animal. Cette boite, brûlée dans la cour d'Augy, exhala une odeur nauséabonde.

Il est persuadé que s'il ne l'avait détruite, le reste du bétail n'aurait pas tardé à succomber. Du moment où la boîte fut brûlée, la mortalité cessa complètement. La rumeur publique accusa de l'avoir déposée en cet endroit une domestique des époux Perrin, jaloux des fermiers d'Augy. Trois ans plus tard, Pierre Saddon, frère de la femme Perrin a avoué au témoin, en présence de Dezelo, que sa sœur lui avait offert un écu d'or pour mettre la boîte sous le pont d'Augy, mais qu'il avait repoussé cette proposition. Toujours d'après la rumeur publique, la femme Perrin avait de fréquents entretiens avec les bergers et de beaucoup leur était supérieure.

Le troisième, Jean Dezelo, de la métairie du Tareau, paroisse d'Augy, âgé de 60 ans, confirme la déposition de Lefèvre en tous points et rapporte en outre un propos de Marceau, le fermier défunt des sieurs d'Augy. Marceau aurait vu, près du pont d'Augy, une servante de la grange des Forges (métairie de Perrin) et l'aurait soupçonnée d'y avoir mis la boîte. Il attribue ce maléfice à l'envie que ceux de la Grange des Forges portaient à ceux d'Augy.

Le quatrième, Françoise Dezelo, femme Lefévre, 40 ans, comparaît au désir du monitoire, dont elle a entendu la lecture dans l'Eglise ; elle était présente à la découverte de la boîte. Pour le surplus elle confirme la déposition de son mari.

Le cinquième, Marc Gaudry, laboureur, à Villebon, a été également averti par le monitoire ; il a servi à Pouligny, chez Dumont, cultivateur, avec une nommée Anne, dite la Bude. Un jour ils causaient ensemble, non loin de Quérard, berger, ils parlaient des loups qui avaient tué les bêtes de la Grange de Forges. Quérard se mêle à leur conversation, et dit : Si les loups leur font dommage, la femme de la Grange n'est pas encore grande maîtresse. Anne poursuivant l'entretien, ajoute que Jacquelle Saddon lui avait fait porter, elle ne sait quoi, dans une boîte, au chemin où les bêtes passaient ordinairement. De crainte d'être battue par sa maîtresse, elle avait obéi. Depuis au moins vingt ans le déposant à entendu dire que Jacquelle Saddon était quasi la maîtresse sorcière ; quant à lui, il n'en sait rien personnellement. Il a servi pendant six mois le métayer de la Grange et il n'a rien remarqué de suspect.

Le sixième, Jean Roy, 50 ans environ, aubergiste, à Villebon, a connu Anne, dite la Bude. Cette femme lui

a raconté comme à Gaudry, l'histoire de la boîte. Anne n'aurait jamais osé désobéir à Jacquelle Saddon. Quand il était de service à la Grange, il a entendu dire que la métayère avait fait célébrer une messe dans sa bergerie. On l'accusait de faire manger par les loups les troupeaux de ses voisins. Un jour, Pierre Saddon, son frère, lui avait reproché d'être sorciere. A cette époque, les époux Perrin ne réussissaient pas dans leur affaires, elles sont prospères maintenant.

Le dernier témoin, Antoine Duman, 70 ans, charpentier demeurant à la Fosse, paroisse de Sainte-Croix, a épousé Anne Delacre, ancienne servante au Château-lez-Bourges et auparavant domestique à la Grange des Forges. Sa femme lui a rapporté que Jacquelle Saddon s'était vantée à elle de savoir la Pate Nostre qui empêchait les loups de gâter le bétail. Sa femme est morte depuis un an : elle ne lui a jamais parlé de la boîte du pont d'Augy, elle s'est bornée à dire que sa maîtresse était fâcheuse et terrible et qu'elle n'aurait jamais osé lui résister.

Ces témoins, Duman excepté, furent conduits à la prison et confrontés avec Jacquelle Saddon, qui, sommée par trois fois de prêter serment et de reprocher les témoins, s'il y avait lieu, a refusé absolument d'obtempérer aux réquisitions du bailli; bien mieux, elle appelle ce magistrat faux juge. Je suis, s'écrie-t-elle, « femme « de bien et d'honneur, vous ne jugerez jamais femme « que vous ne vous en souveniez. Vous m'amenez toujours « de faux témoins. Tout cela est faux. »

Le Conseil est réuni, Jacquelle Saddon est amenée devant lui, et mise sur la sellette, serment préalablement prêté. Les déclarations de Minguet, et de sa femme faites, sur l'échafaud, lui sont lues ; elle traite de nouveau le

bailli de faux juge, et soutient qu'elle est justifiée par les déclarations mêmes. Elle ne se souvient plus si Anne a été sa servante, elle a tant employé de domestiques, plus de *cent*. Sur le fait du pont d'Augy, elle proteste avec éclat, se lève de dessus la sellette et malgré les fers aux pieds elle s'avance vers le bailli et l'injurie. Jean Chenu en effet ne lui avait-il pas dit qu'elle portait sur le corps plus de 500 marques du diable, tandis qu'elle n'en avait aucune. Pour mieux le prouver, elle offre de se déshabiller, séance tenante.

Le bailli est décontenancé par cette fière attitude : toutefois il démontre l'inutilité d'"une seconde visite corporelle et objecte à l'accusée qu'elle tire un argument erroné des derniers aveux des suppliciés, ceux-ci ayant persisté à l'accuser à leur dernière heure, en présence de 2,000 personnes, devant ses propres enfants et son gendre. Ils n'auraient certes pas ainsi persévéré, devant la mort imminente, et après les pieuses exhortations des moines Augustins et Jacobins. A cette objection, Jacquelle Saddon, répond : « Cela n'est pas, en se frappant » violemment la poitrine, le diable m'emporte si cela » est ; elle menace le juge, il se repentira, car il a des » métairies, il va seul dans des propriétés, et il ne faut » qu'un coup. »

Le procès cette fois est parachevé. D'un commun avis, Guillaume Logeret, accusé par les Minguet et par la femme Lachet, convaincu par les marques de son corps, mérite la mort et le feu.

Quant à la femme Jacquelle Saddon, épouse Perrin, les preuves, d'une opinion unanime, furent jugées suffisantes. Quatre de ses complices l'accusaient, dont trois avaient subi la mort sans se rétracter, bien qu'ayant reçu d'elles les meilleurs traitements ; elle portait aussi sur le corps

des marques surnaturelles, insensibles aux piqûres ; elle avait enfin, de notoriété publique, la réputation d'une sorcière ayant le pouvoir de commander aux loups. Une pareille réputation équivaut à une preuve. *Fama consentiens vicinis pro veritate habetur*, suivant les auteurs Barthélémy et Delrio. Avec un semblable axiôme, il était dangereux aux XVII^e^ siècle d'être en mauvais rapports de voisinage.

Les autres accusés dénoncés par leurs complices, marqués par leur chef et seigneur, désignés par la rumeur générale, François Lachet, notamment, qui avait fait danser ses brebis la veille de la Saint-Jean, avant le soleil levé, et que le témoignage de sa femme, susceptible d'être exceptionnellement accueilli,accablait, étaient convaincus de lèse majesté divine et humaine. Voici l'extrait de leur sentence copié sur les registres de la Chatellenie de Brécy.

Vu le procès extraordinairement fait à la requête du Procureur de Monsieur

Vu.... les procès-verbaux contenant les rapports du chirurgien qui a visité les marques trouvées sur les accusés.

Vu la sentence antérieure et son exécution.

Vu le sursis prononcé à l'égard des autres accusés et le permis accordé au Procureur de Monsieur d'informer plus amplement.

Vu l'arrêt de nos seigneurs de la Cour, le procès-verbal d'exécution, les lettres de sentence données par défaut et coutumace à l'exécution par effigie contre *Vincent*, *Pierre Lachet*, *Gilbert Roy*.

Vu les autres charges et informations depuis faites, récolements et confrontations, interrogatoires, etc.

Vu le procès-verbal du Mardi 5 Juillet, contenant

déclaration de Giget, approuvant le bailli et juge, se déportant de ses récusations et en procédant à la vision des procès en présence du Conseil. Le tout considéré, près conseil.

Déclarons François Lachet, Denis Forges, Guillaume Logeret, Nicolas Potier, Etienne Hocquelin, Jacquelle Saddon bien atteints et dûment convaincus du crime de sortilège, d'avoir assisté aux sabbats, et avoir participé avec le diable au carrey de Belleron.

Ils sont condamnés tous les six a être pendus, brulés ensuite dans les termes de la sentence du 21 mars ; cependant l'amende envers Monsieur est portée à 800 francs. Statuant à l'égard de Giget, de la femme Rabellet dite la barbouillée et de la femme Belier, « Disons au-« paravant que de finir, qu'ils seront appliqués à la « question ordinaire et extraordinaire pour ensuite leur « être fait droit ainsi qu'il appartiendra. »

Ainsi signé Chenu, Salets, Perrot, Chevalier, Gayot; comme lors de la première sentence, le lieutenant du juge était absent. Ce sieur du Ban me semble avoir été un homme très circonspect et peu disposé à prendre sa part de responsabilité.

Les condamnés a morts 'empressèrent de se pourvoir contre la sentence si cruelle qui les frappait. L'affaire vint bientôt devant le Parlement de Paris et se compliqua d'incidents de procédure si fréquents dans la pratique judiciaire de cette époque, et à une date que nous n'avons pas, mais qui se place assurément entre le 1er septembre et le commencement d'octobre 1616, l'arrêt, dont nous rapportons les termes, a été rendu. Nous le citons textuellement, afin de faire connaître toutes les parties qui étaient alors en cause.

Vu par la Chambre des Vacations le procès criminel

fait par le bailli de Brecy et la sentence donnée contre les appelants.

Vu les requêtes présentées à la dite Chambre par Jacquelle Saddon les 23 août et 20 septembre.

Vu la requête de dame Claude de Gamaches, (voici un nom qui sonne bien aux oreilles d'un Picard,) veuve du défunt sieur de Cullant, seigneur de Brécy comme tutrice de Louis de Cullant, Georges, son fils, en réponse à la requête de la femme Saddon.

Vu l'arrêt de la dite Chambre entre la dite Saddon, la dame Claude de Gamaches, et Claude du Ban, lieutenant de la Justice de Brécy, ce dernier pris à partie.

Vu l'appel de la dite dame Gamaches et de Budan des sentences du jugement rendu par le lieutenant criminel de Bourges sur l'appel de Jacquelle Saddon.

Vu l'arrêt appointant les parties à écrire et à produire.

Joint la prétendue folle instruction de du Ban, et les productions faites.

Ouis et interrogés les dits Logeret, Lachet, Forges, Saddon sur leur causes d'appel.

Tout considéré, dit et été que la dite chambre a mis et met les appellations et ce dont a été appelé à néans, sans *amende;* néanmoins, pour les cas resultant des procès, condamne Logeret à être pendu et étranglé à une potence, qui sera dressée à cet effet en la place de Grève, de cette ville de Paris, ses biens confisqués ; et au regard de Lachet, de Denis Forges, de Jacquelle Saddon, le dit Claude les a bannis et bannit du Bailliage de Brécy, de cette ville, prévoté et vicomté de Paris pour le temps et espace de neuf ans, leur enjoignant de garder leur ban sous peine de la mort et les condamne ensemble avec Logeret à 600 *livres tournois*, qui seront prises solidairement sur leurs biens par égales

portions envers le seigneur de Brécy, *et leur baillé le chemin pour prison.*

Prononcé pour *Logeret* et exécuté *le 10 octobre 1616*, et signifié à *Lochet, Forges, femme Saddon, au guichet des prisons, le 15 du même mois.*

Sur le rapport de M. Le Grieux et sous la signature de Voisin.

En résumé quatre accusés payèrent de leur vie le crime de sortilège, deux moururent de frayeur en prison, un fut pendu pour autre cause, quatre furent bannis pendant neuf ans, deux s'étaient évadés des prisons et deux avaient été jugés par coutumace. Le sort de deux femmes, les femmes Belin et Robillet, dite la Barbouillée, et de Noël Giget nous est inconnu : la sentence du 11 juillet 1616 les condamne tous trois à la question ordinaire et extraordinaire ; ils n'ont pas relevé appel et ne figurent pas dans l'arrêt du Parlement de Paris. Le bailli de Brécy aura sans doute jugé l'expérience suffisante.

Le long récit de Jean Chenu est terminé, et la nonante huitième question de la deuxième centurie s'achève par une dernière remarque. La Cour se trouva empêchée, écrit-il, par la rétractation de Logeret. — Revenant sur ses premières déclarations, il affirme qu'il ignore si François Lachet et la femme Perrin étaient des sorcières et qu'il ne les avait pas vus au sabbat.

Logeret avait été conduit à la Conciergerie avec la femme Perrin et par le mari de celle-ci ; durant le voyage, il avait été bien traité et gagné par eux. La complaisance de l'escorte avait permis d'opérer cette séduction, facile à exercer sur un esprit débile et caduc. Telle est l'explication des retractations.

Pour cette raison la Cour de Paris avait jugé à propos

de fixer à Paris l'exécution de Logeret et d'ordonner un interrogatoire à La Chapelle par M. le Rapporteur, et en cas de persistance dans ses dénégations, un dernier interrogatoire, étant en Grève, dans la maison de la Ville.

Il était *retentum in mente Curiæ* de juger les trois autres accusés selon les déclarations que Logeret passerait au moment d'être pendu. « Mais le misérable, je copie « textuellement, s'étant tant oublié à la mort que de « de nier la vérité qu'il avait ingénuement reconnue par « devant nous et soutenue en diverses fois à la confron- « tation, a donné sujet à l'arrêt, lequel est ci-dessus « transcrit. »

Nous sommes loin de partager l'opinion du Bailli et nous rendons un tardif hommage à la mémoire de Logeret, qui, par une fermeté inébranlable, même en présence de la mort, a empêché trois innocents d'être menés au supplice le plus cruel et le plus infamant.

J'ai fini, Messieurs, et je vous demande bien pardon d'avoir aussi longtemps retenu votre attention : une pareille lecture avec ses redites forcées est pénible à suivre. L'ennui que je vous ai infligé aurait peut-être une excuse, si, en comparant la procédure criminelle ancienne à la procédure moderne, vous étiez heureux de trouver que notre code d'instruction criminelle et notre code pénal sont des modèles de justice et d'équité. Ils ne sont pas parfaits : la perfection n'est pas permise aux œuvres humaines, mais tels qu'ils sont, ils peuvent attendre les modifications annoncées.

Il ne me convient pas d'analyser l'esprit, de critiquer la forme de la procédure de Brécy : je ne veux pas rechercher comment une information comprenant à l'origine un seul inculpé en a bientôt impliqué près de

vingt ; il me peinerait même de faire ressortir le douloureux résultat des quatre exécutions capitales destinées à expier un crime existant uniquement dans l'imagination de ses auteurs. Mon seul but, en relatant simplement, sans commentaires et sans parti pris, uu procès et un récit peu éloignés de nous, a été de faire prendre patience aux réformateurs, trop sévères, peut être, pour les modes d'informer que nous devons aux législateurs de 1810.

ALBERT DEBERLY

Notice de M. Gustave DUBOIS

(*Séance du 23 Novembre 1888*).

L'Académie a en l'année 1877 proposé le sujet de concours suivant : « De l'importance des jeux au point de vue de l'éducation physique et morale des enfants » ; aucun mémoire n'a été présenté, mais après le délai imparti la question a été traitée sous le titre « des jeux de l'enfance, » par un avocat qui vient de disparaître, laissant ainsi l'intéressant témoignage du désir de prendre rang parmi nous ; son plus ancien confrère a pensé que cette œuvre était demeurée digne de votre attention, et serait, s'il en était besoin, le passe-port dans cette enceinte, de l'hommage adressé par le deuil de l'amitié à la mémoire d'Albert Deberly.

La mort lui signifiait son arrêt le 9 Juin dernier, elle frappait en lui l'un des membres du Barreau le plus heureusement servi par les ardeurs de l'âge, le surprenant au milieu de l'arène où se complaisait son incessante vaillance.

A l'entrée d'Albert Deberly dans la carrière, la main de l'avocat, son vénéré Père, écartait les broussailles qui trop souvent embarrrssent nos premiers pas ; ce fils priviligié avait pour guide l'initiateur le plus autorisé, le

jurisconsulte à ce point absorbé par les âpres jouissances du travail que souvent il oublia la rémunération due à sa science professionnelle; aussi ne légua-t-il à ses enfants qu'un patrimoine, le plus grand de tous dans son isolement, je veux dire un nom que la publique estime a consacré. Le tempérament essentiellement méditatif de M. Deberly père présentait un singulier contraste avec les qualités qui donnaient leur relief à la personnalité de son fils; la promptitude de conception de celui-ci, une chaleur d'âme prête à se répandre dans les démonstrations de la parole avaient, à la sortie du Lycée, déterminé sa vocation pour la barre; sous l'œil paternel il fit rapidement ses provisions juridiques et dans la préparation du stage il lui tardait de goûter les émotions de la lutte. Il était facile dès lors d'entrevoir que le calme et la froideur du cabinet ne le retiendraient que le temps nécessaire au choix de l'armure pour les combats de l'audience. Dès ses premières plaidoiries quelle animation, qu'elle abondance, qu'elle possession de lui-même ! la clarté de son esprit découvrait hâtivement le terrain sur lequel il conviait le juge; allant droit au but, son argumentation pressante n'admettait guère la trêve des diversions incidentes; le sentiment de surprise et d'intérêt que provoquait cette résolution d'allure lui maintenait l'attention de l'auditeur; et eût-elle tenté de lui échapper, il l'aurait ramenée par l'ampleur et la sonorité d'un organe vraiment merveilleux; il nous semblait entendre une sorte de clairon vainqueur précipitant la marche de la cause au devant de la décision sollicitée.

Les aptitudes d'un semblable athléte l'appelaient à cette barre où l'avocat peut librement céder aux entraînements de sa parole émue et rencontrer un accès sou-

verain auprès d'une justice non réfractaire à des impressions dont elle n'a point à se défendre. La cour d'assises lui ouvrit ses portes à deux battants, il en prit en quelque sorte possession. Le voyez-vous debout dans la ferme attitude du lutteur, l'œil profondément ouvert sur le Jury ? quelle action de tout son être ! quel souffle embrasé, sa lèvre déborde dans le torrent d'un verbe impétueux ; il est là tout entier, que dis-je ? il paraitrait presque se défendre lui-même, la sueur l'inonde, il ne la sent pas, il plaide et ne sent rien autre, c'est l'avocat incarné à sa cause, emporté par elle jusqu'au but souvent atteint de ses persistants efforts, le double triomphe du client et de son défenseur; ainsi pratiquée, les succès présents aux premiers rendez-vous, la belle profession ! mais aussi quelle reconnaissance de tant de sourires prodigués ! quelle ardeur au service de la plaidorie ! il comprenait ainsi le rôle de l'avocat, aux grâces de la parole préférant le mouvement de l'argumentation et son tumulte chaleureux, il se préoccupait à peine du brocard de procédure : la forme emporte le fond ; non que sa nature fût rebelle aux précautions d'un dire soigneux, mais il lui fallait les grandes journées pour exercer sur lui-même une surveillance littéraire dont il paraissait peu soucieux dans l'accomplissement de la tâche quotidienne; la culture des lettres ne lui était point d'ailleurs étrangère, et si les besoins d'une profession active le condamnaient à ne point leur faire la place désirable dans les occupations de la vie, elles n'étaient point laissées par lui dans un déshonorant abandon.

Le sujet offert par l'Académie au concours de 1877 provoquait la curiosité de son esprit: les jeux de l'enfance comparés aux exercices gymnastiques étaient une étude qui sous une apparence légère pouvait alors comme

aujourd'hui apporter son utile affluent dans le courant torrentiel des réformes qui a envahi l'éducation. Albert Deberly a donné à ses réflexions sur cette thèse la forme d'un échange d'idées entre deux amis d'enfance se remémorant les jeux au milieu desquels ils ont grandi, et s'imposant tout d'abord, entre autres obligations, celle de n'être ni sentencieux, ni ennuyeux; la lecture de leur correspondance témoigne que cet engagement n'avait rien de téméraire et qu'il a été ingénieusement exécuté.

Sans oublier les hochets du premier âge, le cerceau, les barres, le saut de mouton, la balle au mur et au camp, le colin-maillard et le chat grimpé, les quatre coins, les mains chaudes, les quilles, la tapette sont successivement passés en revue et sous sa plume offrent le spectacle d'exercices dont la constitution physique de l'enfant n'est pas la seule bénéficiaire, ils aident encore au développement des facultés morales par l'association des idées qu'ils font naturellement éclore, et par la camaraderie qu'ils engendrent, influencent favorablement la formation des caractères.

Permettez que deux citations viennent mettre en évidence la justesse de ces aperçus :

« Le jeu de mains chaudes est dans sa simplicité un des plus savants que je connaisse et bien que cette proposition te semble paradoxale, je vais la justifier.

« Comme au colin maillard, on bande les yeux de celui qui va être soumis aux épreuves, sa tête sera appuyée sur l'un des genoux des assistants pour éviter les tricheries et s'assurer qu'il ne voit rien, ses camarades frappent suivant leur fantaisie, sur la main qu'il aura étendue sur le dos, et il faudra qu'il devine celui qui l'a touchée le dernier.

« C'est pour lui une véritable étude psychologique; en

effet dans le coup porté se révèlera le caractère de chacun des joueurs; celui-ci dont le tempérament est nonchalant et paresseux laissera tomber lourdement sa main et la retirera lentement ; celui-là au contraire à l'allure vive et hardie, à peine aura-t-il appliqué son coup qu'il se sera rapidement esquivé parmi ses camarades ; le brutal frappera fort et sans mesure ; l'enfant prudent et doux posera simplement sa main et s'étudiera à lui donner une forme qui ne permettra pas de la reconnaître. Et puis il y a encore le jeu des physionomies qu'il faudra interroger lorsque le bandeau sera enlevé ; les impassibles sont les plus habiles joueurs ; rien ne les trahit ni les gestes ni les yeux ; j'ai toujours remarqué que les plus violents en imprimant à leur corps une secousse, n'ont jamais le temps de reprendre leur équilibre et se dénoncent de suite par leur attitude.

« Tu vois, cher ami, que c'est là un jeu dans lequel l'esprit et l'intelligence trouvent leur compte. Dans les théories de Desbarolles, sur la chiromancie, il n'y a peut-être de vrai que les observations que je viens de te signaler. Les lignes de la main, la forme et la grosseur des doigts ne sauraient, suivant moi, accuser le caractère ni prophétiser l'avenir, mais le tempérament, les habitudes, les sensations, et même les sentiments se traduisant dans les mouvements des mains, et la preuve irrécusable de cette proposition, c'est qu'à la façon dont je te donne la main tu sens bien que mon cœur bat chaudement, et que c'est c'elle d'un ami dévoué ».

L'auteur se demande en terminant pourquoi les jeux n'auraient pas dans l'éducation des enfants le même rang que les exercices gymnastiques.

« Puisqu'il y a, dit-il, des maîtres et des prévôts de gymnastique, pourquoi n'y aurait-il pas des maîtres et

des prévôts des jeux ? J'ai toujours remarqué avec peine que dans les cours de nos établissements d'instruction les enfants passant les récréations à se promener et à causer, leur esprit ne saurait rien gagner à ces entretiens dont l'intéret est d'autant plus insignifiant que le champ de leurs observations est nécessairement restreint. Pourquoi ne pas les obliger à se livrer à des amusements réglés d'avances et préparés par ceux qui seraient chargés de ce soin ? Chaque enfant choisirait celui qui conviendrait le mieux à ses habitudes et à son tempérament. Que de récréations sont inoccupées par ce qu'aucun enfant n'a pris l'initiative d'un jeu. Aussi, les professeurs qui dépouillant un instant leur autorité, se mettent dans les rangs de leurs élèves pour jouer avec eux, comprennent bien les besoins de l'enfant et, sois en sûr, celui-ci leur en saura gré l'orsqu'il s'agira de respecter leur caractère et d'obéir à leurs injonctions.

« Cette mesure devrait être adoptée partout où il y a réunion de jeunes gens. Dans les armées anglaises. allemandes et suisses, on ne se contente pas de faire de la gymnastique ; les jeux y sont obligatoires, et au camp ou à la caserne, le soldat doit s'y livrer sous la direction de ses chefs. Que de tentations sont ainsi évitées et comme la discipline pent y gagner !

« L'exemple que nous donnent ces peuples doit d'autant plus être imité dans notre pays que le tempérament, les habitudes et le goût d'indépendance des Français les rendent plus aptes aux jeux que nous venons de décrire. »

N'est-il pas vrai, Messieurs, que ces pages méritaient de vous être soumises, qu'elles ne sauraient être rangées obscurément parmi ces juvenilia que l'inexpérience de notre plume laisse si complaisamment échapper, qu'elles

révèlent le sentiment pratique des jeux de l'enfance dans leur plus favorable influence sur sa formation physique et morale et que, présentées à l'académie dans le délai règlementaire, elles eussent efficacement recommandé Albert Deberly à la distinction de vos suffrages. Ses aperçus sur la question des jeux de l'enfance se sont d'ailleurs frayé la voie dans le monde de l'enseignement et une commission a été récemment nommée à Paris à l'effet de rechercher les moyens de restaurer le goût des jeux dans les établissements d'instruction.

Je reviens à l'avocat; sa réputation s'élevant au dedans, au dehors du Palais, rien ne manquait au bonheur de sa destinée, si une alliance désirable interposait la tranquillité des joies domestiques, dans les laborieuses excitations de sa vie professionnelle. Il entra dans une famille honorable et heureux époux fut non moins heureux père. A la constance des faveurs de la fortune il répondait par une constante aménité de cœur, livrant essor aux élans de sa généreuse nature, et créait ainsi autour d'un nom respecté une popularité précoce à l'ombre de laquelle se groupaient les plus brillantes promesses.

Nombre d'électeurs venant lui proposer un siège à l'Assemblée Législative, il irait l'occuper, mais non au détriment de sa chère profession. Qui de nous n'a souvenance de la campagne qu'il entreprit pour assurer la victoire électorale de ses opinions ? Sa parole ne fut jamais plus entraînante qu'au milieu de ces foules rurales où les chaudes vibrations de son organe secondaient les séductions d'une verve empreinte de bonhomie, et provoquant un concert d'acclamations sympathiques, réduisaient au murmure les voix d'une minorité discordante.

Cette conquête des honneurs législatifs devait hélas ! lui coûter la vie.

Les occupations du Barreau n'offraient-elles donc pas à l'activité d'Albert Deberly, les plus amples satisfactions? un théâtre plus vaste et plus retentissant s'ouvrant devant lui, ne rencontrerait-il pas des risques dont ses efforts ne pourraient triompher ? L'arêne politique n'est point l'arêne judiciaire, les conditions du succès dans l'une et dans l'autre ne sont point les mêmes, des orateurs nous l'ont appris à leur dépens. Dès son apparition à la tribune Albert Deberly obtint le silence des moins bienveillants, et ceux-là qui n'adhéraient point à ses opinions observaient curieusement la fermeté sereine de ce jeune orateur surtout dans le traitement des questions économiques. Il courtisa tout d'abord l'Assemblée Législative par un soin jaloux de la forme de son discours, et, lorsque dans l'intervalle des séances il revenait à la barre, ses auditeurs constataient le tour plus discipliné que le contact parlementaire avait imprimé à son langage.

Toujours disposé à entrer en lice, amoureux, oserai-je dire, des évolutions de la lutte et défiant presque leurs surprises, il conquit bientôt une place importante dans les rangs de la droite de l'assemblée, assignée lui était-elle par la convenance et l'opportunité de ses harangues; mais ainsi partagée désormais entre la Barre et la Tribune, cette existence n'admettait plus le repos, elle n'était à vrai dire qu'une variété de fatigues imposées par les sollicitations d'un zèle excessif; la retenue dans la dépense de soi-même est une science qu'Albert Deberly voulut toujours ignorer; il eût craint d'économiser ses facultés au préjudice des interêts dont les suffrages de son pays l'avaient constitué l'intrépide défenseur; vint le jour où le projet de réforme sur l'instruction criminelle interpella

notre Confrère en la dualité de sa personne au sein de l'Assemblée Législative.

Dans quelle mesure convenait-il d'accueillir les innovations touchant le droit de la défense?

Suffisait-il de laisser l'accusé communiquer avec son défenseur pendant l'information, ou bien le cabinet de l'instruction devait-il s'ouvrir devant ce dernier afin de lui permettre de la diriger parallèlement avec le magistrat.

Le discours d'Albert Deberly réclame la liberté de la communication au début même de l'information, mais au nom de l'intérêt social et de lasauvegarde des rapports entre l'accusation et la défense, il repouse l'arbitraire ingérence de celle-ci dans la direction de la procédure.

Secourues dans leur développement par la pratique savante des causes criminelles, ces conclusions ne portaient nulle atteinte à l'esprit libéral de la défense, notre confrère ne leur eût pas prêté son appui ; le commentaire qu'il leur donnait faisait apparaître sous une lumière nouvelle la netteté, la justesse de ses vues sur le projet soumis au Parlement et rendait au fond et en la forme le haut témoignage des progrès accomplis par l'avocat légiste sous le sceau de la maturité de ses études.

Au lendemain du succès du député, l'avocat était à la barre des assises de la Somme, il assistait un fabricant de sucre accusé de fraude vis-à-vis de la Régie.

Au dire des plus compétents parmi ceux qui l'écoutaient jamais sa parole n'eut plus d'ampleur et d'autorité, la science économique que le députe avait acquise sur la question sucrière lui fournit des ressources dont une magistrale éloquence sut tirer le profit souverain de l'accuse.

C'était le chant du cygne à la cour d'assises. La lassi-

tude dont notre confrère portait l'empreinte menaçante n'avait pu modérer son ardeur ; vainement sa digne compagne avait recours aux plus vives instances de l'affection pour le déterminer au repos ; il était sans pitié, la diminution des forces lui donnait cependant l'intuition du danger, et l'orsqu'en février dernier il gravissait les marches de la tribune, l'état de sa santé l'invitait, disait-il, a réclamer de ses auditeurs, une bienveillance particulière; elle ne lui était pas nécessaire, le sujet à traiter le tenait élevé à la hauteur des circonstances.

La magistrature du Tribunal d'Amiens malgré l'augmentation de la population constatée par le dernier recensement, n'avait point encore participé aux avantages pécuniaires que semblait lui assurer son élévation à la première classe en vertu de la loi de 1883. Si le député de la Somme en réclamait l'application pour le seul siège de notre ville, il entrevoyait une oposition ministérielle qui n'ailleurs s'était déjà manifestée sous le prétexte que la loi n'avait visé que l'état de choses présent au moment où elle avait été édictée. Il englobe donc adroitement dans le bénéfice de ses revendications, six autres tribunaux de divers départements, remonte aux origines de la loi dont le but avait été que les magistrats pussent suivant l'importance des villes et la cherté de la vie, tenir le rang que commandait leur situation, et dans les déductions d'une pressante dialectique,demande aux adversaires du crédit sollicité s'ils entendent par leur interprétation de la loi faire ressortir son caractère de loi d'exception. L'opposition fut vaincue, et le garde des sceaux d'alors déclara se rendre aux raisons exposées sous un jour qui les montrait irréfutables.

Albert Deberly descendit de la tribune au milieu des

félicitations générales, il ne devait plus y remonter ; la maladie faisait son œuvre, elle n'avait point encore raison des résistances d'une indomptable volonté, si elle le retenait quelques jours prisonnier, le moindre répit le rendait à la barre; il l'aimait tant! A considérer ce lutteur acharné, on eût cru que son ambition suprême était de succomber dans les plis de sa robe, j'aillais dire de son drapeau ; elle n'a quitté les épaules que de l'avocat terrassé. Oui avocat, avocat quand même, avocat jusqu'au dernier soupir ; il était vraiment de race, la nature n'avait rien refusé au tempéramment physique et moral de notre confrère, et la destinée n'avait eu pour lui que les caresses dont trop souvent elle enivre ses favoris, la perfide ! avec quelle hâte elle s'est reprise ! la vie était si belle pour lui ! devant l'arrêt irrévocable quels indicibles regrets, je l'entends murmurer : grâce pour les miens !

Albert Deberly était un croyant, observateur des traditions paternelles il n'avait point oublié l'euseignement de son adolescence ; à toutes les étapes de son existence heureuse, en l'absence de funestes présages, le recours à la priére lui demeura familier, l'appel du ministre de Dieu aux heures dernières ne fut donc point un démenti craintivement infligé à la manifestation accoutumée de ses sentiments dans l'ordre des intérêts spirituels ; il lui fallait l'assistance des infinis espoirs pour s'incliner résigné devant les séparations terrestres. Le Suprême Viatique vint à lui, et muni de cet auxiliaire sacré, il attendit la mort.

De tout temps l'Académie d'Amiens a reçu avec faveur le Barreau dans ses rangs ; n'était sa disparition prématurée, vous les eussiez ouverts à l'avocat dont vous pouviez apprécier les titres.

Un des vôtres qui a illustré notre ordre où sa place est demeurée vide, a émis le vœu qu'une voix dans cette enceinte rappelât les mérites d'Albert Deberly ; l'accomplissement de cette tâche allait droit au cœur d'un ancien ; n'était-ce point d'ailleurs honorer à nouveau une chère mémoire que de provoquer en votre Compagnie l'écho des légitimes regrets qu'elle inspire ?

VOLTAIRE ET GRESSET

Discours de M. LENEL, directeur.

(Séance publique du 27 Janvier 1889).

En ouvrant la séance M. Octave Thorel, chancelier, a prononcé les paroles suivantes :

« Mesdames, Messieurs,

« L'Académie est en deuil ; hier, nous pleurions M. le Dr Peulevé.

« Aujourd'hui, M. Lenel, frappé tout récemment dans ses plus « chères affections, ne croit point pouvoir présider cette séance.

« C'est aussi à ces scrupules, devant lesquels je n'avais qu'à « m'incliner, que je suis redevable de l'honneur de vous lire un « discours qui couronne si dignement sa féconde direction. »

MESDAMES, MESSIEURS,

Refaire devant vous l'éloge de Gresset, déjà prononcé mainte fois au sein de cette Académie par des voix autorisées, pourrait paraître à juste titre une prétention de mauvais goût de ma part. J'ai pensé cependant que sans doute il ne vous déplairait pas d'entendre de nouveau évoquer son souvenir.

Car, si le talent de Gresset a été bien jugé, peut-être, même ici, sa vie et la place qu'il a occupée dans son siècle sont-elles moins connues que ses ouvrages. Bien peu d'entre vous assurément ont eu le loisir de lire la minutieuse biographie que M. de Cayrol a consacrée, il y a plus de quarante ans, au véritable fondateur de notre Societé. Un point m'a particulièrement frappé dans le travail très-consciencieux de M. de Cayrol (1). Il étudie

(1) Essai historique sur la vie et les ouvrages de Gresset, par de Cayrol. — Amiens, 1844.

d'assez près les rapports de Voltaire et de Gresset, il a eu le bonheur de mettre la main sur des documents jusque-là inédits, mais, je dois l'avouer avec regret, il m'a semblé qu'il jugeait avec trop de sévérité Voltaire, et incomplètement Gresset. Son aversion pour le XVIII[e] siècle et son désir de louer quand même son héros — c'est là le faible de presque tous les biographes — l'ont empêché, je crois, de traiter cette question délicate avec toute l'impartialité nécessaire. Aujourd'hui que nous sommes plus loin de Voltaire et de son siècle, que lui-même et l'époque où il a joué le premier rôle ont été mieux étudiés et sont jugés plus froidement, il me sera peut-être possible d'examiner sans parti pris la nature des rapports, agréables d'abord, puis désagréables, qui ont existé entre deux hommes dont le talent se ressemblait jusqu'à un certain point, mais qui différaient tant par le caractère et les idées.

M. de Cayrol croit fermement à la jalousie violente de Voltaire contre Gresset, et, faute de preuves suffisantes à l'appui de sa thèse, il se laisse entraîner à des suppositions malveillantes qu'une critique sérieuse ne saurait accepter sans contrôle. Je ne puis entrer dans le détail des reproches, la plupart imaginaires, ou tout au moins dénués de base solide, adressés à Voltaire par l'ardent apologiste de Gresset. Jamais ne s'est mieux vérifié cet adage : Qui veut trop prouver ne prouve rien. L'examen des pièces authentiques suffira, je l'espère, à nous faire découvrir la vérité sur cette prétendue jalousie de Voltaire, qui, née dès les premiers succès de l'auteur de Ver-Vert en 1734, n'aurait produit ses effets publics qu'en 1760. L'auteur du Pauvre Diable et de tant d'autres satires ou pamphlets, débordant de malice et de fiel, n'était pas homme, que je sache, à faire attendre si

longtemps les marques de sa haine aux gens qu'il n'aimait pas.

Suivant M. de Cayrol, le succès de Ver-Vert et de la Chartreuse aurait indisposé Voltaire, qui n'admettait pas volontiers qu'on eût autant d'esprit que lui. Cela est peu vraisemblable de la part d'un écrivain déjà si illustre en 1735. Les relations amicales de Gresset et de J.-B. Rousseau, alors réfugié à Bruxelles et l'ennemi déclaré de Voltaire, auraient contribué à développer l'animosité déjà créée par l'envie. Le cœur humain assurément est accessible à des sentiments bien bas, mais nous verrons que Voltaire, d'ailleurs si impressionnable, si facile à irriter, n'avait pas alors de jalousie réelle contre un écrivain qui ne pouvait ni ne voulait prétendre à marcher son égal. Si la jalousie pénétra un moment dans le cœur de Voltaire, ce fut plutôt à l'occasion des rapports qui s'établirent, en 1740, entre Gresset et Frédéric de Prusse, qui voulait attirer à sa cour le jeune poëte. Mais pourquoi chercher à démontrer, sans preuve aucune, que Thieriot, le confident de Voltaire, aurait, à son instigation, détourné une lettre fort importante de Gresset, où celui-ci promettait presque à Frédéric de se rendre bientôt à Berlin ? C'est surtout de là que daterait l'animosité respective de Voltaire et de Gresset. Voltaire, ayant eu les premiers torts, en aurait beaucoup voulu à Gresset, et aurait couvé sa rancune pendant vingt ans. Vous me permettrez de dédaigner cette affirmation gratuite, des soupçons n'ayant jamais pu tenir lieu de preuves (1).

(1) On ne peut faire non plus un grief sérieux à Voltaire d'avoir, en plaisantant, attribué d'avance à Gresset une comédie de sa façon, l'Enfant prodigue. Il écrivait en effet à Mlle Quinault, qui devait jouer un rôle dans sa pièce : « Vous ne me mandez rien du Père

Ce qu'il nous importe de savoir, c'est comment Voltaire jugea réellement Gresset dès l'apparition de ses premières œuvres, qui lui valurent tout d'un coup une brillante réputation et le placèrent immédiatement à côté, mais au-dessous de l'auteur de tant d'œuvres charmantes dans la poésie légère.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que notre compatriote, après avoir fait ses humanités chez les Jésuites, à Amiens, était entré dans leur ordre comme novice. Il fut alors envoyé à Louis-le-Grand pour achever ses études, puis dans plusieurs collèges de la célèbre Société, en province, pour les recommencer en enseignant à son tour ce qu'il venait d'apprendre. La robe qu'il avait revêtue semble lui avoir bientôt pesé. En tous cas, il fut en excellente posture pour observer les petits côtés de la vie des couvents, et lui-même nous en fait l'aveu, au début du poëme de Ver-Vert, composé sans doute à Rouen, où il professait la rhétorique, et dédié à une abbesse :

> Si, trop sincère, en traçant ces portraits,
> J'ai dévoilé les mystères secrets,
> L'art des parloirs, la science des grilles,
> Les graves riens, les mystiques vétilles,
> Votre enjoûment me passera ces traits.

Le Carême In-promptu et le Lutrin vivant, qui parurent en la même année 1734, roulent sur des sujets analogues : chanoines et curés sont à leur tour finement tournés en ridicule, comme l'avaient été les nonnes, sans la moindre pointe d'irréligion.

« Gresset ; il y a pourtant grande apparence que c'est lui qui a « fait cet enfant ; il me semble que le titre est tout jésuitique. De « plus, ce Gresset est un enfant prodigue, revenu au monde qu'il « avait abandonné. »

Cependant la supérieure générale de la Visitation, sœur d'un ministre alors tout-puissant, réussit, pour venger son ordre tout entier des vers malicieux du poëte, à le faire envoyer de Paris, où il était revenu compléter ses études théologiques, à La Flèche. C'était un véritable exil, qui dura peu, mais qui laissa à Gresset un souvenir cuisant. Rappelé en effet à Paris au bout de quelques mois, dès la fin de l'année 1734, il écrivait néanmoins six ans plus tard, en 1740, au P. Bougeant, qui avait été envoyé là aussi en disgrâce et qui en revenait à son tour :

« J'imagine que quelque vénérable espion, reste de la « lignée des Aubins, gens de décachetante et intercep- « tante mémoire, aura supprimé ma petitre épître ; mais « vous êtes heureusement arrivé, et c'est bien tout ce « qu'on peut faire que de rapporter sa pauvre vie de « cette métropole des caveaux et des catacombes de la « Société. »

L'espionnage auquel il était soumis, la vie triste du cloître, qu'il dépeint si bien dans les fragments conservés du Chartreux ou du Bramine blanc (1), comme lui-même appelait cette pièce, ne durent pas inspirer à Gresset un bien grand amour pour la vie austère à laquelle il s'était soumis sans véritable vocation. Gresset d'ailleurs est un indépendant : il regrettait sa liberté. L'aurait-il reprise de lui-même après les petites persécutions auxquelles ses premiers ouvrages le mirent en butte ? Je n'oserais l'affirmer. Mais la Société de Jésus lui

(1) Rien n'offre en ce monde sauvage
Ni soulagement ni pitié ;
Et, pour en achever l'image,
On n'y connaît point l'amitié,

épargna cette peine : elle se défit de lui. Le mot peut paraître dur ; il n'est qu'exact.

Le scandale de Ver-Vert était oublié, quand l'incorrigible poëte, qui habitait maintenant Paris, tomba dans une récidive plus grave encore. En 1735 parut la Chartreuse. Cette charmante pièce, d'un caractère plus personnel que Ver-Vert, moins parfaite peut-être de ton et de style, est en réalité une satire des plus vives, atteignant par moments à l'âpreté des Lettres Persanes, qui y sont du reste citées avec éloge. Le poëte y dévoile ses goûts, y peint ce qu'il hait et ce qu'il aime. Sa bibliothèque va d'Anacréon, Horace et Chaulieu, à Saint-Evremont, La Rochefoucauld, La Bruyère, en passant par Montaigne, Sénèque et Lucien. *Pas un seul auteur pédant et indigeste*, ce sont ses propres termes. Les hardiesses du novice, qui avait des goûts si mondains en fait de lecture, devenaient gênantes et compromettantes. Un passage du poëme, dirigé contre le Parlement, et où Gresset s'en prenait à la vénalité, non des charges, mais des juges, et osait parler

Des arrêts dictés par Cypris,

mit le comble aux inquiétudes de la Société. Les vers coupables furent déférés au Cardinal de Fleury, qui, après négociations avec les Pères, écrivit à M. Hérault, lieutenant général de police, le 23 novembre 1735, dans les termes suivants :

« Je vous envoie une lettre, monsieur, du père de « Lynières, jésuite, au sujet du jeune homme dont vous « m'avez donné trois petits ouvrages. Celui du perroquet « est très-joli et passe les deux autres (1), mais le jeune

(1) Probablement la Chartreuse et les Ombres.

« homme est libertin et fera très certainement des « affaires aux jésuites, s'ils ne s'en défont. Tout le talent « de ce garçon est tourné du côté du libertinage et de ce « qu'il y a de plus licencieux. On ne corrige point de « pareils génies ; le plus court et le plus sûr est de les « renvoyer. »

C'est ce que fit la Compagnie.

Il nous prend envie de sourire aujourd'hui, en nos temps de liberté et même de licence de la presse, des frayeurs outrées et de la sévérité excessive du Cardinal, qui voyait en Gresset un libertin, un esprit fort, peu s'en faut un philosophe, au sens particulier que commençait à prendre ce terrible mot. Gresset ne se croyait pas si coupable, et dans sa pièce des Ombres, peinture du pays latin, déjà inférieure comme talent à Ver-Vert et à la Chartreuse, et composée avant sa sortie de la Société, il badinait avec agrément sur la suite qu'il pourrait donner aux aventures de son perroquet. Néanmoins, craignant d'attirer la foudre sur sa tête, il demande qu'on ne communique ses vers qu'à des gens sûrs. Une fois rentré dans le monde, il compose une épître à sa Muse (1736), où, se traçant la ligne de conduite à suivre, il s'engage à rester paresseux et négligé, par goût d'abord, car, dit-il,

Loin de faire un travail d'écrire,
Je m'en fais une volupté,

et aussi par prudence : Les poètes en effet deviennent fameux plutôt qu'heureux, témoin J.-B. Rousseau exilé.

Et, songeant aux suites de Ver-Vert et de la Chartreuse, il s'écrie :

> Eh ! que sait-on ? un simple badinage,
> Mal entendu d'une prude ou d'un sot,
> Peut vous jeter sur un autre rivage :
> Pour perdre un sage il ne faut qu'un bigot.

Cette prudence timorée nous a peut-être privés d'œuvres charmantes dans le goût des premières. Et ce serait grand dommage, car il faut avouer que, le Méchant excepté, Gresset resta, après cette éclosion printanière de son génie, fort au-dessous de lui-même.

Quoi qu'il en soit, les premiers essais du poëte railleur et ennemi des bigots (c'est lui-même qui le répète à satiété) n'étaient pas faits pour déplaire à Voltaire. De sa retraite de Cirey, l'auteur déjà très-suspect des Lettres Philosophiques suivait d'un œil attentif le mouvement littéraire, s'occupant plus encore du fond que de la forme des œuvres nouvelles. Voltaire n'était pas alors le fougeux apôtre de la croisade antireligieuse qu'il devait vingt ans plus tard, à son retour de Berlin, prêcher avec tant d'acharnement. Mais les idées, qui firent à la fois le tourment et la joie de sa vie, fermentaient en lui et se trahissaient en secret dans sa correspondance intime.

Voltaire accueillit donc avec faveur le cri timide de révolte que poussait faiblement Gresset contre l'oppression monacale. Celui-ci avait eu beau rendre hommage aux Jésuites dans ses Adieux et dire :

> Oui, même en la brisant, j'ai regretté ma chaîne,
> Et je ne me suis vu libre qu'en soupirant :
> Je dois tous mes regrets aux sages que je quitte.

Voltaire, élève des Jésuites, était demeuré, lui aussi, en excellentes relations avec ses anciens maîtres, les PP.

Porée, d'Olivet, Tournemine et autres, et leur adressait des lettres charmantes et affectueuses ; mais il n'en voyait pas moins les idées par delà les hommes, et écrivait à son ami Cideville, à propos de Gresset.

« Je n'ai point lu les adieux aux révérends Pères ; « mais je suis fort aise qu'il les ait quittés. Un poëte « de plus et un jésuite de moins, c'est un grand bien « dans le monde. »

Cette spirituelle boutade dévoile le fond de sa pensée. Un jeune poëte d'un réel mérite, quittant, non sans éclat, la puissante Compagnie, entrant dans le monde, appelé à des succès dans les salons, où s'agitaient déjà les questions sérieuses qui ont donné au XVIII[e] siècle son caractère propre, pouvait devenir un utile auxiliaire. Aussi Voltaire flattera-t-il bientôt l'orgueil de Gresset par une lettre des plus caressantes. En attendant, sans le connaître autrement que par ses œuvres, il dit franchement ce qu'il pense de sa valeur littéraire dans ses lettres à ses amis. La première impression n'est pas bonne et prouve qu'un homme de goût peut se tromper étrangement parfois.

« J'ai voulu, écrit-il à Cideville, lire Vèr-Vert, poëme « digne d'un élève du Père du Cerceau, (1) et je n'ai pu « en venir à bout. »

Il dira beaucoup plus tard, en 1771 .

« Ce poëme n'était fondé à la vérité que sur des plai- « santeries de couvent, mais il promettait beaucoup. »

C'est déjà moins sévère, sans être encore tout à fait juste. Voltaire préférait la Chartreuse à Ver-Vert, sans doute parce que, quittant le badinage innocent qui ne s'en prenait qu'aux ridicules extérieurs de pauvres

(1) Voltaire a dit que « ses poésies françaises sont du genre médiocre. »

nonnes, Gresset vise plus haut et frappe plus fort, s'attaquant, nous l'avons vu, à la justice même, et ne craignant pas de signaler des abus que Voltaire a sapés sans relâche. Son jugement sur Gresset comme poëte se trouve résumé en ces quelques lignes d'une lettre à Frédéric :

« Il écrit purement ; il a des vers heureux et faciles ;
« il ne lui manque que de la force, un peu de variété,
« et surtout un style plus concis : car il dit d'ordinaire
« en dix vers ce qu'il ne faudrait dire qu'en deux. »

On est bien obligé de reconnaître en effet que l'aimable facilité de Gresset, s'abandonnant à son libre essor, dégénéra trop vite en une abondance verbeuse qui rend ses dernières poésies peu supportables. Voltaire avait, dès 1738, senti ce qui manquait à Gresset, mais il rendait néanmoins justice à ses qualités prime-sautières. S'adressant à Louis Racine, auteur du poëme janséniste de La Grâce, il lui donnait ce conseil :

J'ai lu les quatre points des sermons poétiques
Qu'a débités ta muse en ses vers didactiques ;
Peut-être il serait mieux de prêcher un peu moins,
Et d'imiter Gresset, qui, sans art et sans soins,
Dans un style rapide et vif avec mollesse,
Peint les plaisirs du sage et chante la paresse.

Cet éloge, rendu public, ne permet pas de croire à de mauvais sentiments de la part d'un poëte pour l'autre.

Mais nous arrivons aux relations de peu de durée, et par lettres, qui se nouèrent en 1740 entre Voltaire et Gresset. Celui-ci, après ses succès si vifs dans la poésie légère, aborda le théâtre et débuta par Edouard III. C'est une pièce languissante d'intrigue et de style, coulée dans le moule banal de toutes les tragédies. Elle ne réussit

qu'à moitié. A peine imprimée, l'auteur l'envoya à Voltaire, qui en parle ainsi dans une lettre à un de ses amis :

« On m'a envoyé par la poste cette tragédie d'Edouard, « de Gresset, et il m'en a coûté une pistole de port, que « je regretterais beaucoup, s'il n'y avait pas quelques « beaux vers dans la pièce. »

A un autre il écrit :

« J'ai lu Edouard... J'ai répondu à Gresset une lettre « polie et d'amitié ; je le crois un bon diable. »

A un troisième enfin :

« J'ai lu la tragédie de Ver-Vert, qu'il m'a fait l'hon- « neur de m'envoyer ; ainsi il faut que j'en dise du bien. « Il y a d'ailleurs un certain air anglais qui ne me « déplaît pas. »

Que conclure de ces citations où perce la franchise de Voltaire causant avec ses amis, et se croyant d'ailleurs obligé d'être poli, sinon que chacun de nous en ferait autant en pareil cas ? Il n'y a là ni perfidie ni jalousie. Certes Edouard III ne pouvait porter ombrage à l'auteur de Zaïre, alors le maître incontesté du théâtre tragique.

Gresset avait été courtois pour Voltaire ; Voltaire fut charmant pour Gresset. On peut en juger par la réponse qu'il lui adressa, et dont je ne retranche que les passages de pure critique littéraire, qui n'ont pas trait à mon sujet. J'éprouve néanmoins un vif regret de ne pouvoir donner ici la lettre dont Gresset avait accompagné l'envoi de sa tragédie. Elle était simplement « polie », dit M. de Cayrol, voulant atténuer l'importance de la démarche de l'auteur d'Edouard III. Pourquoi donc ne la publie-t-il pas, s'il l'a retrouvée ? et, s'il ne la connaît pas, comment

en devine-t-il le contenu ? Voici la lettre de Voltaire, qui était alors à Bruxelles, comme son ennemi J.-B. Rousseau, depuis longtemps en relations amicales avec Gresset :

« Bruxelles, 20 mars 1740.

« Vous êtes, monsieur, comme cet Atticus, qui était « à la fois ami de César et de Pompée. Nous sommes « ici deux citoyens du Parnasse qui faisons la guerre « civile et ne sommes, je crois, d'accord sur rien que « sur la justice que nous vous rendons.

« Je voudrais pouvoir répondre au présent dont vous « m'avez honoré, en vous envoyant la belle, mais très- « incorrecte édition que les libraires d'Amsterdam « viennent de faire de mes rêveries avec beaucoup de « frais et encore plus d'ignorance. J'attends qu'ils aient « corrigé leurs sottises, et que je n'aie plus qu'à vous « demander grâce que pour les miennes.

« Je m'attendais bien que votre tragédie marquerait, « comme vos autres ouvrages, un génie neuf et tout entier « à vous...

« Courage, monsieur ! Etendez la carrière des arts. « Vous trouverez en moi un homme qui applaudira sin- « cèrement à vos talents, et qui se réjouira de vos succès. « Plus vous mériterez ma jalousie, et moins je serai « jaloux. J'aime les arts passionnément ; j'aime ceux qui « y excellent. Je ne hais que les satiriques. Je ne lis ni « même ne reçois aucune des brochures dont vous me « parlez. Je vois par votre préface que quelque barbouil- « leur hebdomadaire vous a apparemment insulté pour « vendre sa feuille de quatre sous; mais ces araignées,qui « tendent leurs filets pour prendre des moucherons, ne « font point de mal aux abeilles qui passent, chargées de « miel, auprès de leur vilaine toile, et qui quelquefois la

« détruisent d'un coup d'aile et font tomber par terre le « monstre venimeux, qu'on écrase sous les pieds : voilà « le sort de ces critiques. Le vôtre sera d'être estimé et « aimé des honnêtes gens. Madame la marquise du « Châtelet pense comme moi sur votre tragédie.

« Je serais charmé que cette occasion pût servir à me « procurer quelquefois de vos nouvelles et de vos ou- « vrages. Vous ne pourriez en faire part à quelqu'un « qui y prît plus d'intérêt.

« Je suis, Monsieur, avec la plus sincère estime et « une envie extrême d'être au rang de vos amis, votre, « etc. »

Cette lettre se passe de commentaire. Voltaire, toujours prêt à aider et à encourager les jeunes poëtes de ses conseils, et même de sa bourse, a toutes les prévenances pour Gresset. Il ne paraît pas que celui-ci ait jamais répondu à cet accueil plus que bienveillant, après l'avoir provoqué de lui-même. La correspondance de Voltaire et les papiers de Gresset, j'entends ceux qui ont été publiés, sont muets sur ce point. Le silence de Gresset fit peut-être comprendre à Voltaire qu'il ne trouverait pas en lui un adepte. Les audaces croissantes du philosophe contribuèrent sans doute à refroidir bientôt Gresset, dont l'amour-propre dut être flatté, mais dont la conscience scrupuleuse cherchait peut-être déjà sa voie. Ce ne fut, il est vrai, que dix ans plus tard qu'il se retira du monde. Qui sait pourtant s'il n'était pas dès lors sur ses gardes et plein de défiance vis-à-vis des ennemis de la religion, qu'il continuait à respecter, et qui devait le ressaisir si complétement, comme nous le verrons ?

Cependant, si Gresset n'était pas un adepte, il n'était pas non plus un adversaire, et si Voltaire ressentit un

peu de jalousie de voir son ami Frédéric, qui venait de monter sur le trône, presser son jeune rival de se rendre à Berlin et de se fixer auprès de lui, il eut l'habileté de n'en rien témoigner. Il écrivait au contraire à Thieriot, à la fin de cette même année 1740 :

« Je vous prie de voir M. Gresset ; s'il savait comme « j'ai parlé de lui au roi, il m'aimerait un peu. J'espère « qu'il sera un des ornements de la cour de Berlin. Il « s'apercevra que je connais l'estime pour les talents, « et non la jalousie. »

Nouvelle lettre en janvier 1741, sur le même ton.

Et à Frédéric il disait quelques jours plus tôt :

Hélas ! que Gresset est heureux !
Mais, grand roi, charmante coquette,
Ne m'abandonnez pas pour un autre poëte ;
Donnez vos faveurs à tous deux.

Dans les vers mêmes adressés à Frédéric, dans l'insistance que met Voltaire à faire assurer à Gresset qu'il n'est pas jaloux de lui, on peut voir la preuve de l'ombrage que commencait à lui donner l'affection de Frédéric pour un rival, avec qui le roi entretenait alors un commerce assez suivi de prose et même de vers. J'y verrais pour ma part aussi le désir de ne pas trouver dans Gresset, s'il se rendait en Prusse, quelqu'un qui pût lui nuire dans l'esprit du roi.

Gresset n'alla pas à Berlin, et tout motif de jalousie, s'il y en eut, tomba par là même. Notre compatriote, a-t-on dit, préféra sa liberté, se souvenant des vers qu'il applique à son perroquet emprisonné par les nonnes pour le punir de ses fredaines :

Mais dans les fers, loin d'un libre destin,
Tous les bonbons ne sont que chicotin.

Il eut encore d'autres motifs. Dans le brouillon d'une de ses lettres à Frédéric, on trouve les curieuses indications suivantes :

« Je ne suis pas libre... père... mère... vieux... « liens sacrés. Malheureux ceux que le hasard de la « naissance ne met point à portée de jouir de leur « liberté : Sans livres, sans loisirs, sans liberté, sans « aisance, que peut le génie ? Voltaire a trente mille « livres de rente et sa liberté. »

N'y a-t-il pas là l'écho d'un regret, un peu de jalousie même à l'égard d'un homme heureux ? J.-J. Rousseau aussi devait un jour reprocher à Voltaire sa richesse (1).

Mais je m'imagine que Gresset, s'il fut un moment séduit par les offres brillantes de Frédéric, se félicita bien vite de ne les avoir pas acceptées. Il n'était pas né courtisan, et ses tentatives de ce côté lui réussirent peu.

Voltaire fut moins sage, ou moins heureux, en pareille occurrence, et son séjour à Berlin lui laissa plus tard de profonds regrets.

De 1741 à 1748 Gresset produisit Sidney, sorte de drame assez lugubre, et le Méchant, l'une de nos meilleures comédies, de Lesage à Beaumarchais.

Voltaire a été accusé de jalousie envers les auteurs comiques de son temps. Lui-même n'a pas réussi dans la comédie. Son génie propre à la satire, son esprit trop personnel ne savaient pas s'effacer devant les caractères

(1) Il écrivait à Voltaire, le 18 août 1756, à propos de son poëme sur le Désastre de Lisbonne : « Rassasié de gloire, et désabusé des vaines grandeurs, vous vivez libre au sein de l'abondance ; bien sûr de votre immortalité, vous philosophez paisiblement sur la nature de l'âme... vous ne trouvez pourtant que mal sur la terre. Et moi, homme obscur, pauvre, et tourmenté d'un mal sans remède, je trouve que tout est bien. »

qu'il mettait en scène. Jaloux ou non, il a dit du mal de Marivaux. De la Métromanie, il écrivait en 1738 :

« J'ai vu la Piromanie ; cela n'est pas sans esprit ni « sans beaux vers ; mais ce n'est un ouvrage estimable « en aucun sens. »

Ce jugement est dicté par son aversion pour Piron, qui, de l'aveu des contemporains, avait plus d'esprit que lui dans la conversation, et la riposte plus vive et plus acérée.

Que pensera Voltaire de Sidney et du Méchant, s'il est jaloux des auteurs comiques ? De Sidney, qui eut peu de succès, il ne dit rien. Mais son silence sur le Méchant paraît à première vue peu explicable, car il ne laisse passer aucun évènement littéraire de quelque importance sans en parler dans une ou plusieurs de ses lettres. Peut-être les nombreuses lacunes de la Correspondance en l'année 1747, où fut joué le Méchant, nous ont-elles seules empêché de connaître dès lors son sentiment sur cette pièce.

Voltaire ne semble pas d'ailleurs en avoir été jaloux, puisqu'il écrivait l'année suivante au comte d'Argental, au sujet de la candidature de Gresset à l'Académie :

« Je serais charmé, en revenant auprès de vous, « de me trouver confrère de l'auteur du Méchant. « Il ne nous donnera point de grammaire ridicule, « comme l'abbé Girard, son devancier (1) ; mais il fera « de très-jolis vers, ce qui vaut bien mieux. »

Voltaire, s'il était à Paris, appuierait donc la candidature de Gresset, ou tout au moins ne la combattrait pas. Ce n'est pas là être hostile. Mais elle fut combattue par

(1) Gresset succéda à Danchet, et non à l'abbé Girard, qui fut remplacé par Paulmy d'Argenson.

d'autres. Madame de Pompadour, dont Gresset avait sollicité l'appui, écrivait à son frère, M. de Marigny :

« Je vous assure, mon frère, que j'ai dit à M. Gresset « que je ne dirais pas un mot pour lui, attendu que je « m'intéresse à l'abbé Leblanc ; je crois les places de « l'Académie décidées dans le moment présent ; qu'il se « tienne tranquille, et je lui promets qu'à la première « vacante, je m'emploierai pour lui avec la voix des « personnes de l'Académie que je connais. C'est un « homme sage et vertueux, mais qui a peu d'amis. »

Gresset était, par ces dernières paroles, mal récompensé de sa démarche regrettable auprès de la favorite ; il fut d'ailleurs élu malgré elle, et l'emporta sur son obscur concurrent (1).

Nous avons vu Voltaire applaudir d'avance à sa nomination et lui rendre justice. Tout le monde ne fut pas du même avis, et Gresset trouva un envieux dans Piron, qui déjà à cette époque n'aimait pas l'Académie et lui décocha cette jolie épigramme :

En France, on fait, par un plaisant moyen,
Taire un auteur qui d'écrits nous assomme ;
Dans un fauteuil d'académicien,
Lui quarantième, on fait asseoir mon homme :
Lors il s'endort et ne fait pius qu'un somme ;
Plus n'en avez prose ni madrigal ;
Au bel esprit ce fauteuil est, en somme,
Ce qu'à l'amour est le lit conjugal.

La prédiction, a-t-on dit, se vérifia à la lettre pour Gresset, qui dès lors ne produisit plus rien de remarquable. La coïncidence des dates est exacte, mais ce ne fut pas l'Académie Française qui endormit Gresset. Il avait donné déjà de nombreux signes d'affaiblissement,

(1) Auteur d'Aben-Saïd, tragédie.

et le Méchant fut le dernier éclair de son génie. Il se retira du reste à Amiens l'année suivante, en 1749, et quitta Paris pour n'y reparaître que de loin en loin. Aussi M. Sainte-Beuve a-t-il cru devoir attribuer à son séjour en province l'éclipse définitive de ce talent qui se flétrit si vite.

« Je sais bien, dit-il, qu'autre chose est l'entière « retraite de la campagne, autre chose la ville de pro- « vince, surtout l'Académie de l'endroit ; et Gresset, « par le genre de vie qu'il adopta, se soumit à la plus « redoutable, à la plus assoupissante des épreuves. »

L'épigramme nous atteint directement, Messieurs. Aussi je crois de bon goût de ne pas la relever.

Gresset semble avoir pressenti lui-même que la Muse ne lui serait pas longtemps fidèle, car il dit dans sa Chartreuse, en parlant de la Poésie :

> Quand j'aurai passé mon printemps,
> Pourrai-je vivre encor pour elle ?

La dévotion étroite qui s'empara de lui dans sa retraite a dû, plus que tout autre motif, influer sur la décadence de son talent, si propre à la critique fine et mordante des travers et des ridicules de la gent monacale, que ses scrupules allaient bientôt lui interdire.

Gresset s'étant pour ainsi dire enterré dans sa province, par amour de la solitude plutôt que par ambition déçue et par dépit de ne pas réussir à la ville et à la cour, comme on l'a affirmé sans preuves certaines, Voltaire l'oublia, jusqu'au moment où il se rappela à l'attention du public, et du parti philosophique en particulier, par sa Lettre sur la Comédie, qui fit grand bruit.

Mais avant d'arriver à ce point capital des rapports entre Voltaire et Gresset, je dois faire un bref retour en

arrière. Nous avons vu en effet ce que pensait et disait Voltaire de Gresset dans l'intimité ou même en public.

Comment Gresset de son côté jugeait-il Voltaire ?

Ses sentiments intimes sur le philosophe à cette époque, nous ne les connaissons pas. Voici d'autre part les rares témoignages publics de son opinion sur lui avant 1759.

Dans l'Epître à sa Muse (1736), il place à côté du Camoëns et de Milton l'auteur de la Henriade, œuvre qu'il appelait plus tard, en 1747, dans un poëme resté inédit, « une gazette rimée et un recueil de vers », sans « un seul morceau d'invention, de création et de génie. » Son goût avait mûri dans l'intervalle jusqu'à l'extrême sévérité.

En 1736 encore, Gresset adressait à Voltaire des vers assez médiocres sur sa tragédie d'Alzire. Il en faisait un vif éloge qui se termine ainsi :

> En dépit du Zoïle et du censeur austère,
> Je compterai toujours sur un plaisir certain,
> Lorsqu'on réunira la muse de Voltaire
> Et les grâces de la Gaussin.

A en juger, il est vrai, par les débris d'une pièce adressée à M^lle^ Gaussin (1), les beaux yeux de la célèbre actrice avaient peut-être fait plus d'impression sur le jeune poëte, récemment entré dans le monde, que les beaux vers de Voltaire.

---

(1) Belle Gaussin, muse immortelle,
A ces brillants lauriers, à ce myrte amoureux,
Qui couronnent tes beaux cheveux,
Souffre que j'entrelace une rose nouvelle,
Et sois par ta douceur comme par ta beauté
Ma muse et ma divinité.
Ce n'est point comme à Melpomène
Que je t'offre ici mon encens...

Gresset avait donc en cette occasion fait sa cour à Voltaire, comme il la lui fit plus tard en lui envoyant Edouard III. Mais ce qu'il pouvait penser alors en secret de l'homme et du poëte, et surtout du philosophe, nul ne le sait. L'auteur de Ver-Vert a toujours été fort réservé, et, s'il confia, après la violente sortie de Voltaire contre lui, ses pensées au papier, il ne les publia pas.

Le Discours de réception de Gresset à l'Académie Française ne paraît pas avoir attiré l'attention de Voltaire. Il contenait pourtant un passage qui montrait que Gresset prenait parti, au moins timidement, contre les philosophes. Il y louait son prédécesseur Danchet d'avoir été « inaccessible à cette aveugle licence qui ose attaquer « le respect dû aux Lois, au Trône, à la Religion, audace « dont tout le mérite est en même temps si coupable et « si digne de mépris. »

Mais la lutte n'était pas encore engagée ouvertement entre les philosophes et leurs adversaires.

D'autre part, malgré ses sentiments de piété et son sincère amour de la religion, Gresset savait voir les abus et ne craignait pas de les flétrir publiquement en un langage énergique qui devait plaire aux ennemis de l'Eglise. Recevant en 1754 d'Alembert à l'Académie, il faisait ainsi l'éloge de son prédécesseur, Surian, évêque de Vence, prédicateur en renom, qui n'était pas un prélat de cour et s'occupait de son diocèse :

« Arrivé à l'Episcopat sans brigues, sans bassesse et « sans hypocrisie, il y vécut sans faste, sans hauteur et « sans négligence. Ce ne fut point de ces talents qui se « taisent dès qu'ils sont récompensés, de ces bouches « que la fortune rend muettes, et qui se fermant, dès « que le rang est obtenu, prouvent trop qu'on ne

« prêche pas toujours pour des conversions ; dévoué « tout entier à l'instruction des peuples confiés à son « zèle, il leur consacra tous ses talents, tous ses soins, « tous ses jours. Pasteur d'autant plus cher à son « troupeau, que ne le quittant jamais, il en était plus « connu. Louange rarement donnée et bien digne d'être « remarquée ; dans le cours de plus de vingt années « d'Episcopat, M. l'Evêque de Vence ne sortit jamais de « son diocèse, que quand il fut appelé par son devoir à « l'Assemblée du clergé ; bien différent de ces Pontifes « agréables et profanes crayonnés autrefois par Des- « préaux, et qui regardant leur devoir comme un ennui, « l'oisiveté comme un droit, leur résidence naturelle « comme un exil, venaient promener leur inutilité parmi « les écueils, le luxe et la mollesse de la Capitale, ou « venaient ramper à la Cour, et y traîner de l'ambition « sans talents, de l'intrigue sans affaires, et de l'impor- « tance sans crédit. »

La rude franchise de Gresset lui valut, dit-on, une sorte de disgrâce, et Louis XV lui aurait tourné le dos, au moment où il lui présentait, suivant l'usage, les discours prononcés par d'Alembert et par lui en cette circonstance. Que l'anecdote soit vraie ou fausse, l'impression à coup sûr avait été défavorable à Gresset. Vingt ans plus tard, il devait mécontenter, non plus le Roi et la Cour, mais les philosophes, en répondant de nouveau comme directeur à Suard, qu'il recevait à l'Académie. Son discours fut une fougueuse diatribe contre la corruption de la langue, due à la corruption des mœurs, due elle-même aux philosophes. La thèse n'était peut-être pas des plus justes, mais Gresset, en publiant son discours et en l'aggravant de quelques passages, l'accompagna d'une lettre qui se terminait ainsi ;

« Au reste il n'est pas fort étonnant qu'un triste « provincial, un sauvage de Picardie, enseveli depuis « près de quinze années dans ses bois, n'en sache pas « davantage sur Paris et sur la couleur actuelle du temps : « il ne fallait pas le tirer de ses choux, si l'on ne voulait « pas lui laisser son franc-parler. »

Je ne crois pas qu'un seul Picard ait le courage de blâmer cette vivacité de langage, ce franc-parler dont nous nous faisons un titre d'honneur. Mais, si Gresset sait critiquer vertement les abus, vrais ou faux, s'il est par moment l'agresseur, on ne peut que s'étonner de le voir se taire, quand il est à son tour attaqué. Il est vrai qu'il semble, dès le début de sa carrière, avoir voulu s'interdire toute satire personnelle (1), au moins en public, et il se tint parole à lui-même. Pourtant sa patience et son dédain apparent des injures furent mis à une rude épreuve par Voltaire.

Tous les éditeurs s'accordent, aujourd'hui encore, à publier, sous la date de 1759, une épigramme de Voltaire contre Gresset, d'une extrême vivacité. Rien, dans les écrits de Gresset ni dans la correspondance de Voltaire, ne permet de découvrir quelle attaque personnelle aurait pu exaspérer le philosophe jusqu'à lui faire perdre ainsi toute mesure. D'ailleurs cette épigramme avait été placée avec raison par les premiers éditeurs de Voltaire (2) vers 1734 ou 1735, et vise sans doute l'abbé Desfontaines, qui avait été jésuite et se conduisit fort mal vis-à-vis de

(1) Il dit dans l'Epître à sa Muse :

Mais de tout temps, un peu trop prompte à rire,
Ton goût peut-être, en quelques noirs accès,
T'attacherait au char de la Satire.
Ah ! loin de toi ces cyniques excès !

(2) Edition de Kehl (1785-89). Voici l'épigramme :

Voltaire, après avoir été son obligé. Si Voltaire éclata contre Gresset, ce ne fut donc pas pour un motif personnel. Le manifeste que publia Gresset contre la Comédie, en 1749, sembla une sorte de défi porté à l'opinion, et devait, par le ton de dévotion outrée qui y règne, déplaire aux philosophes. Ils y étaient d'ailleurs directement attaqués (1). Or on sait que Voltaire, nature ardente, nerveuse et irritable, aimait la lutte pour elle-même et ne souffrait pas volontiers qu'on touchât à ses idées ou à ses goûts, encore moins à sa personne. Ce redoutable polémiste rendait avec usure les coups qu'il recevait.

Gresset, retiré à Amiens depuis dix ans, y avait subi de jour en jour davantage l'influence de M. de la Motte, évêque de cette ville, dont il était devenu l'ami et même le familier. Sous l'empire de scrupules très respectables, il crut devoir renoncer au théâtre, et, pour réparer le scandale qu'il avait causé par ses comédies, il rendit sa rétractation publique. L'intention était louable assuré-

---

Certain cafard, jadis jésuite,
Plat écrivain, depuis deux jours
Ose gloser sur ma conduite,
Sur mes vers et sur mes amours :
En bon chrétien je lui fais grâce,
Chaque pédant peut critiquer mes vers ;
Mais sur l'amour jamais un fils d'Ignace
Ne glosera que de travers.

(1) « Les gens du bon air, les demi-raisonneurs, les philosophes incrédules peuvent à leur aise se moquer de ma démarche ; je serai trop dédommagé de leur petite censure et de leurs froides plaisanteries, si les gens sensés et vertueux, si les écrivains dignes de servir la religion, si les âmes honnêtes et pieuses que j'ai pu scandaliser, voient mon humble désaveu avec cette satisfaction que fait naître la vérité dès qu'elle se montre. »

ment, mais, de l'aveu de M. de Cayrol lui-même, Gresset dépassa le but, et cette conversion annoncée à l'univers parut manquer de modestie. En tout cas elle donna trop facilement prise aux ennemis de la religion, qui se hâtèrent de la traiter de palinodie, non sans mettre aisément les rieurs de leur côté. La Lettre sur la Comédie, de Gresset, est du 14 mai 1759. Voltaire riposta, l'année suivante, dans une satire d'un merveilleux talent, mais d'une rare violence, où, s'en prenant à ses ennemis personnels et aux adversaires des philosophes, il frappait sur tous indistinctement. Gresset fut au nombre des victimes. Le Pauvre Diable raconte à Voltaire sa misérable odyssée : il a voulu être soldat, magistrat, moine, poëte, journaliste ; rien ne lui a réussi. Il s'écrie enfin :

De vers, de prose, et de honte étouffé,
Je rencontrai Gresset dans un café ;
Gresset doué du double privilége
D'être au collège un bel esprit mondain,
Et dans le monde un homme de collège ;
Gresset dévot, longtemps petit badin ;
Sanctifié par ses palinodies,
Il prétendait avec componction
Qu'il avait fait jadis des comédies,
Dont à la Vierge il demandait pardon.
— Gresset se trompe, il n'est pas si coupable ;
Un vers heureux et d'un tour agréable
Ne suffit pas : il faut une action,
De l'intérêt, du comique, une fable,
Des mœurs du temps un portrait véritable,
Pour consommer cette œuvre du démon.
Mais que fit-il dans ton affliction ?
— Il me donna les conseils les plus sages :
« Quittez, dit-il, les profanes ouvrages ;
« Faites des vers moraux contre l'amour ;
« Soyez dévot, montrez-vous à la cour. »

Voltaire, emporté par une colère aveugle, mêle le vrai au faux : en signalant les faiblesses du Méchant, il en nie les qualités ; il accuse injustement Gresset d'avoir renoncé au théâtre et d'être revenu à la dévotion, par suite d'une ambition hypocrite, dont on n'a d'ailleurs aucune preuve.

Q'a donc fait le poëte si galamment traité autrefois, quel crime a-t-il commis pour s'attirer ainsi les injures de Voltaire ? Ah ! c'est que ce poëte, que l'on a jadis avec plaisir vu sortir des jésuites, que l'on a pu croire détaché de la religion, est redevenu très-pieux. Celui qui aurait pu, à en juger par le libertinage de ses premiers écrits (le Cardinal de Fleury s'y était bien trompé), devenir peu à peu un disciple, est maintenant un adversaire des philosophes. Voilà le crime impardonnable.

Un autre motif, plus puissant encore, poussait Voltaire à attaquer, à ridiculiser Gresset. Voltaire aimait passionnément le théâtre, et Gresset, s'appuyant de l'autorité de l'Eglise, y renonçait ; il faisait plus, il en disait du mal ! Voltaire ne put se contenir, et, dès l'apparition de la Lettre sur la Comédie, avant de composer le Pauvre Diable, il avait exhalé sa bile en écrivant le même jour à plusieurs de ses amis :

« Vous savez sans doute, disait-il à l'un, que Gresset « a menacé le public, dans une lettre, de ne jamais « écrire pour le théâtre, et vous connaissez la jolie « épigramme par laquelle Piron l'a remercié au nom du « public. »

A un autre il disait :

« Et ce polisson de Gresset, qu'en dirons-nous ? Quel « fat orgueilleux ! quel plat fanatique ! et que les vers « de Piron sont jolis ! »

On a prétendu (1) que Voltaire, suivant son habitude d'attribuer ses propres œuvres à des tiers, à ses amis parfois, le plus souvent à ses ennemis, entendait désigner par les vers de Piron son épigramme contre Gresset. Mais nous avons vu que cette épigramme, antérieure à cette date, ne s'applique pas à Gresset ; et d'ailleurs il n'y est pas question du théâtre. Les vers de Piron au contraire visent directement la Lettre sur la Comédie, et sont en effet des plus jolis :

Gresset pleure sur ses ouvrages
En pénitent des plus touchés.
Apprenez à devenir sages,
Petits écrivains débauchés.
Pour nous, qu'il a si bien prêchés,
Prions tous que dans l'autre vie
Dieu veuille oublier ses péchés,
Comme en ce monde on les oublie.

Piron, qui n'aimait pas Voltaire, Piron, qui avait des sentiments religieux, mais qui se souvenait d'avoir beaucoup écrit pour le théâtre et ne le regrettait pas, nous donne ici la mesure exacte de ce que dut penser le public. On trouva généralement que Gresset aurait pu se dispenser de lui faire ses confidences. Ce fut aussi plus tard l'avis de Voltaire, disant avec plus de calme et d'équité, en 1771, dans une note du Pauvre Diable :

« Gresset donna la comédie du Méchant, pièce un peu « froide, mais dans laquelle il y a des scènes extrêmement « bien écrites. Revenu depuis à la dévotion, il fit imprimer « une Lettre dans laquelle il avertissait le public qu'il ne « donnerait plus de comédies, de peur de se damner. Il « pouvait cesser de travailler pour le théâtre sans le dire... « Cet avis au public fut plus sifflé que ne l'aurait été une « pièce nouvelle, tant le public est malin. »

(1) Même M. Desnoireterres, le savant biographe de Voltaire.

On voit aussi que, même quand Voltaire a recouvré son sang-froid, avec lui la malice trouve toujours son compte.

J'ai dit que la passion favorite de Voltaire fut la passion du théâtre. Il débuta dans la poésie par Œdipe, en 1718, et vint mourir à Paris soixante ans après, au milieu du triomphe que lui valut sa dernière pièce, Irène. Le public acclamait alors, il est vrai, l'auteur bien plus que l'œuvre.

Pour expliquer comment Voltaire fustigea si cruellement Gresset, par amour, par idolâtrie du théâtre, il faut rappeler ici certaines circonstances toutes particulières à l'époque où parut la Letlre sur la Comédie.

Voltaire, installé aux Délices, près de Genève, depuis son retour de Prusse en 1754, lutta vingt ans contre le gouvernement de cette ville qui proscrivait toute espèce de spectacles. Il fit jouer chez lui, aux Délices, à Lausanne, à Tournay, à Ferney, ses propres pièces et d'autres encore par des troupes d'amateurs, dont il faisait partie. Ainsi Tancrède fut représenté pour la première fois, au château de Tournay, devant M. de Chauvelin, nommé ambassadeur de France à Turin, et Madame de Chauvelin, qui s'étaient arrêtés chez Voltaire en se rendant en Italie. Celui-ci triomphait quand il avait attiré à ces représentations ses bons amis, les pasteurs génevois, avec leurs familles. Une ou deux anecdotes authentiques prouvent jusqu'à quel point il était épris du théâtre.

« Lorsqu'on jouait ses pièces, Voltaire ne se possédait « pas. Un jour, il suivait de la coulisse une représen- « tation de Zaïre, sa pièce favorite. Entraîné par le jeu « de M. et Madame d'Hermenches, il avança son fauteuil « sans s'en apercevoir, si bien qu'il se trouva sur la « scène entre Zaïre et Oresmane au moment du coup « de poignard final, qu'il empêcha de donner.

« Dans son zèle, il s'habillait dès le matin de son « costume tragique et ses jardiniers stupéfaits voyaient « arriver leur maître, drapé à l'antique ou à l'orientale, « transformé en Zamti ou en Narbas, et donnant tran- « quillement des ordres pour préparer une planche de « tulipes ou de jacinthes (1). »

Voltaire prenait du reste très au sérieux le rôle moralisateur (2) du théâtre, et, dans un de ses plus jolis contes en prose (3), il ne craint pas d'appeler, sans ironie, les rois et les reines de théâtre les prédicateurs de l'empire, en les opposant malignement aux autres, qui ne sont qu'ennuyeux, et qu'il aurait volontiers supprimés.

D'Alembert était venu à Genève en 1756, et l'année suivante parut dans l'Encyclopédie un article où, à l'instigation de Voltaire fort probablement, il conseillait aux Génevois d'admettre le théâtre dans leur ville. La chose fit grand bruit, le Consistoire de Genève suscita à Voltaire des ennuis asez graves, J.-J. Rousseau, encore en bons termes avec l'ermite des Délices, composa à cette occasion sa célèbre Lettre sur les Spectacles, qui fut le commencement de la brouille sérieuse entre les deux philosophes. Tout en ménageant Voltaire, avec plus ou moins de bonne foi, il combattait le théâtre à outrance,

(1) V. la Vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney, par L. Perey et G. Maugras.

(2) Gresset lui-même dit, dans sa réponse à M. de Boissy, successeur de Destouches à l'Académie (1754) : « Destouches montra que la Comédie, quand elle est instructive et noble, doit être regardée comme l'école de la raison et des mœurs, école plus utile par le pouvoir de l'agrément, que ne le sont tant de Traités de morale qu'on lit sans goût, ou qu'on ne lit pas. »

(3) Le Monde comme il va, Vision de Babouc (1746).

oubliant, comme Gresset, qu'il en avait été fort épris (1), et qu'il avait lui-même composé des comédies. Aussi Voltaire, qui, par circonspection, parla d'abord fort peu de la diatribe de Rousseau dans sa Correspondance, ne put-il néanmoins s'empêcher d'écrire sur une carte à jouer, dont il avait toujours un paquet à sa portée ou dans sa poche, pour y noter ses impressions, le petit billet suivant adressé à son ami le pasteur Vernes :

« A l'égard des ânes rouges qui écrivent contre l'art « des Sophocles, dans lequel ils se sont eux-mêmes « exercés, je les plains et je vous aime. »

Quant à Genève, Voltaire ne lui pardonna pas sa « résistance à son désir d'y introduire les spectacles, et « il en fit ainsi le portrait :

Noble cité, riche, fière et sournoise ;
On y calcule et jamais on n'y rit.
L'art de Barême est le seul qui fleurit.
On hait le bal, on hait la comédie ;
Du grand Rameau l'on ignore les airs.
Pour tout plaisir Genève psalmodie
Du bon David les antiques concerts,
Croyant que Dieu se plaît aux mauvais vers (2).

L'amour du théâtre fut donc le motif prédominant qui arma la plume de Voltaire contre Gresset, au moment même où il avait à lutter, pour le théâtre, contre Genève et Jean-Jacques, pour les philosphes, contre Lefranc de Pompignan, qui les avait diffamés dans son discours de réception à l'Académie, pour l'Encyclopédie, contre les

(1) Rousseau écrivait de Grenoble à Madame de Warens, le 13 septembre 1737 : « Ma santé fut fort dérangée hier au spectacle. On « représenta Alzire, mal à la vérité, mais je ne laissai pas d'y être « ému jusqu'à perdre la respiration ; mes palpitations augmentèrent « étonnamment, et je crains de m'en sentir quelque temps. »

(2) La Guerre civile de Genève (1768).

dénonciateurs qui avaient fait suspendre l'impression de cet ouvrage, qu'il soutenait avec passion. Le manifeste de Gresset contre la Comédie tomba mal à propos au milieu de cette mêlée, et l'auteur reçut quelques égratignures dans la lutte.

Il ne riposta pas, du moins publiquement, mais sa mansuétude n'alla pas jusqu'à amnistier Voltaire ni les philosophes, ni même Piron, qui ne l'était pas. C'est, selon moi, à partir de cette date de 1760 que Gresset dut écrire les jugements suivants, retrouvés dans ses papiers sans indication de date, et publiés par M. de Cayrol. Voici d'abord le portrait de Voltaire :

« Voltaire, qui se croit le conquérant de la littérature, « n'en est que le Don-Quichotte ; il croit toutes les « régions de l'esprit humain volcanisées (1) à son nom, « comme le rêveur de Cervantes croyait des armées « imaginaires subjuguées par sa lance...

« Il a recueilli çà et là les résultats des arts, de la « morale, des sentiments, de la nature ; il s'est approprié « tout ce qu'il a pillé ; les ignorants se persuadent que « tout ce qu'il étale est son bien. Ceux qui ont voyagé « dans le pays de l'esprit ont reconnu l'éternel plagiaire ; « à la faveur de quelques surfaces qui imposent beaucoup « plus par les mots brillants que par les choses, il a « donné pour neuf et comme de lui ce qui était ailleurs « et souvent partout. Quoi qu'en disent ses adhérents, il » mourra tout entier, mais ce qu'il a de bon ne sera pas

(1) Cette expression bizarre est sans doute inspirée du nom de M du Volcan, donné par Palissot à un poëte dans une petite comédie, le Cercle, joué à Nancy, en 1755. Les ennemis de Voltaire avaient voulu le reconnaître dans ce personnage ridicule.

« perdu pour l'esprit humain, puisqu'on l'aura toujours « épars dans les différents auteurs dont il a emprunté, « sans confesser sa dette...» (1)

Je ne m'arrêterai pas à relever ce qu'il y a de faux et d'exagéré dans cette appréciation du talent de Voltaire, qui n'est pas encore mort tout entier. Je me contenterai de faire remarquer que, par une piquante analogie, Piron de son côté, en secret, lui aussi, dans une lettre à un ami, n'était pas moins mauvais juge ou moins vindicatif, quand il s'écriait :

« Monsieur le dix-huitième siècle, vous ne tenez rien ; « votre Voltaire n'est que le faible écho de vos anté- « cédents ; qu'un médiocre versificateur grimpé sur « l'antithèse et l'épithète (2) ; qu'un mauvais poëte sans « génie et sans invention ; un large moraliste ajouté à « votre dissolution ; un annaliste infidèle, amusant et « frivole ; un philosophe avorté, un théologien de balle ; « c'est enfin le roi des Quinze-Vingts et le scandale des « nations. »

Voilà bien des injures et des injustices en quelques lignes d'assez mauvaise prose.

Gresset ne ménagea pas plus les philosophes que Voltaire :

« Les prétendus philosophes, disait-il, par leur ton « léger sur les objets les plus respectables, tendent à tout « renverser : dépravation, absurdité, délire, leurs livres, « leurs propos, leurs assemblées... ce sont les petites

(1) Quelques erreurs de lecture de M. de Cayrol ont été corrigées d'après le manuscrit, comme « lame » pour lance.

(2) Piron ne craignait pas de dire, à propos des tragédies de Voltaire qu'on opposait aux siennes : « Il travaille en marqueterie, moi, je jette en bronze. »

« maisons ouvertes... après les avoir entendus, on est « tenté de regarder, quand on est près d'eux, si l'on a « encore sa boîte et sa montre... »

Il est fâcheux, je pense, de rencontrer cette dernière imputation calomnieuse sous la plume de Gresset. Deux mille ans plus tôt Aristophane avait accusé Socrate d'enseigner et de pratiquer le vol ; mais, sans remonter si haut, Gresset n'est sans doute ici que l'écho de Palissot, qui, dans sa comédie des Philosophes, en 1760, avait lancé la même accusation contre eux.

Nous savons trop, hélas ! jusqu'où peut mener l'esprit de parti, et Voltaire, qui prêchait si bien la tolérance aux autres, aurait dû en donner plus souvent l'exemple. N'oublions pas cependant qu'il fut loin d'être toujours l'agresseur. Aux Philosophes il répondit immédiatement par l'Ecossaise, où il traînait dans la boue son ennemi Fréron. La censure, qui avait permis aux comédiens du Roi de jouer la pièce de Palissot, ne put interdire celle de Voltaire. C'est ainsi que l'on vit renaître, au grand détriment du calme des esprits, les mœurs du siècle d'Aristophane dans notre XVIII[e] siècle.

Gresset, nous l'avons vu, ne prit point part ouvertement, du moins par des attaques personnelles, à la lutte acharnée qui se livrait alors, mais dans une Préface projetée du Gazetin, poëme qui ne vit pas le jour, il traitait Voltaire et Piron, l'un d'extravagant impie, l'autre d'obscène bouffon.

Outre les citations précédentes de Gresset empruntées au livre de M. de Cayrol, j'ai eu la bonne fortune, Messieurs, grâce à l'obligeance de M. Robert de Guyencourt(1), que je tiens à en remercier ici publiquement, de recevoir communication d'un papier inédit de Gresset,

(1) Membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

qui contient son opinion définitive sur Voltaire. Ce manuscrit date en effet de 1774, à en juger par le contenu, et je crois devoir en citer les passages les plus curieux. C'est d'abord le ton de la diatribe. Faisant allusion à un pamphlet (1) de Voltaire, Gresset lui dit :

« On est bien aise pour votre santé que vous ne soyez « point triste à 80 ans. On conçoit que vous rabâchiez, « que tous vos pamphlets soient des redites de ce que « vous avez dit... mais pourquoi faut-il que vos gaietés « soient des blasphèmes, et que tout ce qui est sacré « vous incommode, que tout ce qui est bien en fait d'ou- « vrages littéraires vous déplaise, dès que vous ne l'avez « pas fait ? »

Revenant ensuite à des sentiments plus doux, Gresset adresse à Voltaire cette exhortation à se convertir, qui, même rendue publique, serait demeurée bien inutile :

« Au lieu de finir en sage, en chrétien, vous ne voulez « donc mourir que comme vous avez vécu, en *brillant* « *insensé !...*

« Dites-vous bien ce que nous devons nous dire chaque « jour d'après le texte sacré : *Uno tantum puncto mors* « *et ego dividimur* (2) (un seul moment me sépare de la « mort). Il n'est pas trop tôt de se le dire à 80 ans. Notre « sainte religion vous appelle encor ; vous l'avez

(1) Pamphlet dirigé contre Messire de Beauvais, évêque de Senez, qui venait de prononcer l'oraison funèbre de Louis XV (27 Juillet 1774), où il regrettait la suppression des Jésuites et attaquait le dix-huitième siècle, le siècle Philosophe. — Gresset, en répondant à Suard, reçu à l'Académie, le 4 août 1774, attaqua aussi les Philosophes, et, de son propre aveu, fut assez mal accueilli. Le pamphlet de Voltaire doit être du même mois d'août 1774. C'est ce qui explique la riposte de Gresset, restée inédite.

(2) Le texte sacré porte : Uno tantum gradu ego morsque dividimur (I Reg. 20, 3).

« outragée ; faites sa gloire, elle fera la vôtre ; vous « avez perdu beaucoup de gens, vous perdez encor « par vos dérisions et vos blasphèmes la jeunesse « actuelle. Qu'ils apprennent par votre repentir solennel, « par votre rétractation publique, que vos assertions « impies n'ont été que le délire du bel esprit, les rêves « de la vanité. Vous seriez grand, vous seriez chrétien, « et le Dieu de toute miséricorde vous pardonnerait. »

Ces paroles indiquent assez clairement quel était alors l'état d'esprit de Gresset. Elles prouvent de plus que, si Gresset ne fut pas un adversaire déclaré du parti encyclopédiste, il en fut l'ennemi masqué. Voltaire ne s'y était pas trompé. Violences publiques d'un côté, ripostes secrètes et injurieuses de l'autre, tout nous paraît également regrettable.

Cependant, et c'est la dernière partie de ma tâche, je ne voudrais pas laisser croire que je blâme en eux-mêmes les scrupules de Gresset. Le domaine de la conscience est de sa nature inviolable, et nous devons à Voltaire et à ses partisans, qui ont pu méconnaître leurs propres principes dans l'ardeur du combat, la tolérance religieuse, qui est la plus belle conquête du XVIII[e] siècle.

Gresset avait le droit de renoncer au théâtre, s'il eut le tort peut-être de le proclamer avec une sorte d'ostentation provoquante. Il brûla donc des comédies, achevées ou non. Il alla plus loin, trop loin selon nous: il se reprocha le ton impie, scandaleux, extravagant, de ses « bagatelles rimées », il se proposa de corriger Ver-Vert, de publier une édition de ses œuvres, où, dit-il, il ne conservera rien « qui ne puisse être soumis à la lumière de la religion et à la sévérite de ses regards. » Heureusement cette édition expurgée ne parut pas. Je ne puis en effet me résoudre

à considérer Ver-Vert comme une impiété. Mais Gresset abusé, égaré par des scrupules excessifs, jeta au feu, avant sa mort, deux chants qu'il avait ajoutés aux aventures de son perroquet, les Pensionnaires, et l'Ouvroir ou le Laboratoire de nos sœurs. Ce dernier chant avait été lu devant la Reine Marie-Antoinette en 1774. On en a sauvé de courts fragments, qui sont peu connus. Permettez-moi d'en citer ici quelques vers, pour vous faire apprécier l'extrême délicatesse de conscience de l'auteur, qui a sacrifié l'ensemble. Il nous décrit l'Ouvroir des Visitandines :

Là j'aperçois des manchons pour nos Pères,
De jolis sacs pour de jolis bréviaires,
Gants parfumés, portefeuilles charmants,
Bourses, sinets, ceintures, reliquaires,
Rosaires fins, gentilles jarretières,
Le tout chargé de pompons, de rubans,
Et liseré de petits agréments
Dont s'enjolive un uniforme austère,
Et dans lesquels on voit encor se plaire
Le cœur mondain des jolis Révérends...

De ce côté la mère Pétronille,
En lacs d'amour, sans doute du divin,
Brode un bonnet de taffetas jonquille,
Pour rafraîchir le front d'un Capucin...

Mais près des lieux où je fais ma revue,
Quel autre ouvroir vient s'offrir à ma vue ?
Entrons. Pour qui ces vases parfumés,
Ces alambics, ces fourneaux allumés,
Pour quels gosiers bénis de la nature
Distille-t-on l'ambre délicieux
De ces liqueurs que tant d'adresse épure ?
Ma sœur Hébé, parlez, quels sont les dieux
Pour qui se fait ce nectar précieux ?
Vous vous taisez, ô bienfaisantes Mères ;
Dites-le donc, vous, mes révérends Pères :
Oui, rendez gloire à la manne des cieux !

Tout au plus sent-on percer ici la pointe d'irrévérence si finement aiguisée depuis dans un des meilleurs contes de M. A. Daudet, l'Elixir du R. P. Gaucher.

Gresset nous a donc privés de jolis vers qui, semble-t-il, n'auraient pas déparé son poëme ; il s'est alarmé de plaisanteries bien inoffensives. Mais, par une singulière inconséquence, il a conservé une pièce des plus hardies, une Epître intitulée l'Abbaye, adressée au chevalier de Chauvelin, plus tard ambassadeur à Turin, ami de Voltaire et des philosophes. Cette pièce avait été composée vers 1740, à propos de l'élection d'un moine abbé en Artois. L'auteur lui-même, en 1748, avait eu le dessein de la comprendre dans une édition complète de ses œuvres, qui ne parut jamais. Je n'oserais rien citer d'une pièce, qui porte en épigraphe le « *Facit indignatio versum* » de Juvénal et dépasse en violence contre les moines fainéants tout ce que Voltaire a écrit de plus fort. « Imbécile, ignare, abruti, ivrogne, âne mitré, » sont les épithètes rabelaisiennes les plus douces qu'il lance à la tête des moines, avec plus de rudesse que de talent. Il excepte bien entendu les ordres religieux qui enseignent, prêchent, étudient, qui ont produit les Bourdaloue, les Massillon, les Calmet, les Mabillon, les Vanière, les Porée. Quant aux autres, qui vivent aux dépens du laboureur, il demande que le Roi, par une bonne loi, leur enlève ces richesses oisives pour les restituer au paysan. C'était prévoir en partie la Révolution. Aussi l'Abbaye fut-elle publiée en 1800 par François de Neufchâteau. Mais dès 1795 le citoyen Duméril, frère du naturaliste, notre compatriote, « demandait à l'Institut de faire imprimer aux frais du gouvernement l'épître de Gresset qui a pour titre l'Abbaye, et de la distribuer gratuitement comme on l'avait fait pour les pièces républicaines

de Lebrun. » (1) A coup sûr Gresset, si pieux, si dévot même à la fin de sa vie, ne pouvait prévoir pareil accueil posthume pour une Epître qu'il avait composée, jeune encore, sans croire manquer de respect à la religion, et qu'il avait conservée de parti pris, car il est difficile d'admettre qu'elle lui ait échappé, quand il brûla les ouvrages qui éveillaient ses scrupules. Lui-même en effet avait dit dans sa Lettre sur la Comédie : « Il serait trop incertain de compter que ces écrits seront brûlés au flambeau qui doit éclairer notre agonie. »

Brûler l'Ouvroir et conserver l'Abbaye peut paraître inexplicable. La raison en est, je pense, dans le caractère même de Gresset, qui n'a pas flotté à tous les vents, comme le prétend M. de Pongerville, l'un de ses biographes, mais qui jusqu'à la fin de sa vie me paraît avoir été en proie à certaines hésitations, n'osant prendre parti dans bien des cas et sur bien des questions. Racine, élevé par les jansénistes, avait, malgré ses démêlés avec eux et sa vie mondaine, gardé l'empreinte ineffaçable des grands éducateurs de Port-Royal, et redevint, après la chute de Phèdre, dévot à leur façon. Gresset, élevé par les jésuites, obligé par eux de sortir de leur Compagnie, garda néanmoins au fond du cœur les principes qu'ils lui avaient inculqués.

D'Alembert, reçu lui-même à l'Académie par Gresset, recevant à son tour, en 1778, le successeur de Gresset, l'abbé Millot, ancien jésuite, lui aussi, a jugé avec autant de finesse que de justesse ce point particulier. Après avoir constaté que Gresset était entré dans la Société de Jésus, poussé par le seul amour de l'étude et de la retraite, il ajoute :

(1) De Beauvillé. — Poésies inédites de Gresset, Paris, 1863.

« Uniquement lié avec ceux de ses Confrères qui, « comme lui, sans ambition et sans intrigues, parta- « geaient avec lui le goût paisible de la solitude et du « travail, il ne vit, dans la Compagnie à laquelle il « s'était attaché, que ce qu'elle offrait à une âme pure « d'intéressant et d'estimable; aussi conserva-t-il tou- « jours pour elle, même après l'avoir quittée, même « lorsqu'il la vit périr et disparaître, cet attachement « inviolable qu'elle a su inspirer à tous ceux qui lui ont « appartenu ; attachement auquel on les reconnaît « comme à un air de famille, et qui, aux yeux du « Philosophe, peut faire en même temps l'éloge et la « censure d'un Corps dont le désastre a laissé les mêmes « regrets aux plus vertueux et aux plus ambitieux de ses « membres. »

Oui, Gresset resta attaché à ses anciens maîtres, il demeura fidèle aux leçons qu'ils lui avaient données, il n'oublia pas un seul instant la religion dans le cours de sa longue carrière, et cette constance de bonne foi lui fait honneur.

Cependant, nous l'avons vu, il connaissait les abus, il les blâmait même en public ou en secret, témoin son attaque en pleine Académie contre les évêques de cour, témoin l'Abbaye, qu'il eut un moment la tentation de publier, et qu'il garda en portefeuille sans la détruire. Gresset, empêché par la crainte de nuire à la religion, prudent, timide même, n'a ni pu ni osé aller jusqu'au bout de ses idées. Il reste à mi-chemin. Effrayé par les tendances irréligieuses des philosophes, il ne les aime pas, il les condamne, surtout en secret. D'autre part les abus l'inquiètent, l'irritent même. Il proteste contre eux. Il voudrait les voir disparaître, mais ce n'est pas un démolisseur, tant s'en faut. Le respect, l'habitude le

retiennent. Aussi a-t-il reçu, dans cette terrible mêlée des opinions religieuses et sociales, sa part des coups, sans oser ou vouloir riposter franchement en public.

D'ailleurs, comme l'a dit M. Villemain, parlant des adversaires de Voltaire en général, à propos de Gresset et de Lefranc de Pompignan : « Le combat n'était jamais égal ; et cela ne tenait pas seulement à l'inégalité des talents. Mais les défenseurs des anciennes maximes, dans ce qu'elles avaient de pur et d'utile, étaient adossés à un rempart croulant de despotisme et d'abus. »

C'est bien là ce qui explique leur irréparable défaite.

RAPPORT

Sur les Travaux de l'année 1888

Par M. A. Decaïeu, Secrétaire.

(*Séance publique annuelle du 27 Janvier 1889*).

Mesdames, Messieurs,

Quoique conviés aujourd'hui pour entendre un rapide récit de nos fêtes littéraires pendant l'année qui vient de disparaître, il faut que vous me permettiez de vous parler de nos deuils. Il en va ainsi dans toutes les choses humaines ; le rire est près des larmes, et notre Académie, en 1888, n'a pas échappé à cette dure loi.

M. Garnier est mort ! cet homme infatigable un jour s'est fatigué ; et il est parti, laissant là ses archives et ses livres. Pour la première fois il est resté sourd à l'appel du travailleur en quête de renseignement... C'est que la vie elles-même lui faisait défaut : il ne fallait pas moins !

Sur sa tombe, et mieux que je ne saurais le faire ici, notre directeur M. Lenel lui a rendu un hommage mérité. Avec raison, malgré les quatre-vingts ans qui avaient passé sur la tête de notre collègue, il a signalé le sentiment de douloureuse surprise qui accueillit la fâcheuse nouvelle. M. Garnier mort ! on n'y voulait pas croire ; et

chez nous, comme chez les antiquaires, de même à la Bibliothèque communale, pour tous ceux qui l'avaient connu cette mort a semblé, prématurée. C'est ce qui se produit chaque fois que disparaît un de ces grands travailleurs.

Et hier encore, est-ce que nous n'enterrions pas l'un des nôtres? est-ce que M. Thorel, au nom de notre Société, ne se trouvait pas appelé à dire un éternel adieu au sympathique docteur Peulevé qui par son aménité, par la grâce qui était en lui, s'était fait un ami de chacun de ses malades et, dans les diverses sociétés dont il faisait partie, comptait aussi autant d'amis que de collègues. — Et celui-là n'avait pas encore vécu cinquante ans!

D'autres pertes encore nous ont affligés, moins cruelles il est vrai, puisque c'est seulement leur éloignement qui a empêché nos collègues de nous continuer leur concours précieux. A vous qui les connaissiez tous et aviez appris à les apprécier, il me suffira aujourd'hui de vous rappeler leur nom ; ces collègues disparus sont : MM. Couttolenc, Vinque et Picard, ce dernier ayant tout récemment quitté Amiens, par suite d'un avancement mérité.

C'est le même *M. Picard* qui, au commencement de l'année, avait ouvert la série de nos travaux par une charge à fond contre le *Déterminisme*. Que si vous me demandez ce que c'est que le Déterminisme, je vous répondrai que c'est la même chose que le Naturalisme ; et si vous me demandez ce que c'est que le Naturalisme, je vous dirai que c'est ce même adversaire qu'a déjà combattu plusieurs fois M. Picard, et avec lui quelques-uns des nôtres, sous les noms divers dont il lui a plu de se parer et qui, jusqu'à cette heure, a marché sous la bannière de M. Zola : Naturalisme, Déterminisme,

Positivisme, Prosaïsme, Vulgarisme, Matérialisme, etc...

En dépit des vulgaristes et des prosaïstes, il n'est pas une Académie digne de ce nom qui n'ait *son poète* ; à Amiens, nous sommes favorisés, car nous en possédons plusieurs, parmi lesquels *M. Caron* qui, malgré les exigences de la prosodie française, et en suivant de très prés le texte, a traduit en vers le premier chant de la *Divine Comédie* du Dante.

Puis, dans la même séance, dépouillant prestement la robe du poète et passant du moyen-âge au XIX^e^ siècle, à l'occasion d'un volume récent intitulé : *Souvenirs d'un Étudiant Français en Allemagne*, M. Caron nous a lu une curieuse étude sur *les Universités Allemandes* à notre époque.

La séance suivante, tout entière, a été occupée par M. Badoureau ; fidèle à la promesse par lui faite lors de son entrée, il nous a entretenus *des Sciences, de leurs moyens d'investigation et de leurs résultats.*

Pas n'est besoin de vous dire qu'un si vaste sujet, dans une seule séance, ne pouvait être qu'effleuré. Aussi l'auteur, discrètement, ne nous avait-il promis qu'un simple coup-d'œil sur la matière. Et même dans ces limites restreintes, je ne connais pas de savant qui, aussi bien que l'a fait ce jour-là notre collègue, aurait osé prendre en main un pareil programme et aurait su le remplir comme il l'a fait.

Nous retrouvons eusuite M. Picard nous présentant un volume de vers publié en 1888 par notre associé M. Gustave Le Vavasseur ; et ce ne sera pas le dernier.

M. Le Vavasseur, vous le savez, est un poète doublé d'un romancier (ou un romancier doublé d'un poète, comme il vous plaira), et vous avez encore dans les oreilles

le souvenir de cet inénarrable *Baptême du Saltimbanque*, lu par lui à l'une de nos séances publiques.

M. Picard a mis en relief un des caractères de ces vers ; ce caractère, s'il m'est permis d'employer l'expression, c'est la désinvolture avec laquelle l'auteur se joue des difficultés de toute sorte qu'il s'est plu à accumuler sous ses pas; en d'autres termes, c'est la verve, l'entrain, le brio qui éclatent à chaque vers. Le meilleur moyen pour faire apprécier des vers ayant un caractére original, c'est de les lire, et M. Picard nous en a lu plusieurs. Mais un moyen encore bien préférable, c'est que l'auteur consente à les lire lui-même! Et cette bonne fortune, notre programme vous l'a dit, nous est réservée aujourd'hui.

Avec M. Moullartannoncé pour la séance suivante, nous pouvions nous attendre (et cette prévision s'est réalisée), à voir surgir quelqu'une des graves questions qui préoccupent notre pays actuellement. Dans le cours de l'année dernière, avait été publiée une étude qui révéle chez son auteur une profonde connaissance du sujet, et surtout, Messieurs, une complète indépendance, cette qualité maîtresse qu'il nous faut saluer, chaque fois que nous la rencontrons Cette étude a pour titre : *L'Éducation de la Bourgeoisie* et pour auteur M. Manœuvrier. C'est cette œuvre que M. Moullart, à notre intention, a pris le soin d'analyser.

Les deux auteurs n'ont pas hésité à signaler, dans ce grand édifice qui s'appelle : l'Université de France, les parties défectueuses, les portions ayant besoin de réparation : qui aime bien châtie bien. Parce que l'Université, chez nous, de même que presque toutes les institutions conquises, depuis un siécle, est journellement battue en brèche par les laudateurs du temps passé,

ce n'est pas une raison pour que ceux qui la veulent puissante et active s'abstiennent de signaler les lacunes et les imperfections qu'ils y remarquent : on peut être tolérant pour ses adversaires, on doit la vérité à ses amis.

A plus forte raison en doit-il être ainsi lorsque, (et c'est précisément le cas), ceux qui formulent la critique indiquent en même temps quels moyens sont les meilleurs pour remédier aux inconvénients signalés.

Faut-il vous raconter par le menu ce que nous a lu Jules Verne (j'en demande pardon au célèbre auteur du Tour du Monde, mais depuis qu'il m'a offert place à ses côtés dans ce ballon qui nous a conduits jusqu'à la lune et même par delâ, il m'est impossible de l'appeler Monsieur Verne) ! faut-il, disais-je, vous raconter les faits et gestes de Jean sans nom, son dernier né ? Evidemment, vous n'attendez pas cela de moi ; je m'essoufflerais en essayant de le suivre ; et vous auriez mieux à faire qu'à m'écouter : ce serait de lire le volume, si ce n'est déjà chose faite.

Un soir, à la suite de notre savant professeur de physique nous avons émigré dans l'amphithéâtre des cours communaux, où la municipalité avait bien voulu nous offrir l'hospitalité, ainsi du reste qu'elle le fait toute l'année, dans sa Maison de Ville ; et je suis heureux d'avoir ici l'occasion de l'en remercier.

M. Edmond Dubois nous avait conviés à l'interrogatoire qu'il se proposait de faire subir au *spectre solaire*, contraint, comme un vulgaire malfaiteur sur les bancs de la police correctionnelle, de dévoiler au public tous ses fait et gestes.

M. Dubois a produit à nos yeux les mille couleurs du soleil dans la belle expérience des spectres en relief,

inconnue de la plupart d'entre nous. De cette étude s'est dégagée la théorie des couleurs corroborée par diverses expériences.

Ensuite, notre collègue nous a montré le spectre de la lumière du sodium réduit à une raie brillante ; puis, grâce à un nouvel appareil, il a fait paraître dans un spectre d'une grande pureté, une ligne noire produite par l'interposition d'une flamme où était volatilisé du sel marin. Il a pu alors nous expliquer les deux formes de l'analyse spectrale et nous faire comprendre comment l'astronome physicien peut nous affirmer que tel métal existe dans telle étoile et n'existe pas dans telle autre, tandis que le chimiste reconnaît l'existence, dans un minerai, de corps simples que tout autre procédé que l'analyse spectrale serait impuissant à lui faire découvrir.

Il s'agit encore de spectres dans le travail lu par *M. Oudin*, car il s'agit de *sorcellerie* : l'un ne va pas sans l'autre. M. Oudin, comme on dit au Palais, a *dépouillé un dossier* contenant les pièces d'un procès de sorcellerie tel qu'il y en eut grand nombre au moyen-âge.

Nous sommes en 1616, dans la commune de Saint-Denis en Berry. Des dénonciations ont amené de nombreuses arrestations ; les accusés sont examinés par des praticiens qui, inévitablement, sur le corps de chacun d'eux, découvrent *la marque du malin*. C'est un point où des épingles peuvent être enfoncées sans produire aucune douleur !

L'auteur nous fait assister aux aveux des accusés, nous indiquant les moyens en usage alors pour stimuler les mémoires paresseuses.

Depuis 1616, la science a marché à pas de géant ; et nous avons peine à comprendre comment il s'est trouvé des témoins assez misérables pour formuler de semblables

accusations, des accusés assez épuisés pour faire de pareils aveux, et des magistrats assez fanatiques pour prononcer de telles condamnations. — Oui, c'est là le langage de la raison, du moins, c'est le langage qu'elle tenait il y peu d'années. Mais prenons garde : à cette heure, avec les principes de l'hypnotisme et bien que l'hypnotisme ne soit pas encore une science pourvue de règles assurées, à cette heure il n'est plus permis de regarder avec ce hautain mépris les pratiques de nos pères. D'après un système tout récent, ce ne serait qu'une question de mots : il suffirait d'appeler *magnétiseurs* ceux que l'on brulait jadis comme sorciers et *sujets* ceux qui étaient condamnés comme possédés, et tout s'explique ! Dans ce même système, l'*initiation* qui donnait aux possédés l'entrée au sabbat et l'accès aux jolis commerces qui s'y pratiquaient se trouverait remplacée par la *suggestion*. De cette façon, c'est nous qui sommes les ignorants ! Que de réflexions une pareille solution ne doit-elle pas produire !

M. Gustave Dubois nous a entretenus d'un de nos compatriotes enlevé à ses amis par une mort inattendue ; je veux dire M. Albert Deberly, le député de la Somme, qui fut presque l'un des nôtres à l'Académie ; on pourrait dire qu'il fut académicien par alliance, ayant fait un travail sur un sujet qui était l'objet d'un concours ouvert par nous.

Avec son tact habituel, après avoir cherché à demêler dans l'avocat et dans le député le vigoureux lutteur qui fut Albert Deberly, M. Dubois s'est étendu sur la brochure publiée par le défunt, relative aux jeux de l'enfance.

Cette brochure illustrée d'humoristiques dessins dus à celui de nos collègues qui signe *Gédéon*, semble écrite

d'hier, bien qu'elle ait paru en 1878. Vous savez que la question s'est réveillée avec une intensité remarquable dans ces derniers temps.

M. Francqueville a commencé, un travail qu'il nous a promis de mener à fin, sur *le transformisme*. Au début, il a examiné très complètement la théorie du célèbre Darwyn sur la concurrence vitale et la sélection des espèces. On sait que le physiologiste anglais, dans le régime végétal comme dans le régime animal, prétend expliquer par la sélection naturelle la prodigieuse variété des espèces qui existent dans la nature, sans jamais compromettre l'harmonie universelle. Avec confiance nous attendons la suite où l'auteur étudiera *le transformisme* en général.

Tous ceux qui ont lu connaissent Froissart et sa chronique, mais il y en a bien bien peu qui aient lu ses vers. M. Leleu est de ces derniers, et il nous a appris que Froissart n'a pa laissé moins de trente-trois mille vers ! Il nous en a lu quelques-uns qui n'ont pas fait oublier sa prose. L'auteur de ce travail s'est particulièrement attaché, après avoir signalé le caractère naïf de la poésie de l'historien, à déterminer les dates exactes, autant que faire se peut, des nombreux voyages qu'il fit en Angleterre, contrée où Froissart avait, vous le savez, autant d'accoutumance pour le moins qu'au pays de France.

Voltaire et Gresset tel est le titre du travail de M. Lenel, notre directeur, dont lecture vient d'être faite. Auparavant, on pouvait se demander ce qu'avaient pu se dise deux hommes si différents ; grâce à M. Lenel, cette curiosité est à présent satisfaite : et nous savons que les rapports entre eux n'ont pas toujours été empreints de la plus grande cordialité.

Cette lecture encore présente à vos esprits, je puis me

contenter aujourd'hui de vous la signaler par son titre ; et par une raison analogue, je me bornerai à signaler brièvement le travail que M. Daussy va vous lire, sur les écoles d'Albert au siècle dernier, travail pour lequel il a utilisé les documents par lui trouvés sur les lieux mêmes.

Ce compte-rendu rapide dans lequel, vous l'avez vu, je me suis rigoureusement astreint à suivre l'ordre dans lequel les travaux nous ont été donnés je ne puis le terminer sans vous parler d'un travail commencé par M.Daussy en 1885, mais dont la dernière partie ne nous a été lue qu'en 1888. Ce travail est un fragment de l'histoire de l'invasion à Amiens ; et le dernier chapitre qui nous a été lu a pour titre : En leur absence !

C'est des Prussiens qu'il s'agit.

L'ennemi a été obligé, pour quelques jours, de s'éloigner d'Amiens ; mais il a laissé garnison dans la Cidatelle ; et fort habilement, il se sert de ce formidable engin (formidable seulement pour la ville qu'il est censé défendre), il se sert de cet engin pour appuyer ses demandes relatives aux subsides en matériel ou en argent. En d'autres termes, c'est la bourse ou la vie qu'il demande à la ville d'Amiens.

Vous connaissez la manière de l'auteur : Précis, curieux, utiles surtout à connaître sont les détails qu'il nous conserve. Pour moi qui n'ai pas comme lui le talent de tirer de ces terribles évènements les hautes leçons qu'ils comportent, je ne m'y étendrai pas davantage; et, vous supposant les mêmes sentiments que moi, je crois vous être agréable en me bornant ici à cueillir un de ces précieux enseignements dans un discours prononcé par le même orateur, en novembre dernier, sur la tombe des soldats tués à Dury. Bien que ces paroles ne soient

pas tirées du travail lu à nos séances en 1885, 1886, 1887 et 1888, vous allez voir qu'elle s'y rapportent de très étroite façon, et vous me saurez gré de les avoir rappelées à votre mémoire :

— Jeunes gens, s'est écrié l'orateur, celui qui a le plus contribué à mettre en honneur chez les Allemands les exercices qui forment les hommes aux rudes travaux de la guerre, celui qu'ils appelaient — le père Jahnn, — lorsqu'il ramenait ses élèves à Berlin, ne manquait jamais, dit-on, en passant sous la porte de Brandebourg, au bout des tilleuils, d'asséner à celui qui se trouvait à sa portée quelque rude coup de sa main brutale, en lui disant :

— Souviens-toi que tu es le fils d'un vaincu !

LES ÉCOLES D'ALBERT

AU XVIII[e] SIÈCLE

PAR H. DAUSSY.

(Séance publique du 27 Janvier 1889).

Les archives de la ville d'Albert ne donnent aucun renseignement sur les conditions de l'instruction publique antérieurement aux dernières années du XVII[e] siècle.

Mais elles permettent de suivre, pendant tout le cours du XVIII[e] siècle, avec assez de détails pour qu'on s'en rendre bien compte, tout ce qui concerne l'enseignement public. Les registres de l'échevinage, mieux tenus, et aussi mieux conservés, fournissent les indications nécessaires.

Les petits faits qui s'y trouvent consignés, et qui font l'objet de cette notice, se placent pans l'intervalle de 1690 à 1789.

Ils ne peuvent présenter quelque intérêt que si on comprend bien l'état politique et social de la petite ville où il se produisent.

Il est donc indispensable d'expliquer, très sommairement, le régime sous lequel vivaient les habitants de la commune d'Albert.

La commune.

On croirait à tort que Louis XIV, qui a tant fait au point de vue de la centralisation administrative, avait atteint le résultat complet que plus tard Napoléon Ier a obtenu.

Aujourd'hui nous vivons encore, en principe, sous le régime administratif du premier Empire. Nous sommes tellement habitués à l'uniformité systématique que nous avons peine à comprendre qu'une commune de France puisse être organisée autrement qu'une autre.

C'est que, depuis la Révolution de 1789, nous nous sommes constitués sur des bases théoriques, suivant un système préconçu, et que, partant de certains principes, nous en avons poursuivi logiquement l'application exacte et uniforme.

Avant 1789, il n'en était pas ainsi. La France n'avait pas de Constitution précise ; elle n'était point organisé suivant un plan déterminé à l'avance. Les pouvoirs publics n'avaient point d'attributions nettement définies. Le plus considérable, celui du Roi, tendait à absorber tous les autres et à réaliser les doctrines du despotisme. Mais il rencontrait des résistances, il se heurtait à des situations acquises, il était obligé de céder à des considérations particulières, et, en définitive, restait en travail de la centralisation complète à laquelle il aspirait ; suivant les circonstances, suivant les lieux il approchait plus ou moins du but : assez souvent sa conception théorique de l'organisation du éprouvait la contradiction de situations historiques qui se maintenaient sous l'influence de causes diverses.

C'est ainsi que la petite ville d'Albert conserva, même jusqu'à la veille de la Révolution, jusqu'en 1771, son régime communal indépendant, tel, en principe, qu'il avait été établi par la chartre d'Encre de 1178. Elle parvint à maintenir sa liberté de commune malgré les édits qui établissaient dans toutes les villes de France une administration municipale nommée par le Roi et relevant de l'Intendant de la province.

D'où vient cette exception qui n'est probablement pas unique, mais qui est certainement assez curieuse, au mouvement général de concentration qui a réuni dans les mains de la Royauté tous les pouvoirs? On peut, sans entrer ici dans le détail des faits, en indiqner en quelques mots la cause principale.

Dès le commencement du XVII sicèle le Marquisat d'Encre appartenait à de très grands seigneurs, personnages très puissants dans l'État et qui étaient en mesure d'obtenir toutes sortes de faveurs. C'est d'abord Concini, le maréchal d'Ancre (1), le favori de Marie de Médicis. Après sa mort, c'est Albert de Luynes, dont la ville tient son nom actuel, le favori de Louis XIII. Sous Louis XIV, le Marquisat est acheté par le Comte de Toulouse, fils légitimé du Grand Roi. On comprend que de tels seigneurs aient eu assez d'influence pour soustraire à l'action envahissante du pouvoir royal, en maintes circonstances, le Marquisat dans lequel ils exerçaient des droits qui étaient presque ceux d'un prince souverain.

La ville, qui était le chef-lieu de ce Marquisat, trouva dans son seigneur, lorsqu'elle fut menacée de perdre ses franchises communales, un protecteur puissant, et, grâce à lui obtint, à plusieurs reprises, de racheter les offices de son échevinage. On sait que si la protection

(1) Ancre est une orthographe vicieuse ; la vraie est Encre.

des grands pouvait beaucoup, l'argent avait aussi sa puissante influence et qu'il y avait avec la Royauté des accommodements, moyennement finance.

La résistance de la ville ne fut vaincue qu'en 1771.

Le Marquisat appartenait alors à la petite fille du Comte de Touloule qui avait épousé, en 1769, Monsieur le duc de Chartres, connu depuis sous le nom de Philippe-Égalité. Peut-être le duc avait-il moins de crédit à la Cour que ses prédécesseurs. Peut-être l'Échevinage d'Albert n'avait-il pas d'appui suffisant auprès de Monsieur le duc, ou des présidents de son conseil. Toujours est-il que, cette fois, il fallut se soumettre. La ville perdit le droit de s'administrer elle-même ; elle eut un échevinage nommé par le Roi, à la tête duquel fut placé M. Latiffy, comme maire à vie. Ce fut le premier maire imposé à la ville et aussi le dernier, car il était encore en fonctions au moment de la Révolution.

Il faut donc retenir que jusqu'en 1771 la ville d'Albert échappe complètement à l'action du pouvoir central : elle ne relève que d'elle-même et, sous certains rapports, du Marquisat. C'est une république tempérée par une certaine intervention du Seigneur. Elle ne connaît le pouvoir royal qu'en ce qui concerne les impôts et la milice. Pour tout le reste, et notamment pour ce qui concerne l'instruction, elle s'administre comme elle l'entend, sans que le Gouvernement, sans que l'Intendant de Picardie ait rien à y voir. Aujourd'hui nos instituteurs sont des fonctionnaires publics ; à Albert l'instituteur était un fonctionnaires communal. Il ne dépendait que de l'échevinage, qui lui même ne dépendait que de la communauté des bourgeois de la ville. Tel était le principe ; nous constaterons plus loin certaines dérogations, mais elles ne concernent point l'autorité royale, qui reste absolument sans action sur l'Échevinage.

L'Echevinage.

Aujourd'hui nos communes sont administrées par un maire qu'élit le conseil municipal, élu lui-même par ses concitoyens. Le conseil municipal n'est qu'un corps délibérant ; ses délibérations ne sont valables que si elles sont approuvées par le préfet. Il n'a point l'action, qui appartient exclusivement au maire. Celui-ci n'est pas seulement l'administrateur de la commune ; il est en même temps l'agent du gouvernement, le représentant du pouvoir central.

Rien de semblable à Albert au XVIII siècle. L'organisation municipale restait gouvernée par les mêmes principes qu'à l'origine de la commune. La liberté communale n'avait reçu d'autre atteinte que celle du droit de surveillance que le seigneur avait fini par se faire reconnaître et qui lui permettait, dans les affaires importantes d'interposer son *veto*.

La commune restait donc administrée, sans aucune intervention du pouvoir royal, par un corps électif qui se nommait l'Echevinage.

Il était élu chaque année, le 1er dimanche après Quasimodo, par les bourgeois de la ville. Il se composait de cinq personnes : nn maire et quatre échevins, dont l'un avait titre de lieutenant du maire. Il faut y ajouter le procureur de la ville et le greffier, qui étaient nommés à vie ainsi que les deux sergents.

Le maire n'avait pas l'action plus que les autres échevins ; il n'était que le président de ce conseil d'administration qu'on pourrait sous beaucoup de rapports comparer à celui de nos sociétés anonymes.

Etymologiquement du reste l'expression d'échevin, qui est d'origine allemande, est équivalente à celle de gérant. Le maire n'est que le plus important des membres de la gérance communale, le plus grand, le *major*, mot latin qui s'est transformé en *mayeur*, puis contracté en *maire*. Il est inutile de dire que le maire n'était, à aucun point de vue, le représentant du pouvoir central. L'échevinage n'avait à s'occuper que des affaires de la commune.

Il les administrait toutes. Dans sa sphère, il était tout à la fois pouvoir législatif, judiciaire et exécutif. Il rendait des ordonnances, prononçait des jugements, tenait le registre des mutations de propriété, ce qu'on appellerait aujourd'hui le registre de transcription de nos conservateurs des hypothèques, administrait les finances, pourvoyait à tous les besoins communanx, notamment à ceux de l'instruction publique ; il était corps délibérant et agissant. Il faisait tout.

Quand il s'agissait d'une affaire importante, de ce qu'on nommait « une grosse besogne », il faisatt convoqner au son de la cloche, à l'issue de la messe, les anciens échevins, les marguillers en exercice ou anciens, les autres personnes notables, et l'assemblée générale formée de ces personnages qui s'adjoignaient à l'échevinage votait les résolutions à prendre.

L'organisation de l'échevinage était essentiellement judiciaire : on suivait en toute matière, même en matière administrative, les formes en usage dans les tribunaux. Le ministère public, c'est-à-dire le procureur de la ville, prenait des réquisitions. Le corps de ville, présidé par le maire, prononçait sur les conclusions du procureur, et le greffier tenait registre des décisions. C'est par suite de ces habitudes que beaucoup d'actes qui n'ont aucunement

le caractère de jugements, en conservent la forme. C'est aussi à ces mœurs que se rattache le style des délibérations consignées sur les registres de l'échevinage.

Nomination des Instituteurs.

Aujourd'hui un instituteur qui dépendrait absolument du conseil municipal de sa commune serait dans une situation bien précaire. Tous les quatre ans le corps municipal est renonvelé dans son entier par le suffrage universel. Et il n'est pas rare de voir le parti qui avait été battu à une précédente élection arriver au pouvoir lors du renouvellement du conseil. Alors bouleversement complet dans la commune ; changement systématique de tout ce qui avait été fait par la precédente administration. Il suffit d'avoir plu à celle-ci pour être mal vu par la nouvelle. De sorte que l'instituteur qui ne devrait sa nomination qu'au précédent conseil aurait souvent, aux yeux de celui qui lui succède, tous les titres possibles à sa révocation immédiate.

Mais quoique l'instituteur, à Albert, fût un fonctionnaire purement communal, sa situation n'offrait point de semblables périls. Il avait, contre les caprices ou les rancunes possibles du Corps de ville, certaines garanties qui n'étaient point sans importance.

Et d'abord les règles qui présidaient à la nomination de l'échevinage empêchaient dans une certaine mesure les changements trop complets et assuraient l'esprit de suite dans l'administration de la ville. L'échevinage n'était pas renouvelé tout entier chaqne année, grâce à la combinaison qui avait été adoptée et qui présentait un

mélange de recrutement du Corps de ville par lui-même, d'élection à deux degrès, et de suffrage direct.

Quand venait le jour des élections, l'échevinage sortant choisissait deux des échevins de l'année suivante. Il va de soi que presque toujours il les prenait dans son sein.

Les deux autres échevins procédaient d'une élection à deux degrés, car ils étaient choisis par les maires élus des sept corps de métiers. (Le pain et le vin, les merciers, les cordonniers, les ferronniers, les laboureurs, les drapiers et les tisserands).

Le suffrage direct des bourgeois désignait parmi les quatre échevins ainsi nommés celui qui serait maire, et le maire une fois nommé, choisissait à son gré, pour l'adjoindre aux trois autres, un quatrième échevin ayant titre de lieutenant du maire.

On voit qu'il y avait dans le nouveau Corps de ville ainsi formé plusieurs membres qui avaient appartenu à l'administration précédente, ou qui en tout cas procédaient de son choix, en représentaient l'esprit et les tendances, en conservaient et défendaient les traditions. C'était une première garantie contre une mobilité trop grande dans la direction des affaires de la commune.

L'instituteur en trouvait une autre dans les conditions de sa nomination à laquelle concourait le représentant du seigneur, le gouverneur de la ville.

On estimait en effet, au XVIII[e] siècle, que l'instruction publique était chose assez importante pour que la direction n'en dût être confiée qu'à des personnes agréées non seulement par le Corps de ville mais en même temps par l'autorité seigneuriale. Cette ingérance du seigneur était un empiètement sur les libertés primitives de la commune ; mais les seigneurs étaient fort enclins à ces

sortes d'usurpations. Depuis le XII^e^ siècle le courant des idées avait bien changé ; il ne portait plus vers l'extension mais au contraire vers la restriction des franchises de ces petites républiques qui s'appelaient les Communes. Les seigneurs d'Albert tendaient, non à la suppression complète, mais à la subordination de l'autorité commune. Ils avaient peu à peu conquis le droit d'intervenir dans les affaires de la ville, d'exercer un contrôle sur les décisions un peu importantes de l'échevinage, d'opposer leur *veto* aux mesures qui leur paraissaient fâcheuses, d'interposer leur autorité même en matière d'élections. Il n'est donc pas surprenant qu'ils se soient arrogé, entre autres, le droit prendre part à la nomination de l'instituteur. Ce n'était point toutefois affaire si considérable qu'elle nécessitât l'intervention directe du seigneur du Marquisat, comme cela se faisait en certaines autres matières. Il suffisait que les officiers locaux qui représentaient le Marquis eussent participé à l'élection de l'instituteur.

Comme celui-ci ne pouvait être révoqué que par le concours des volontés qui l'avaient nommé, il était à peu près suffisamment protégé contre le danger d'une révocation arbititraire.

D'autant plus que l'Echevinage, d'une part, et les officiers du Marquisat, d'autre part, étaient peu disposés à avoir l'un pour l'autre des condescendances trop faciles. Presque constamment ces deux corps étaient en lutte. Ils se disputaient notamment les procès ; la justice du Marquisat contestait à l'Echevinage le droit de juger en certaines matières.

Et ces querelles de compétence dégénéraient presque nécessairement en querelles personnelles à une époque où les juges vivaient, non d'un salaire fixe, mais de

l'émolument que leur rapportaient les actes de leur fonctions. Quand la justice du Marquisat prétendait enlever au Corps de Ville la connaissance des scellés et inventaires, cela signifie que les officiers du seigneur prétendaient augmenter les émoluments de leur charge au détriment de messieurs les maire et échevins. Ainsi divisés par des questions d'argent les membres de la justice seigneuriale et ceux du Corps de ville étaient naturellement enclins au désaccord.

De sorte que pour l'instituteur, qui ne pouvait être révoqué que de leur commun consentement, la nécessité du concours de ces volontés, presque toujours discordantes, était une sauvegarde.

Il trouvait encore une autre garantie dans l'intervention d'un troisième pouvoir qui avait également droit de concourir à sa nomination.

Dans les idées du temps, on ne séparait point l'instruction de la religion. Celui qui enseignait à lire aux enfants leur apprenait en même temps à prier Dieu. Cela est tout naturel dans une société qui, loin de séparer l'Eglise de l'Etat, établissait systématiquement l'union intime des choses temporelles et des choses spirituelles. L'Eglise mettait au service de la Justice civile son action sur les consciences. Elle publiait, par exemple, un monitoire pour contraindre les habitants d'Albert, sous peine de damnation, à révéler ce qu'ils savaient au sujet des détournements dont la veuve Bruyant était accusée par les héritiers de son mari devant la justice de l'Echevinage. D'autre part, l'autorité civile forçait les bourgeois à exécuter les prescriptions de l'Eglise. Elle ne tolérait pas que les bouchers exerçassent leur profession pendant le carême. Elle n'accordait ce droit

qu'à un seul boucher, qu'elle désignait tous les ans, et qu'on nommait le boucher de carême. Lui seul avait droit de vendre de la viande aux malades, pourvu qu'ils eussent la permission écrite, non pas du médecin, mais du curé. Il ne faut pas oublier que l'union complète de l'Eglise et de l'Etat était un dogme pour le Souverain qui révoqua l'Edit de Nantes et sous le règne duquel se placent les premiers faits qui sont l'objet de cette étude. C'était d'ailleurs un état de choses fort ancien dans la petite ville d'Albert qui, de tout temps, avait montré, notamment à l'époque de la Ligue, son attachement sans bornes au catholicisme. Quand on trouve dans les archives le procès-verbal d'installation de M. Varanguien comme apothicaire et qu'on y voit que, pour être reçu à exercer cette profession, il a dû justifier qu'il avait été à confesse et avait communié, il faut attribuer cette exigence aux Edits du Grand Roi, mais, en ce qui concerne l'instituteur, on peut affirmer sans témérité que, bien avant Louis XIV, il ne pouvait être reçu à Albert sans le concours du curé.

Indépendamment des considérations qui précèdent, il y avait à l'intervention de l'autorité ecclésiastique une raison tout à fait décisive dans les fonctions dont les instituteurs étaient investis. Et d'abord l'enseignement secondaire était presque nécessairement confié à un vicaire. La réception du vicaire était affaire communale, mais bien évidemment elle était en même temps affaire ecclésiastique. C'est ce double caractère qui donna lieu, en 1725 et années suivantes, aux luttes acharnées du curé, M. Gilles Cressent, contre le Corps de ville. Le vicaire qui enseignait le latin se nommait le prêtre-clerc.

Quant à l'instituteur primaire, il était en même temps chantre à l'église. On l'appelait le clerc-lai, c'est-à-dire

clerc laïque. On ne séparait point sa fonction de maître d'école de celle de chantre. Il fallait donc que le curé eût part à sa réception.

Dans ces conditions, le révocation absolument arbitraire d'un instituteur n'était guère à redouter, puisqu'elle ne pouvait avoir lieu sans le triple assentiment de l'échevinage, de l'autorité seigneuriale et du pouvoir ecclésiastique.

Il n'est peut-être pas besoin de faire remarquer qu'il n'était pas question de diplôme, de brevet, ou d'autre justification de capacité pour être reçu instituteur.

Le seul examen auquel le candidat était soumis consistait en ce que l'assemblée réunie pour procéder à la réception le faisait chanter. Avait-il une belle voix ? Tiendrait-il bien sa place au lutrin? C'était là toute la question pour la plupart des habitants. C'était aussi peut-être, pour plusieurs des membres de l'assemblée, le seul point sur lequel ils fussent capables d'avoir une opinion. Mais on s'enquérait soigneusement de sa conduite et de ses mœurs. L'Echevinage, sous ce rapport, usait parfois d'une juste sévérité.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

La ville d'Albert qui, dans l'enceinte de ses murailles, renfermait une population de 1,200 à 1,300 âmes, ne pouvait se contenter de pourvoir aux nécessités de l'instruction primaire; car cette population comprenait un certain nombre de bourgeois aisés (1) et notamment d'hommes de loi qui avaient besoin de faire donner à leurs enfants une instruction plus complète. On y comptait, indépendamment des officiers du Marquisat, du

(1) Une des rues de la ville porte encore le nom de « Rue des Aisés ».

Prieuré, et du fief voisin du Boulan, six notaires, huit procureurs (aujourd'hui nous les appelons avoués), et sept huissiers. Cette petite ville de judicature avait des mœurs très bourgeoises. On y tenait beaucoup, suivant les idées de l'époque, à garder son rang. Ceux qui exerçaient ou avaient exercé les fonctions de maire ou d'échevin avaient titre de « honorable homme » et leurs femmes prenaient la qualification de « demoiselle ». On aurait difficilement fait admettre à un des officiers de S. A. S. Monseigneur le Comte de Toulouse, ou à un notaire royal, à un procureur, à un riche marchand, qu'il pouvait envoyer à l'école du magister et mettre en contact avec les enfants des artisans et gens de journée le fils qu'il espérait avoir un jour comme successeur et pour lequel il rêvait même une situation encore plus élevée dans la hiérarchie sociale. Ces bourgeois auraient cru déroger. Il fallait, d'ailleurs, donner à ce fils, avant que son âge permît de l'envoyer au collège, à Amiens ou à Paris, quelques notions élémentaires de latin, et ce n'était pas du maître d'école qu'il pouvait les recevoir. De là nécessité d'organiser à Albert ce que nous appelons dans le langage d'aujourd'hui l'enseignement secondaire. C'est peut-être une désignation un peu trop pompeuse quand on pense au petit nombre des élèves qui recevaient cet enseignement et au degré très rudimentaire de leurs études.

Il se passait à Albert ce que nous voyons encore dans certains villages un peu perdus, avec lesquels les communications sont restées difficiles. Le seigneur du village, ou le gros cultivateur qui en tient lieu, ne se décide pas aisément à se séparer de son fils avant que celui-ci ait atteint l'âge de dix ou douze ans. La mère s'y opposerait énergiquement. Il faut pourtant que, le jour où

l'enfant arrivera dans un lycée ou collège, il soit en état de suivre les mêmes cours que les petits camarades de son âge qui, depuis plusieurs années, reçoivent l'enseignement secondaire. Pour cela, on s'adresse le plus souvent à la seule personne qui, dans la plupart de ces villages, sait le latin et on demande au curé de donner à l'enfant les premières notions qui lui permettront d'entrer en sixième. C'est ainsi que dans notre petite ville, à une époque où les communications avec Amiens étaient si peu commodes qu'on n'en recevait de lettres que deux ou trois fois par semaine, il avait fallu s'adresser à un prêtre pour faire donner aux enfants de la bourgeoisie un commencement d'instruction secondaire. Mais ce n'était point comme professeur privé que le prêtre donnait cet enseignement. C'était comme instituteur communal; il tenait école publique, il était nommé et payé par la ville.

Cette fonction de prêtre-clerc était confiée au vicaire de la paroisse. Cela était d'autant plus naturel que ce vicaire était déjà, sous d'autres rapports, un fonctionnaire de la ville. On peut s'en étonner quand on se place au point de vue des idées modernes, mais il faut se reporter par la pensée à l'état des mœurs anciennes et à ce mélange intime de l'organisation religieuse et de l'organisation civile qui était un des traits essentiels de l'ancien régime.

L'établissement d'un prêtre-clerc à Albert ne remonte pas au delà de 1660. C'est à cette époque que les moines bénédictins cessèrent définitivement et officiellement d'habiter le Prieuré et qu'il fallut pourvoir, par des accords avec le Prieur, aux conséquences de cet abandon. Tout ce qu'on put obtenir de lui fut une somme tout à fait insuffisante pour l'entretien d'un vicaire.

La ville, cependant, ne pouvait se passer d'un prêtre qui accomplît, au lieu et place des moines, les fonctions religieuses dont ils avaient été chargés jusque-là. Les besoins religieux étaient des besoins communaux. On tenait notamment à la messe du matin, qui était à la charge du Prieur, aux termes d'un acte du 1er juillet 1350. La ville, à qui il fallait un vicaire, fit les sacrifices nécessaires et ajouta aux 84 livres que le Prieur avait fini par accorder, tout ce qui était nécessaire pour assurer l'existence de ce fonctionnaire : 50 livres de traitement proprement dit à prendre sur les revenus de la ville, 25 livres de la Confrérie des Archers pour la messe basse de Saint Sébastien, 10 livres sur la quête du lundi à la messe des trépassés, 50 livres pour assistance à tous les services ou obits ; enfin elle ajouta aux 219 livres ainsi assurées au vicaire le profit de l'eau bénite qu'il avait le privilège de porter au jour de saint Christophe, patron de la paroisse. Elle lui donna en outre, dans l'hôtel de ville, un logement composé « d'une « chambre, d'une cuisine, d'une cave, cour et hallette « en partie, grenier au-dessus. » Le vicaire avait, bien entendu, en outre des allocations susdites, ce qu'on appelle le casuel, les rétributions d'usage pour son assistance aux baptêmes, mariages et enterrements. Mais manifestement c'était dans ce qu'il touchait de la ville qu'il trouvait le plus clair de son revenu. Il était donc un fonctionnaire communal ; il ne pouvait être reçu qu'avec le concours des notables réunis à l'Échevinage dans une de ces assemblées générales dont nous avons parlé.

Dans de telles conditions il est aisé de comprendre que le Corps de ville ne pouvait confier à un autre fonctionnaire municipal la mission de donner l'enseignement secondaire.

L'Echevinage en régla les conditions. L'école se tenait à l'hôtel de ville. La rétribution scolaire était fixée à 20 sous par mois pour chaque élève. Cet état de choses subsista, à partir de 1660, pendant plus de soixante ans.

En 1726 se place une innovation. Sans retirer au vicaire sa fonction d'instituteur, le Corps de ville autorise l'établissement d'une école privée. Un sieur Dheilly, qui exerçait auparavant la fonction d'instituteur à Paris, vient s'établir à Albert. On ignore quel était ce Dheilly et ce qui avait pu le déterminer à une telle entreprise, passablement téméraire. Il faut que sa situation à Paris ait été peu prospère pour qu'il ait songé à venir tenter fortune à Albert. Il s'était mis en relation avec M. d'Héricourt, président du conseil de S. A. S. Monseigneur le Comte de Toulouse, qui se montra favorable à son projet et lui donna une lettre de recommandation. Muni de cette pièce, il vint, à la fin de l'année 1726, présenter sa demande à l'Echevinage.

Car il lui fallait l'autorisation de l'administration communale. A cette époque personne ne pouvait penser à revendiquer le droit de liberté : il ne venait point à l'esprit qu'il pût être permis à un citoyen quelconque d'ouvrir librement une école à ses risques et périls. Dans aucune profession on n'admettait le principe de la liberté: toutes étaient soumises au régime des corporations. A plus forte raison l'instruction, qui touche à des intérêts moraux de premier ordre, ne pouvait être l'objet de la libre entreprise d'un particulier. Dheilly ne pouvait donc se passer de l'autorisation de l'Echevinage.

Elle était d'autant plus nécessaire qu'en faisant concurrence aux écoles publiques de la ville Dheilly allait diminuer les ressources du vicaire et du magister qui les tenaient. C'était une atteinte portée aux conditio ns

du contrat que la ville avait passé avec eux. Aussi est-il à croire que sans la lettre de M. d'Héricourt il n'aurait pu obtenir de l'Echevinage son consentement à une pareille innovation.

La recommandation de M. d'Héricourt était toute puissante. Les habitants du Marquisat ne connaissaient d'autorité supérieure que celle de leur seigneur. Pour eux le Président du conseil de Son Altesse Sérénissime était bien plus que ne saurait être aujourd'hui le préfet du département ; c'était presque autant que le président du conseil des ministres. Il n'est sorte de soins que l'Echevinage ne prît pour se concilier la bienveillance d'un si puissant personnage. A toute époque on trouve dans ses archives l'indication des cadeaux qu'il lui envoyait : Truites, pâtés de canard, etc.

Or M. d'Héricourt déclarait que l'établissement projeté par Dheilly « ne pouvait être qu'avantageux ». Il n'était pas permis d'avoir une opinion contraire. Le maire était J.-B. Arrachart, procureur, et par conséquent en relations constantes avec la justice du Marquisat. Les luttes qu'il avait soutenues l'année précédente contre le curé Cressent, avec l'appui du gourverneur, M. d'Aigreville, avaient resserré ces relations. Il ne pouvait que s'incliner devant une lettre signée d'Héricourt.

Dheilly ne demandait que la permission d'ouvrir une école où il enseignerait, indépendamment du français, le latin et le grec. Il sollicitait seulement une subvention de 25 livres par an.

Si modeste que fût cette demande, elle souffrait difficulté.

Grever la ville d'une nouvelle charge et surtout diminuer les ressources des instituteurs de la commune, c'était une affaire sérieuse. Comme il s'agissait d'une

« grosse besogne » la grande assemblée communale fut convoquée, le 19 décembre 1726, pour en délibérer. On y peut remarquer l'absence du curé. Messire Gille Cressent n'était pourtant pas homme à laisser s'introduire une semblable nouveauté sans dire son avis. Mais l'énergique vieillard touchait alors à sa fin ; quelques semaines après il était mort, 25 janvier 1727. L'assemblée accorda l'autorisation à Dheilly et vota la subvention de 25 livres, qui devait courir à partir du 1er janvier 1727.

Dheilly ouvrit donc son école. Probablement il ne fut point combattu par le nouveau curé, Me Beaurain, car on voit dans une délibération du 6 février 1730 qu'il remplissait à l'église les fonctions de second chapier, fonctions qu'il n'avait pu obtenir qu'avec l'agrément du curé.

Cet accord avec l'autorité ecclésiastique ne laisse pas que de surprendre. Car si Dheilly faisait concurrence au magister, M. Joly, ce dernier conservait encore un nombre suffisant d'écoliers, tandis que le pauvre vicaire se voyait complètement déserté par ses éléves et privé par conséquent d'uue partie des ressources dont il avait besoin pour vivre. Il dut réclamer, mais ce fut en vain. Dheilly avait toute la clientèle de l'enseignement secondaire. Et il était appuyé par les officiers du seigneur, par le curé et par l'Echevinage.

Si bien que, en février 1730, lorqu'on installa un nouveau vicaire, on modifia la formule de réception. Le procès-verbal qui avait été préparé reproduisait le libellé des précédents ; on y peut lire encore que le prêtre-clerc enseignera le latin aux conditions indiquées plus haut, mais cette clause est rayée. L'Echevinage sacrifiait donc, et cette fois directement, les intérêts du vicaire à ceux de M. Dheilly ; celui-ci n'avait même plus de con-

current, le vicaire n'avait plus le droit d'enseigner le latin.

L'année suivante, nouvelle installation d'un vicaire. Le procès-verbal est encore ptus explicite : il y est dit que le nouveau vicaire « ne pourra enseigner aucun écolier ».

Mais, quelle que fût la faveur des autorités envers Dheilly, elle ne pouvait lui créer une clientèle assez nombreuse pour le faire vivre. Il s'était trompé dans ses calculs ; la petite ville n'offrait point de ressources suffisantes pour qu'un établissement de cette nature prospérât. Après quelques années de lutte il dut reconnaître l'impossibilité de poursuivre une entreprise qui ne répondait pas à des besoins réels ; en 1734 il ferma son école et quitta le pays.

La ville dut alors revenir aux anciens errements et charger un prêtre de l'enseiguement du latin. Il y avait alors un jeune homme d'Albert qui, ordonné prêtre, n'était pas encore pourvu d'emploi et attendait une nomination. C'était un nommé Gacquière, d'une ancienne famille du pays. Il s'offrit pour remplacer M. Dheilly, et aux mêmes conditions, c'est-à-dire 25 livres par an, et 20 sous par élève de rétribution scolaire mensuelle. Logé chez ses parents, trouvant quelques ressources dans le casuel des cérémonies religieuses, il pouvait se contenter de la situation, pour attendre qu'il fût nommé à un poste de vicaire.

L'Echevinage accepta ses propositions. De ce moment date l'usage qui s'établit définitivement de confier l'enseignement du latin à un second vicaire de la paroisse. Car Me Gacquière ayant été nommé le 2 juillet 1735 prêtre-clerc ou vicaire d'Albert, on crée une place de deuxième vicaire pour Me Charles Roussel qui est chargé, en son

remplacement, de l'enseignement du latin, toujours aux conditions indiquées ci-dessus, et on voit désormais se succéder dans cet emploi une série de seconds vicaires.

Mais il avait fallu, pour les successeurs de Me Gacquière, pourvoir au logement; car ils n'avaient pas comme lui leurs parents à Albert. On leur avait accordé une petite place dans l'hôtel de ville, où déjà le premier vicaire avait, comme nous l'avons dit, un logement à peu près complet. Le second a naturellement une situation moins bonne. Aux termes d'une délibération de l'Echevinage du 8 septembre 1747, il est installé dans la chambre du conseil. Car, en sa qualité de tribunal, l'Echevinage avait, indépendamment de la salle d'audience, une chambre du conseil et de plus un greffe. Comme il ne siégeait qu'une fois par semaine, le lundi, à dix heures, on pouvait disposer de la chambre du conseil en faveur du second vicaire. Il suffisait que celui-ci la laissât libre au moment de l'audience. Il est vrai que le mardi à onze heures il y avait, aussi à l'hôtel de ville, audience de la justice du Marquisat. Mais le second vicaire en serait quitte pour abandonner encore une fois son appartement pendant le temps nécessaire à Messieurs de la justice seigneuriale. Il était autorisé, du reste, à prendre, s'il le préférait, la chambre du greffe. Il est vrai que celle-ci, indépendamment de sa destination judiciaire, était affectée, au moment du Carême et de l'Avent, au logement, du prédicateur qui venait alors prêcher la Station. Dans ce cas le second vicaire devrait, auxdites époques, la laisser libre au prédicateur, et en tout temps, ne point gêner le service du greffe.

On lui donnait droit à la cour et aux lieux d'aisance du premier vicaire.

Nous relatons ces détails parce qu'ils montrent quelle

était la pauvreté de ce temps et surtout quelles étaient les mœurs. On voulait un second vicaire ; il fallait le loger ; on le logeait comme on pouvait, et il se contentait de ce qu'on lui donnait. Aujourd'hui nous ne trouverions plus de prêtres disposés à accepter de pareilles conditions d'existence. Nos vicaires ne voudraient pas se contenter d'une chambre, et s'ils consentaient à s'y résigner, voudraient au moins y être chez eux.

Afin de procurer une petite ressource de plus au second vicaire on lui assura la place de premier chapier, qui donnait droit à une rétribution fixe, indépendamment du casuel.

On peut se demander pourquoi le Corps de ville avait créé cette place de second vicaire, dont le titulaire n'avait qu'une situation si médiocre, et qui en définitive aggravait les charges communales. La principale raison avait été de s'assurer une messe à onze heures du matin, le dimanche.

Le curé disait la grand'messe, ou en langage de l'époque, la haute messe (dite à haute voix). Le premier vicaire était tenu de dire la basse messe (à voix basse), le dimanche comme les autres jours. Mais cette messe basse était un peu matinale ; cinq heures du matin depuis Pâques jusqu'à Saint-Remy, et six ou sept heures de Saint-Remy jusqu'à Pâques. On avait contracté, déjà vers le milieu du dix-huitième siècle, des habitudes de mollesse qui faisaient trouver un peu dur, à ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient assister à la grand'messe, d'être obligés de se lever si tôt. Une messe à onze heures était bien plus commode pour les bourgeois aisés et surtout pour les bourgeoises. Elles avaient le temps, après avoir pourvu au dîner, qu'on faisait à midi, de s'occuper de leur toilette. C'est pour cela qu'on imposa

au successeur de Me Gacquière (délibération du 8 septembre 1748) l'obligation « de ne dire la messe qu'à « onze heures de midi » (onze heures du milieu du jour). Le second vicaire est donc principalement le vicaire de la messe d'onze heures.

On peut remarquer qu'en 1756 (23 novembre) lors de l'installation, comme second vicaire, de Me Dufourmantelle, natif de Millencourt, il est dit qu'il percevra des écoliers auxquels il enseignera le latin la rétribution *ordinaire* de 40 sous par mois. Cela avait pu devenir ordinaire, mais autrefois, et encore en 1748, la rétribubution était de moitié moindre, 20 sous seulement. On ne peut expliquer par la diminution de la valeur de l'argent cette augmentation qui, à huit années de distance, porte au double le salaire de l'instituteur. Il faut admettre que la nécessité s'était fait vivement sentir de procurer au second vicaire une situation moins restreinte et que, d'autre part, une certaine aisance s'était répandue dans la bourgeoisie d'Albert.

Nous devons encore noter que M. Dufourmantelle prend l'engagement d'enseigner gratis les enfants pauvres qui lui seront désignés par le curé. Est-ce une compensation à l'augmentation de la rétribution scolaire ? Nous sommes plutôt portés à penser que cette obligation, quoique non consignée aux procès-verbaux antérieurs, a existé de tout temps. Nous aimons à croire que jamais prêtre-clerc ne se sera refusé à donner des leçons gratuites aux enfants pauvres qui voulaient apprendre le latin, probablement dans le but de devenir prêtres un jour. Notons que c'est le curé et non l'Echevinage qui doit donner le certificat à l'enfant bien doué mais pauvre. Cela nous confirme dans la supposition qu'il s'agit d'enfants destinés à l'état ecclésiastique.

Telles furent jusqu'à la Révolution les conditions dans lesquelles l'enseignement secondaire fut organisé à Albert.

Une seule amélioration y fut apportée en 1777, lors de l'installation d'un sieur Maréchal comme second vicaire. On avait fini sans doute par reconnaître que le logement dans la chambre du conseil ou dans la chambre du greffe était fort incommode et peu convenable. On accorde à M. Maréchal, « pour l'engager à soigner d'au- « tant plus ses écoliers » d'être logé, aux frais de la commune, hors de l'hôtel de ville.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

L'Ecole des Filles

L'école des filles était distincte de celle des garçons. Jusqu'à la fin du dix-septième siècle elle était dirigée par une institutrice laïque, qui était nommée par l'Echevinage dans les mêmes conditions que le maître d'école.

Pour les filles comme pour les garçons l'école se tenait alors dans les bâtiments de l'hôtel Dieu : naturellement les locaux étaient séparés.

Pour tous, les heures de classe étaient les mêmes. Pendant le semestre d'hiver, du 1er novembre au 1er avril, on faisait classe le matin de neuf heures du matin à midi et ensuite de une heure à quatre heures. Durant le semestre d'été, du 1er avril au 1er octobre, la classe avait lieu le matin de huit heures à douze heures et après-midi de deux heures à six heures. On peut remarquer qu'il n'est aucunement question de vacances.

Tous les jours, avant de commencer la classe, la maîtresse d'école devait conduire ses élèves à l'église pour y chanter l'antienne et la leur faire chanter.

Il va de soi que le dimanche et les jours de fête, elle les conduisait à la messe. Car elle n'était pas seulement chargée de leur apprendre à lire et à écrire, mais de leur enseigner aussi « à prier le bon Dieu et leur créance » (croyance), c'est-à-dire leur catéchisme.

Elle devait donner l'instruction non seulement aux élèves qui lui payaient rétribution, mais aussi aux filles pauvres. La liste de celles qui étaient reconnues avoir droit à cette instruction gratuite était dressée par l'Echevinage.

La ville fournissait à la maîtresse d'école, indépendamment de la classe dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, une habitation en ville. Elle l'exemptait du logement des gens de guerre « et autres subsides » c'est-à-dire de toutes les charges de commune.

Il lui était alloué, comme rémunération des soins qu'elle devait donner aux filles pauvres, 12 septiers de blé, mesure d'Albert, payables de mois en mois, à prendre sur les revenus de l'Hôtel-Dieu, laquelle fourniture était « considérée comme aumône auxdites filles ».

De ses autres élèves elle était autorisée à percevoir une rétribution scolaire dont le taux était fixé par l'Echevinage et qn'elle n'avait pas le droit de dépasser : trois sols par mois de celles qui n'apprenaient que l'A, B, C, ou « les petites lettres » ; six sols de celles qui apprenaient « à lire et à écrire et à jetter ».

Cette dernière expression nous semble bizarre : elle signifie « compter », car on enseignait l'arithmétique, surtout aux femmes, par le moyen de jetons. Un ancien auteur, F. Legendre, consacre 32 pages de son ouvrage

intitulé : « l'arithmétique en sa perfection » à un traité spécial de « l'arithmétique par les jetons ». Il dit dans son introduction que « cette manière de calculer est « plus pratiquée par les femmes que par les hommes ». L'exactitude de son observation se vérifie par ce qui se passait à Albert. Les filles apprenaient à jeter, c'est-à-dire à calculer sans le secours des chiffres arabes ou romains, qui, sans doute, dans l'esprit du temps étaient considérés comme des choses trop abstraites pour le sexe faible. Le règlement municipal auquel sont empruntés les détails qui précèdent n'emploie pas la même expression quand il s'agit pour les garçons de l'enseignement de l'arithmétique. Il faut en conclure que les garçons apprenaient au moyen de chiffres.

Ce réglement municipal porte la date du 20 novembre 1692 ; on y reconnait la marque de Me Guillain Gelée, le maire d'alors, homme d'une capacité éprouvée, aussi entendu à l'administration des affaires communales qu'à celle de ses propres intérêts, ou des intérêts de ses clients. Il était procureur (avoué) au Marquisat d'Encre, et fit une fortune considérable qui lui permit d'acheter le château de Boulan.

Il était encore en fonctions l'année suivante lorsque eut lieu la réception d'une nouvelle maîtresse d'école, Louise Lancea, native d'Amieus. On y procéda suivant les formes d'usage, avec le concours du curé, M. Tardif, du vieux M. d'Haudoire le gouvernemeur de la ville, du bailly Me Jean Joly, « noble homme », car il était avocat au Parlement, du procureur fiscal Me Latiffy, et de l'Echevinage, alors composé des « honorables hommes » Guillain Gelée, Alexandre Varanguien, Pierre Waringuien et Jean Duval.

Louise Lancea entra en fonctions le 1er mai 1693.

Juste quatre ans après, le 1er mai 1697, « Très haute « et très puissante dame, Madame Françoise de Roche- « chouart, marquise de Montespan, demeurante rue « Saint-Dominique, paroisse Saint-Sulpice à Paris, « stipulant et se portant fort par S. A. S. Monseigneur « le Comte de Toulouze, grand amiral de France » qui était marquis d'Albert, passait avec « les filles de la « charité servantes des pauvres malades » le traité qui les chargea du service de l'hôpital d'Albert.

A partir de cette époque, il n'est plus question de l'enseignement des filles dans les archives de la ville. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui appartenaient à une congrégation enseignante, en même temps que charitable, en furent chargées. L'Hôtel-Dieu resta l'école des filles, mais celle des garçons fut désormais installée à l'hôtel de ville.

L'Ecole des Garçons.

Le plus ancien document que nous possédions relativement au maître d'école remonte au 21 novembre 1690, époque où François Lecomte remplissait les fonctions de magister dans les conditions déterminées par son acte de réception du 24 novembre 1680, que nous n'avons pas. Il exerçait donc depuis 10 ans. Plusieurs administrations s'étaient succédé et il était resté en place.

Mais on doit croire qu'il avait donné des sujets de plainte. Vraisemblablement il n'était pas très assidu à ses devoirs.

C'est pourquoi l'Echevinage prit contre lui une mesure rigoureuse qui prouve à quel point le maître d'école était dans sa dépendance. On lui retire, à partir du 1er décembre 1690, son traitement de cinquante livres par an. On ne le destitue pas, cependant ; il restera en fonctions ;

il conservera tous les autres avantages qui lui sont attribués, mais il subira cette réduction de cinquante livres, qui devait lui être fort sensible, et qui pouvait être le prélude de son renvoi, car il n'est maintenu que « jusqu'à nouvel ordre ». Cette décision de l'Echevinage fut notifiée à Lecomte dès le lendemain par Jean Debécourt, sergent de ville. Les sergents (serviteurs) de ville était les huissiers de l'Echevinage.

Le maire d'alors était un homme intelligent et capable : il était à la tête d'un commerce important ; pendant longtemps il avait eu la ferme des moulins seigneuriaux; Eloi Thibaut n'était, non plus que ses collègues, homme à frapper l'instituteur sans motifs sérieux. Il est donc raisonnable d'admettre que François Lecomte avait des torts. Mais ce qu'il faut constater c'est que, s'il était l'objet d'une mesure injuste, il n'avait aucun moyen légal de s'en défendre. A qui se serait-il adressé ? Il est vrai que l'Echevinage avait pris sa résolution sans le concours du curé ni des représentants du seigneur ; c'était une violation du contrat du 24 novembre 1680, dont nous ne possédons pas le texte, mais qui devait porter, suivant la règle, que la révocation de Lecomte ne pourrait avoir lieu que par le concours de toutes les autorités qui avaient pris part à sa nomination. Mais l'Echevinage s'était bien gardé de prononcer la révocation de Lecomte. Il s'était contenté de statuer au sujet du traitement qu'il avait à lui payer et avait ainsi tourné la difficulté. Il savait que ni M. le curé ni l'autorité seigneuriale n'avaient action directe et positive pour contraindre la commune à un paiement qu'elle ne voulait pas effectuer. Ils ne pouvaient agir que par voie d'influence morale. De tout temps ceux qui tiennent les

cordons de la bourse éprouvent la tentation d'agir en maîtres de la situation.

Lecomte fut obligé de se soumettre. Nous le retrouvons en effet en fonctions, deux ans après, sous l'administration de Guillain Gelée. D'après le réglement du 20 septembre 1692, il reste, comme auparavant, logé à l'hôtel de ville, exempt du logement des gens de guerre et autres charges de commune, mais il n'a pas droit aux cinquante livres de traitement annuel.

L'une des premières prescriptions qui lui sont rappelées dans ce règlement, c'est de se montrer plus assidu à tenir la classe aux heures que nous avons îndiquées précédemment. L'Echevinage surveillera du reste l'exactitude aussi bien des écoliers que de leur maître. Un de ses membres, à tour de rôle, se rendra à l'école une fois par semaine et vérifiera si tout se passe convenablement, « Si les escolliers font leur devoir de se rendre « ausdites escolles et le maistre d'escolle de son côté a « soin de les enseigner. »

La rétribution scolaire qui doit être payée par les parents est la même que pour les filles.

Les pauvres doivent recevoir l'instruction gratuite, mais aux dépens de la ville et non du maître d'école. La ville paiera à celui-ci « pour les bien instruire à lire « et escrire et leurs enseigner à prier le bon Dieu et « leur créance » une rétribution de 3 sols par mois et par écolier. La somme sera prise, comme aumône aux pauvres, sur les revenus de l'Hôtel-Dieu.

Ce taux de 3 sols par mois est celui que les élèves payants doivent pour les « petites lettres ». La ville obtient à ce même prix, pour ses pauvres, l'enseignement complet que les bourgeois paient 6 sols. Naturellement c'est l'Echevinage qui dresse la liste des pauvres admis

à ces espèces de bourses. Elle pourra s'élever jusqu'au nombre de 30 écoliers, chiffre qui n'est pas encore atteint en 1692. L'échevin de semaine aura soin de vérifier en faisant son inspection si les écoliers portés sur la liste des pauvres sont présents : et pour lui faciliter cette vérification, qui doit être le premier de ses soins, « iceux « seront assis dans lesdites escolles sur des bans sépa- « rés ».

Il faut convenir que si cette prescription permettait à l'échevin de faire aisément le compte des pauvres présents en classe, elle s'accordait parfaitement, d'autre part, avec l'esprit du temps qui établissait une inégalité si tranchée entre les riches et les pauvres.

Le maître d'école est en même temps le chantre de la paroisse. Il conduit les enfants tous les matins à l'antienne. Il assiste au service divin les dimanches et jours de fête. Il assiste aux services mortuaires et reçoit les rétributions qui en résultent.

Il sonne midi, et jouit en conséquence d'une pièce de pré appartenant à la ville et qu'on appelle pour cela le Pré de Midi. Il porte aux paroissiens l'eau bénite tous les dimanches et perçoit la rétribution d'usage.

Rien n'indique si François Lecomte donna désormais pleine et entière satisfaction aux maire et échevins d'Albert.

Vingt ans plus tard, son successeur, Antoine Bouillet, contre lequel l'administration d'alors avait des sujets de plainte, fut l'objet d'une mesure toute différente de celle qui avait été prise contre Lecomte. L'Echevinage avait plusd'une ressource contre un maître d'école dont il était mécontent.

Sans casser Bouillet aux gages, on laissa s'établir une

concurrence qui lui était évidemment très préjudiciable, celle d'un sieur Sénéchal. Il ne paraît pas que Sénéchal ait eu, pour s'établir instituteur à Albert, l'approbation expresse de l'Echevinage. C'eût été une violation trop flagrante du contrat résultant de la nomination de Bouillet. Sénéchal se contenta de la tolérance dont l'Echevinage usa envers lui.

Son établissement prospérait; Bouillet voyait diminuer le nombre de ses écoliers et par suite le chiffre de ses rétributions scolaires. Mais il avait ses partisans, et il suffisait que ceux-ci arrivassent au pouvoir pour qu'il se produisit un changement dans la situation.

C'est ce qui eut lieu par suite des élections de mai 1718.

A l'Echevinage présidé par M. Adrien Drouart, procureur au Marquisat, succéda alors celui dont le chef était M. Antoine De la Chenet, qui représentait, non plus les gens de robe, comme Drouart, mais plutôt les gens d'épée .Le père de M. De la Chenet, ancien garde du Roi, avait la qualité d'écuyer. Il était chevalier de Saint Lazare et de Notre-Dame du Mont Carmel, commandeur de Miraumont et autres lieux.

Aux avantages de la naissance, M. de la Chenet fils joignait ceux de la fortune, surtout depuis son mariage avec la veuve Decourcelle, née Doucet, ou, comme on disait alors, Doucette ; car à cette époque les noms propres avaient encore leur masculin et leur féminin. Il possédait une large aisance qui lui avait permis de venir en aide à la ville dans la circonstance que voici.

Entre la porte de Bray et le faubourg de Bapaume, il n'y avait aucune communication directe. La présence du château y faisait obstacle : car, au pied des murs de la forteresse se trouvait le fossé d'enceinte où coulait l'eau de la rivière, et au delà du fossé le grand jardin du

château. En 1718, le comte de Toulouse concéda à la ville, aux dépens du grand jardin, un chemin qui, partant de la porte de Bray, longeait le bord extérieur du fossé et allait joindre le faubourg de Bapaume. C'est la voie qui, rectifiée, forme aujourd'hui une partie de la rue de Péronne, traverse la place Nationale, et, sous le nom de rue Mazagran, se continue jusqu'au faubourg de Bapaume. Mais, pour mettre en état le chemin dont le sol était ainsi gracieusement concédé par le seigneur, il fallait faire des dépenses pour lesquelles les fonds manquaient dans la caisse municipale. M. Antoine de la Chenet offrit d'en faire l'avance, ce qui fut accepté avec reconnaissance, 21 avril 1718. Nous dirions peut-être, dans le langage d'aujourd'hui, que c'était une manœuvre électorale, car le moment de renouveler l'Echevinage était tout proche. En effet, quinze jours après, le 1er mai 1718, M. de la Chenet fut nommé maire.

Son administration dura deux ans.

Pendant quelque temps, le nouveau maire toléra l'école de Sénéchal, peut-être parce qu'il ne trouvait pas dans les autres membres de l'Echevinage un appui suffisant pour entreprendre de la fermer. Mais le jour où, quelque brouille étant survenue entre Sénéchal et les échevins qui l'avaient soutenu jusque-là, M. de la Chenet se sentit une majorité assurée, il changea immédiatement l'état des choses avec une violence qui atteste une hostilité fort ancienne.

Le 21 septembre 1719, il fait voter par l'Echevinage une résolution où on lit que « Antoine Bouillet est seul « maître d'école admis et reçu en cette paroisse » que « les rétributîons des écoliers font partie de sa con- « dition et pour l'aider à subsister » qu'en conséquence « il sera fait défense à François Sénéchal de « tenir

« école à l'avenir, à peine de 75 sols d'amende, et de « plus grande peine en cas de récidive; que chaque « particulier qui enverrait à l'école audit Sénéchal sera « condamné à 10 sols d'amende ».

On voit par là que la liberté d'enseignement n'existait à aucun point de vue. Le Corps de ville était en droit d'interdire aux uns d'exercer la profession d'instituteur et de défendre aux autres d'envoyer leurs enfants ailleurs que chez le maître officiellement reçu et admis par l'autorité communale. On voit aussi qu'il appartenait à l'Echevinage d'édicter des peines contre ceux qui contreviendraient aux mesures d'administration qu'il jugeait bon de prendre. Ajoutons que c'était ensuite l'Echevinage lui même qui, comme tribunal de police, connaissait de ces contraventions. Montrons enfin, que c'était encore lui qui exécutait ses propres décisions. En effet, dès le lendemain, 22 septembre 1719, le maire de la Chenet, assisté de deux échevins, MM. Hazin et Decalogne, du greffier de ville, M. Debrye, et du sergent de ville, Jean Debécourt, se transporte chez Sénéchal « qui se mêle de tenir école » et chasse de chez lui les vingt-cinq enfants qui s'y trouvaient. Leurs noms sont consignés au procès-verbal de cette exécution.

Bouillet triomphait, mais sa joie fut de courte durée. Très probablement ce n'était point sans motifs que les prédécesseurs de M. de la Chenet l'avaient trouvé au-dessous de sa tâche. Quelques mois plus tard, M. de la Chenet lui-même l'abandonnait et le remplaçait par un jeune homme de 21 à 22 ans, Jean Damay, qui fut reçu dans toutes le règles, ainsi que l'atteste le procès-verbal du 15 novembre 1719. Ce jour-là, en l'hôtel de ville, devant Mr Gille Cressent, curé de la paroisse, Messire Jacques-Louis de Haudoire, chevalier, seigneur d'Aigre

ville, de la Pré et autres lieux, capitaine et gouverneur des ville et château d'Albert, devant les maire et échevins assistés des marguilliers, d'anciens maires et marguilliers, comparut Jean Damay, natif de Ville-sous-Corbie; on le fit chanter et il fut reçu maître d'école et clerc-lai d'Albert.

En la première qualité il est chargé « d'instruire la « jeunesse et enfants de la ville ». Il apprendra aux uns « les petites lettres » et aux autres « à lire les bonnes « lettres et à écrire et l'arithmétique ».

L'expression « bonnes lettres » qui est ici opposée aux « petites lettres » ou « A, B, C », ne se trouve guère que dans Cotgrave, qui la traduit par « Learning ». C'est ce que nous nommons aujourd'hui « les belles- « lettres ». Nous avons changé l'épithète : « belles » au lieu de « bonnes ». Ce n'était assurément qu'une littérature bien rudimentaire qui était enseignée par Jean Damay.

On rétablit pour lui l'ancien traitement de cinquante livres par an : « laquelle somme de cinquante livres lui « sera payée de quartier en quartier par l'argentier, sur « sur les biens et revenus de la ville, nonobstant toutes « ordonnances, comme gages et services tenant lieu « d'aliments, les charges réelles et rentes foncières « anciennes de la ville préalablement payées ».

Par contre, on supprime le paiement des trois sols par tête et par mois pour les écoliers pauvres. Il devra instruire les pauvres gratuitement, quel qu'en soit le nombre. C'est toujours l'Echevinage qui dresse la liste de ces boursiers.

En ce qui concerne les fonctions de chantre on reproduit les dispositions du règlement du 20 septembre 1692.

Celle relative à l'eau bénite du dimanche appelle ici

une observation. Un procès-verbal qui se place quelques années plus tard, le 14 septembre 1721, au moment où Jean Damay venait de quitter sa place de maître d'école par suite du mariage qu'il avait contracté, au mois de juin précédent, avec Marie-Anne Picart, nous permet de donner une idée exacte de ce qu'était cette rétribution allouée au maître d'école ; le plus souvent un morceau de pain sec.

La place de magister étant alors vacante, plusieurs candidats se présentaient pour succéder à Jean Damay. Ils proposèrent à l'Echevinage de remplacer par une certaine quantité de blé à fournir par la ville « l'eau « bénite, qui se paie en pain, lequel se trouve le plus « souvent gâté et de peu de profit, n'en pouvant faire la « consommation assez tôt ». Ils ajoutaient une considération où perce l'humiliation qu'ils éprouvaient de cette quête à domicile, disant « que cela dérangeait le maître « d'école de ses devoirs de magister ». l'Echevinage entra dans leurs vues et vota une contribution à établir sur les habitants pour tenir lieu de l'eau bénite. Mais il fallait pour cela l'approbation de l'intendant de la province, car, en matière d'impôts, le gouvernement du Roi avait seul autorité ; il eût été nécessaire que le rôle à établir fût arrêté par l'intendant de Picardie. Celui-ci se sera refusé à la création de cette taxe particulière, car il est certain que la délibération ne fut pas exécutée.

M. Joly qui fut le candidat agréé, continua donc à porter l'eau bénite tous les dimanches, et plus d'un siécle après, j'ai vu son petit-fils, héritier de ses traditions comme de ses fonctions, venir tous les dimanches chez mon grand-père, avec son vase de cuivre et son goupillon, comme faisaient son père et son aïeul. On ne lui donnait plus le morceau de pain sec d'autrefois ; les

mœurs s'étaient améliorées ; on lui donnait un liard.

François Joly, qui succéda à Damay, en 1721, était un jeune homme de 24 ans. Il remplissait toutes les conditions requises pour faire un bon magister. Aussi resta-t-il en fonctions jusqu'à sa mort arrivée en 1752.

Il laissait deux fils, dont l'un était entré dans les ordres ; il était alors vicaire à Vignacourt. L'autre, Guillaume Joly, était encore un peu jeune, il n'avait que vingt-deux ans ; mais élevé à l'école de son père, il était capable de lui succéder et fut nommé sans difficulté. Il tint l'école d'Albert pendant près de vingt ans, jusqu'à sa mort arrivée en 1771. Il laissait un fils qui n'avait pas encore quinze ans, de sorte qu'on ne pouvait songer à lui donner la place de magister.

Le Corps de ville hésita quelque temps sur le choix à faire ; ce ne fut qu'environ deux mois après, le 18 juillet 1771, qu'il se décida à confier les fonctions de maître d'école à deux personnes au lieu d'une seule, au sieur Nicolas Grené et à son fils Théodore.

A cette augmentation du personnel enseignant devait nécessairement correspondre une augmentation de dépense. Le logement dans l'Hôtel de Ville suffisait aux deux instituteurs puisque c'étaient le père et le fils, mais il fallait élever le traitement puisqu'il y avait deux personnes à faire vivre. Pollet, le maire d'alors, fit porter leur traitement à cent cinquante livres par an.

Il s'éleva, quelques années après, des plaintes contre les sieurs Grené et l'administration de la ville voulut sévir contre eux.

Mais nous avons dit qu'il s'était produit en 1771 un changement très considérable. La ville avait perdu son indépendance communale ; elle était tombée sous l'au-

torité du pouvoir central et le Roi lui avait nommé un maire à titre d'office, M. Latiffy. C'était une révolution qui s'était opérée. On n'en avait vu tout d'abord que les côtés extérieurs. Le procureur de la ville était désormais le procureur du Roi, M. Latiffy avait titre de conseiller du Roi et il en était très fier. On croyait qu'à cela près l'Echevinage conservait ses pouvoirs et que son administration restait libre, qu'il pouvait se débarasser à son gré d'instituteurs dont il n'était pas satisfait. C'était une erreur et M. Latiffy, qui y était tombé tout le premier, fut obligé de constater que son administration n'était pas libre, qu'elle était soumise à l'ingérance de l'Intendant de Picardie.

L'Echevinage avait, par délibération du 6 janvier 1774 réduit à cinquante livres le traitement des instituteurs : c'était revenir à l'ancienne règle et ainsi couper les vivres au fils Grené. Mais les sieurs Grené allèrent trouver l'Intendant, le gagnèrent à leur cause, et la résolution de l'Echevinage ne put être exécutée.

Cela sembla dur au Corps de ville. Il voulut revenir à la charge ; le 15 novembre de la même année l'affaire fut remise en délibération, sur les réquisitions du vieux Me Jollyet, le procureur du Roi, qui demanda, contrairement à l'avis de l'Intendant, que la décision du 6 janvier reçût son exécution. M. Latiffy et deux de ses assesseurs, MM. Drouart et Saguier, opinèrent pour un moyen terme. Tous trois furent d'avis de continuer le paiement des gages. à raison de cent cinquante livres, jusqu'au 1er janvier 1775, mais de ne plus payer, à partir de cette époque, que cinquante livres par an. Les deux autres assesseurs, MM. Guilbert et Herby, soutinrent, au contraire, qu'on devait s'en tenir à la décision du 6 janvier et l'exècuter rigoureusement. Guilbert était

assez mal venu à se montrer si sévère envers les Grené, car c'était à son instigation que ceux-ci avaient été reçus en 1771 aux conditions que l'on sait. On le lui reprocha en pleine séance, et Pollet, l'ancien maire, vint déclarer « que c'était contre son assentiment que les sieurs Grené « avaient été reçus, que ç'avait été comme forcé par le « surplus du Corps de ville et notamment par le sieur « Guilbert qui était présent ».

Grené retourna trouver l'Intendant et obtint de lui ordonnance portant qu'on lui paierait à raison de cent cinquante livres ses gages, dont trois trimestres étaient échus au 1er octobre 1774. Ainsi l'Intendant avait désormais la haute main sur les affaires de la ville ; il pouvait lui imposer des dépenses ; la liberté avait disparu. Il fallut se soumettre et le 5 janvier 1775 le Corps de ville se résigna à obtempérer à l'ordonnance, non sans protestation de Me Jollyet, qui refusa de signer le procès-verbal.

Le vieux levain de franchises municipales continuait à fermenter. La difficulté fut de nouveau soulevée au sujet des nouveaux trimestres qui vinrent à échéance aux 1er janvier et 1er avril 1775. L'Echevinage ne veut payer que sur le pied de cinquante livres par an, les Grené, insistent pour le taux de cent cinquante livres ; l'Intendant les appuie par lettre du 8 avril. Le 14 du même mois, l'affaire revient en délibération au Corps de ville ; le procès-verbal de la séance est tout un plaidoyer en réponse à la production, qui avait été faite par les Grené d'une attestation en leur faveur, signée par un certain nombre de pères de famille. « Ils n'ont pour eux, dit « l'Echevinage, qu'un nombre restreint de chefs de « famille sur quatre cents que contient la ville. Le con- « trat fait avec eux en 1771 n'est point synallagmatique,

« Puisqu'ils ont conséquemment la liberté de se retirer « quand ils le veulent, le corps de ville doit avoir le « droit, quand le bien public le demande, de supprimer « ou de modérer leurs gages. Leur traitement est payé, « non avec les deniers de la fabrique, mais avec ceux « de la ville, et la ville est trop obérée pour supporter « la charge de cent cinquante livres par an. Si on leur « a accordé une pareille somme, c'est sans réflexion, à « une époque où, d'ailleurs, l'administration était « confiée à des maire et échevins dont les pouvoirs « étaient temporaires. » L'Echevinage se disait évidemment que les finances municipales étant gérées désormais par des officiers nommés à vie par le Roi, il convenait de les mieux administrer et de revenir aux anciens tarifs. En conséquence de cette argumentation, qui, sur plus d'un point, prête fort à la critique, le corps de ville ayant mandé Grené père, « lui propose de lui « payer et de lui continuer à lui seul une pension annu- « elle de cinquante livres, sur les deniers patrimoniaux « de la ville, ainsi qu'avait le sieur Joly, son prédéces- « seur, chantre et maître d'école à Albert, laquelle somme, « jointe aux rétributions de l'église, droit d'école, avec « un logement, est très suffisante pour vivre honnête- « ment à Albert, à la charge par lui de satisfaire à tout « ce que ledit sieur Joly était obligé ». Mais Grené répond fièrement « qu'il exige les cent cinquante livres « convenues lors de sa réception » et brave le corps de ville en lui déclarant en face « qu'il a un bon tuteur « dans Monseigneur l'Intendant ».

Nous relatons ces détails pour montrer qu'il s'était opéré un changement complet par la suppression des libertés communales ; changement qui étonnait les esprits de ceux-là même dont la vanité avait brigué et obtenu les nouvelles charges royales de l'Echevinage.

L'instituteur n'était plus comme autrefois dans la dépendance absolue du Corps de ville. Il était et il se sentait protégé par l'autorité centrale : celle-ci avait la haute direction des affaires de la ville. C'était un régime qui, beaucoup plus que l'ancien, se rapprochait de celui sous lequel nous vivons.

Les Grené durent finir par quitter la place. S'il l'on en croit les archives de la ville, et si on lit, sous la rature de certains passages, les accusations dont ils étaient l'objet, surtout Grené fils, l'école était fort mal tenue ; les enfants y recevaient de mauvais exemples ; il était absolument indispensable de réformer les mœurs de la jeunesse ; et les personnes les plus notables de la ville, Me Cauchye, le curé, en tête s'étaient énergiquement prononcées contre un état de choses des plus fâcheux.

Les Grené donnèrent leur démission le 22 octobre 1775 dans une assemblée de MM. les maire et échevins de la ville, anciens maires et échevins, curé et notables habitants. La démission fut acceptée à l'instant et injonction leur fut faite de quitter le logement qu'ils occupaient à l'hôtel de ville et de rendre les ornements d'église et autres objets pouvant appartenir à la fabrique.

Tout n'était pas fini par leur retraite. Restait la question de savoir à quel taux on paierait leurs gages depuis le 1er janvier 1775. Ce fut l'objet d'un long procès qui fut porté jusqu'en cour de Parlement et dans le détail duquel il est inutile d'entrer. Disons seulement que la ville perdit son procès et fut même condamnée à payer aux sieurs Grené leur traitement de cent cinquante livres jusqu'à la date de Mars 1776, à titre d'indemnité de leur renvoi, et que les frais dépassèrent de beaucoup l'importance du litige.

On ne chercha pas longtemps un successeur aux

Grené ; il était tout indiqué et même arrêté à l'avance.

C'était le jeune Joly, fils et petit-fils des anciens maîtres d'école de la ville ; il venait d'entrer dans sa vingtième année et, tant au point de vue de la conduite qu'à tous autres égards, réunissait tous les suffrages. Dès le 4 novembre 1775 il fut reçu, et la ville qui avait, peu auparavant, dans sa lutte contre Grené, trouvé si lourde pour ses finances obérées la charge d'un traitement de cent cinquante livres, n'hésita pas un instant à accorder ces mêmes gages au jeune magister de son choix.

On peut remarquer, dans le procès-verbal que nous allons reproduire, une nouvelle conséquence de la suppression de la commune. Joly n'est pas, comme Damay, nommé maître d'école et chantre par une assemblée du seigneur, de l'église et de la commune. Du seigneur, il n'est plus désormais question ; ses pouvoirs ont disparu, absorbés par ceux du Roi. Ce qui concerne l'église est maintenant traité séparément de ce qui regarde la ville. Les curé et marguilliers commencent par nommer Joly aux fonctions de chantre, et, quand cette nomination est approuvée par l'évêque d'Amiens, Joly vient se présenter comme candidat aux fonctions de maître d'école devant le Corps de ville statuant seul, au point de vue unique des intérêts municipaux. Ce n'est pas toutefois qu'il y ait séparation de l'Eglise et de l'Etat. Pareille idée ne pouvait venir alors aux esprits. On va voir que le chantre maître d'école était obligé de concilier ses fonctions scolaires avec celles dont il était chargé comme homme d'église ; et si elle portait à cent cinquante livres le traitement de Joly, c'est parce que celui-ci prenait l'engagement de fournir au curé un second chapier.

Nous reproduisons en son entier le procès-verbal du 5 novembre 1775, parce qu'il donne des indications complètes sur les conditions dans lesquelles se trouvait l'instituteur primaire d'Albert au moment de la Révolution :

« Les sieurs curé et marguilliers d'Albert auraient « nommé, pour faire les fonctions de chantre à l'Eglise « d'Albert, la personne de Charles-Guillaume-François « Joly, maître écrivain, demeurant à Albert ; à quoi « Monseigneur l'évêque d'Amiens aurait donné son approbation le 23 octobre.

« S'agissant actuellement par l'assemblée de choisir « un autre maître d'école, dont la nomination a toujours « été faite par les seuls maire et échevins, ledit sieur « maire aurait dit qu'en considération des services rendus « à cette paroisse par le sieur Guillaume Joly père, et « auparavant par le sieur Joly, grand-père d'icelui Joly, « qui ont rempli avec honneur et même seuls succes- « sivement la place de chantre et maître d'école en cette « ville, on ne pouvait sans injustice refuser les mêmes « fonctions à leur fils et petit-fils, qui était actuellement « assez avancé en âge pour les remplir, qui possédait les « talents nécessaires et aux mœurs duquel on ne pouvait « faire aucun reproche.

« Sur quoi délibérant, et du consentement de M. Jol- « lyet, faisant fonctions de procureur du Roi, l'assemblée « a, d'une voix unanime, décidé et ordonné que ledit « sieur Charles-Guillaume Joly, chantre en l'église « d'Albert, serait, ainsi que le sieur Joly, son père, et « avant lui son aïeul, en même temps chantre et maître « d'école en l'église et paroisse d'Albert, à la charge, par « ledit Joly, de remplir exactement tous les devoirs de « cette place, énoncés dans les actes faits pour ses pré- « décesseurs, notamment :

« De tenir école sans absence ;
« De conduire les enfants deux à deux à la messe ;
« Chanter l'antienne de la Vierge ;
« Sonner l'angelus aux heures ordinaires ;
« Sonner les grandes messes à petites cloches ;
« Envoyer des enfants servir les messes ;
« Enseigner les pauvres gratis sur les mandements de « messieurs les maire et échevins ;
« Ne percevoir pour les écoliers que les rétributions « usitées et telles que lesdits sieurs maire et échevins « voudront les taxer, sous l'inspection et police desquels « ledit Joly et lesdites écoles demeureront selon l'usage ;
« Et enfin, à la charge, par ledit Joly fils, de payer « et entretenir à ses dépens au service de l'église « un second chantre, agréable à M. le curé d'Albert, « fourni d'habits ecclésiastiques, qui servira de second « chapier les fêtes et dimanches et qui fera les offices « des jours ouvriers lorsqu'il échoira plusieurs grand'- « messes et services, afin que les écoliers puissent être « ramenés à l'école après avoir entendu la messe et y « rester sous les yeux de leur maître ;
« En considération de tout quoi ladite assemblée « accorde audit sieur Joly le logement et lieux que lesdits « sieurs Grené, et avant eux le sieur Joly son père, « occupaient en l'hôtel de ville d'Albert, et une somme « de cent cinquante livres par an à compter du 1^er^ novem- « bre présent mois, payable de quartier d'année en quar- « tier, le tout tant que bon semblera auxdits sieurs maire « et échevins.» Signé Latiffy (le maire) François, « Saguier, Herby, échevins ; Jollyet, procureur du Roi.»

Le père et le grand-père de M. Joly avaient exercé les fonctions de maître d'école de 1721 à 1771, pendant une

période de cinquante années. M. Joly les a gardées pendant cinquante-neuf ans accomplis. Les vieillards d'Albert, ceux qui fréquentaient l'école, comme l'écrivain qui trace ces lignes, il y a soixante et quelques années, se rappellent sa haute stature, sa figure longue et osseuse, son nez proéminent, ses petits yeux gris qui pétillaient sous d'épais sourcils, son bonnet de soie noire, sa grande houppelande marron, et sa férule.

Nos jeunes générations n'ont point, grâce à Dieu, la notion de la férule, mais elle est restée très vive chez ceux qui ont commencé leurs études avec M. Joly ; ceux là ont compris sans peine, quand plus tard ils ont appris le latin, le sens du verbe *fer ire*, frapper, et par suite l'expression française « sans coup férir ». Le digne vieillard avait conservé pieusement les traditions de ses aïeux et ses écoliers étaient traités par les procédés qui étaient en usage un siècle auparavant ; la férule était l'instrument indispensable de la discipline scolaire. Je vois encore cette longue verge de fer qui était toujours dans la main, ou à portée de la main de notre maître et qui venait tout à coup s'abattre sur la tête, sur les épaule ou sur les doigts de l'élève surpris en flagrant délit d'inattention. Qui aime bien châtie de même ; nous étions évidemment très aimés de M. Joly ; je ne dirai pas qu'en retour nous avions pour lui une vive affection, mais il nous inspirait une salutaire terreur, qui était pour nous le point de départ de la sagesse. Dame! il n'est pas agréable d'être condamné à recevoir un certain nombre de coups de férule. Qnand cela arrivait, il fallait s'avancer auprès du bureau du redoutable magister et allonger la main qui avait commis le crime d'attraper qnelque mouches au vol ; on devait rapprocher les quatre doigts et le pouce, pour recevoir sur leurs extrémités réunies l'ap-

plication de la règle plate en bois qui était affectée à cet usage et constituait la férule numéro deux. Comme on retirait vite la main pour éviter le coup ! On n'y gagnait rien pourtant, car il fallait la tendre de nouveau jusqu'à ce qu'on eût bien et dûment reçu sur les doigts le nombre de coups porté dans l'arrêt de condamnation. Pour nous l'expression « recevoir sur les doigts », dont le sens aujourd'hui a besoin d'être expliqué, n'avait rien de métaphorique.

Les coups de férule n'étaient point le seul châtiment employé pour réprimer nos incartades. Il y avait aussi le bonnet d'âne, à l'usage de ceux qui avaient le sentiment de l'amour-propre un peu développé, et pour les natures plus rudes, ou pour les fautes plus graves, la mise à genoux, qui était compliquée d'un raffinement cruel, en ce que le patient s'agenouillait sur l'arête d'une sorte de triangle de bois, instrument de supplice très redouté. Ce triangle, pour les grands coupables, la férule pour les fautes courantes, représentaient le maximun et le minimum des pénalités de notre code scolaire.

Le grand bureau noir de M. Joly et, pour nous des bancs avec tables disposés de chaque côté d'une allée centrale, formaient, avec les instruments de punition indiqués plus haut, tout le mobilier de la classe. Pas de globe terrestre, pas la moindre carte de géographie, pas de tableaux explicatifs comme ceux qu'on voit aujourd'hui dans nos moindres villages, Les murs étaient absolument nus, sans enduit ; les briques rouges n'avaient plus ou n'avaient peut-être jamais eu de rejointoiement. Point de plancher ni de carrelage, rien que de la terre battue. L'hôtel de ville d'alors, remplacé vers 1836 par une construction moderne, était celui qui avait été bâti après le grand incendie de 1660. La classe était restée ce

qu'elle était depuis qu'on l'avait, en 1697, affectée à l'école des garçons.

Elle occupait l'angle de la petite rue des Boucheries, qui tourne derrière l'hôtel de ville pour descendre à la rivière. Deux petites fenêtres, donnant sur la portion de cette rue qui part de la place d'Armes, éclairaient seules cette grande pièce, basse de plafond et dans laquelle on n'entrait qu'en descendant deux marches. La porte était du même côté, presque au coin de la rue, à peu près en face de la ruelle, depuis considérablement élargie, qui, passant sous une maison, fait communiquer, la rue des Boucheries avec celle des Aisés. En entrant, on avait devant soi le profil de M. Joly, assis dans son grand fauteuil, tournant le dos au poêle et occupé à tailler des plumes. C'est un art aujourd'hui perdu. Nous nous servons pour écrire d'instruments qui de la plume n'ont absolument que le nom; mais alors c'était de véritables *plumes* qu'il fallait se servir, et savoir les tailler était un point de haute importance. Il fallait beaucoup d'expérience pour faire le bec qui convenait à la ronde, à la moulée, à la bâtarde et autres variétés d'écriture. Pour les commençants, le maître d'école était forcé de préparer les plumes. Combien il en a dû tailler, ce vénérable M. Joly, sous l'ancien régime, pendant la Révolution et le premier Empire, durant la Restauration et dans les premières années de la monarchie de Juillet!

Derrière le poêle de fonte, sous le large manteau de la cheminée, s'entassaient pendant l'hiver les tourbes et morceaux de bois que les écoliers étaient tenus d'apporter pour le chauffage de la classe. M. Joly, d'un regard oblique, surveillait les arrivants et s'assurait de leur exactitude à s'acquitter de cette contribution en nature. Comme mon grand-père était marchand de bois et de

tourbes. j'avais moins qu'un autre le droit de ne pas fournir mon contingent· Autrement, gare à la férule.

Point de préau pour jouer. A quoi bon, d'ailleurs ? puisque nous n'avions pas de récréation pour couper les heures de classe. Point de ces retraites qui sont cependant commandées par d'inévitables nécessités; la ruelle dont j'ai parlé y suppléait. Tant pis pour les passants. A cette saleté des abords de l'école correspondait celle du dedans. Ce n'était pas seulement les araignées qui y avaient acquis droit de domicile par une possession paisible et non interrompue, c'était aussi les rats qui faisaient de notre classe leur demeure permanente ; c'était encore toutes sortes de bêtes répugnantes. Un de mes plus vifs souvenirs d'enfant c'est qu'un jour, comme j'étais à genoux sur le maudit triangle de bois, au bout de la classe, le nez contre le mur, je vis ramper sur la brique rouge, éclairée par un chaud rayon de soleil, une énorme chenille toute velue, dont les évolutions me glacèrent d'effroi.

On nous apprenait à lire et à écrire, et on nous enseignait les quatres règles d'arithmétique. A cela se bornait le programme de nos études. La civilité puérile et honnête suivie des quatrains du sieur de Pibrac, était le livre des grands. Je garde dans ma bibliothèque l'exemplaire qui m'a servi alors, imprimé en caractéres qui imitent les manuscrits du seizième siécle. Quand on savait bien lire la lettre imprimée, notre « maître écri- « vain » de 1775 nous apprenait à lire la lettre manuscrite, d'abord sur des actes relativement récents, puis sur de vieux documents jaunis tout barbouillés de cette très difficile écriture des commencements du seizième siécle. Je me rappelle avec quel orgueil il me faisait déchiffrer devant mon grand-père ces vieilles procèdures pour lui

montrer qu'il avait fait un éléve capable de lire « dins « tous chez lettes ». En revanche je n'étais pas en état de parler français : je comprenais cette langue, mais je ne parlais absolument que le picard ; il m'était impossible de dire « oui » en français.

M. Joly s'était acquis une grande considération à Albert : c'était un personnage important. Cet excellent homme. car il était bon au fond, malgré sa férule, est mort dans le logement de l'hôtel de ville, où il était né ; il est mort plein de jours, le 20 novembre 1834, à l'âge de soixante-dix-huit ans et trois mois. Avec lui a disparu un des types les plus accomplis du maître d'école de l'ancien régime.

H. D.

MON PORTRAIT

Par M. LEVAVASSEUR.

(*Même séance*).

Chers auditeurs, mon visage
Pour moi seul vaut un portrait ;
Mon miroir en garderait
Le secret, si j'étais sage.

Parmi mes petits neveux
Qui lui sourira ? Qu'importe,
Quand la folle tête est morte,
La couleur de ses cheveux ?

O poëtes éphémères,
Laissons la postérité ;
N'est-ce pas, en vérité,
La reine de nos chimères ?

Lorsque les morts ont été
Cinquante ans couchés ensemble,
Tout le monde se ressemble ;
La laideur et la beauté,

La chair fine et la grossière,
Le cerveau du villageois,
Du poëte et du bourgeois
Font une même poussière.

Lèvre qui rit, dent qui mord,
Dangue qui pique ou caresse,
Bras qui soutient, main qui blesse,
Depuis longtemps tout est mort.

Le cœur dur et le cœur tendre,
L'œil noir, l'œil gris et l'œil bleu
Sont éteints et de leur feu
Il ne reste que la cendre.

En attendant, ici-bas,
Voyons-nous ce que nous sommes ?
Dans leurs traits d'enfants les hommes
Ne se reconnaissent pas.

L'heure en fuyant nous emporte,
Mon portrait de l'an passé
Est celui d'un trépassé ;
La forme d'hier est morte.

L'œil, pour en garder un trait,
Le confie à la mémoire,
C'est celle-ci qu'il faut croire
Quand on veut faire un portrait.

Celui que je vous présente
M'a-t-il ressemblé longtemps ?
Je l'ébauchais à vingt ans,
Je le retouche à soixante.

Dans le chemin des aïeux
J'ai cheminé ; suis-je en route
Devenu sage ? J'en doute,
Mais je suis sûr d'être vieux.

Je suis Normand d'origine,
J'ai quelque ancêtre inconnu
A la conquête venu
Avec Rollon, j'imagine.

Il s'éprit un beau matin
Des yeux noirs de son esclave,
Et croisa la race slave,
Avec l'élément latin,

Ce qui fait que, sous leur chaume,
Je doute que mes aïeux
Eussent encor les yeux bleus
Au temps du grand roi Guillaume.

Si quelques-uns furent grands
Et minces de la ceinture,
Je suis, par triste aventure,
Fort déchu de mes parents.

Suis-je un nain ? Pas tout à fait.
Je fus, au moment propice,
Déclaré propre au service
Devant Monsieur le Préfet

Et dans la troupe de ligne
Remplacé fort à propos,
Je suis mort sous les drapeaux
D'un coup de fièvre maligne.

Aurais-je, à mon régiment,
Sauvé l'honneur de ma race ?
Beaucoup plus heureux qu'Horace,
Je l'ignore absolument.

Quand, aux heures opportunes,
Je consulte mon miroir,
Sous un double sourcil noir
J'y vois deux prunelles brunes.

Le regard en est-il doux ?
Correspond-il au sourire ?
Je ne saurais vous le dire,
Curieux, informez-vous.

N'interrogez pas ma mère.
Si ce n'était qu'indiscret ?
Mais ma mère mentirait,
Ah ! laissez-lui sa chimère !

J'ai le front large, fuyant
Et haut. Je crois que ma tête
Est bien celle d'un poëte
Gai, paresseux et bruyant ;

Les cheveux de mon jeune âge
Etaient plats, fins et châtains ;
Ils sont partis ou déteints.
Roses d'antan, bon voyage !

Comment mon nez est-il fait ?
N'est-il pas, suivant l'usage,
Au millieu de mon visage ?
A peu près. Pas tout à fait.

Il suit une ligne courbe
Dont le contour sinueux
En un repli tortueux
Vers le milieu se recourbe.

Mais je suis fier de mon nez ;
Il aurait fait ma fortune
Dans ce pays de la Lune
Où les camus sont bernés.

Mes oreilles, au physique,
Ont un appareil normal,
Elles retiennent fort mal,
Mais comprennent la musique.

Sur leurs fantasques tambours
Souvent les graves paroles,
Sautillant comme des folles,
Se changent en calembours

Et croyant faire merveilles,
La Rime, en toute saison,
Rit au nez de la Raison
Dans le fond de mes oreilles.

Avec son sourire ouvert
Ma bouche vaut bien le reste ;
Elle est petite et modeste,
C'est sa langue qui la perd.

Langue souple, leste et longue,
Langue au tranchant affilé,
Qui n'a jamais reculé
Devant syllabe ou diphthongue ;

Langue aux retours indulgents,
Langue fidèle à ses causes
Qui, sans pitié pour les choses,
Ne médit jamais des gens.

De ma barbe assez griffaigne
Les poils aux différents tons
Cachent mal les deux mentons
Que sa broussaille accompagne.

Mes jambes certainement
Sont trop courtes pour le buste
Et tout l'ensemble s'ajuste
Assez singulièrement ;

Mais, à la lourde machine
De ce corps mal ordonné
La Nature avait donné
Bons jarrets et souple échine.

Que de défis insensés
J'ai faits, que de courses folles,
De chutes, de cabrioles
Sans avoir les reins cassés !

Parmi mes rêves d'athlète
L'ombre du clown pailleté
Passait dans ma vanité
Avant celle du poëte.

Dans son vol capricieux
Le fantôme de ma gloire
Dans les cirques de la Foire
Faisait le saut périlleux.

Comme un écureuil en cage,
Mon esprit souple et retors,
Est à l'aise dans mon corps ;
Il est fait à son image.

Il court follement, il croit
Qu'en tout la ligne brisée
Est moins bête et plus aisée
A suivre qu'un chemin droit.

Il bondit, monte, devale,
Cherche à plaisir des détours,
Se dérobe et fait des tours
De force par intervalle.

Par caprice, il fait des sauts
Et des bonds de vingt coudées ;
Sur la corde des idées
Il fait parader les mots ;

Et, tant que la corde vibre,
Le pantin, leste et subtil,
Fait, par attrait du péril,
Des prodiges d'équilibre.

Il est simple et compliqué,
Franc du collier, mais fantasque ;
Il aime à sentir un masque
Sur sa franchise appliqué.

Sa farce la plus cruelle
Est de happer la Raison
Pour la fourrer en prison
Dans une rime nouvelle.

Dame Raison n'entend pas
Très bien la plaisanterie ;
Elle grogne, se récrie,
L'espiègle rit aux éclats

Et dans sa logette étroite
Met de force grand'maman ;
Il la plie adroitement,
Pousse à gauche, tire à droite,

Cherche le joint, cherche encor,
Donne un petit coup de lime
Et l'enferme dans la Rime
Comme un étui d'or.

Elle reste sérieuse
Dans son cachot éclatant
Et de sa niche on prétend
Qu'elle est un peu glorieuse.

Amis, lecteurs indulgents,
Souriant à ses caprices
N'êtes-vous pas les complices
Du poëtes, bonnes gens ?

Jetez un coup d'œil rapide
Sur son œuvre d'aujourd'hui,
Mais ne voyez que l'étui,
Ne l'ouvrez pas. Il est vide.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1888

13 Juillet.

Présidence de M. l'abbé Francqueville, directeur sortant. — Sont élus : Directeur, M. Lenel ; Chancelier, M. Thorel ; Membres de la Commission de publication : MM. l'abbé Crampon, Moullart, Delpech, Fournier, Gustave Dubois ; et Membres de la Commission des Finances : MM. Ponche, Roger et Decharme.— Indication des lectures pour 1888.

27 Janvier.

Présidence de M. Lenel, Directeur. — Décision relative aux travaux de 1887 destinés à l'impression.—Lecture par M. Picard : *Du Déterminisme en litérature.*

24 Février.

Présidence de M. Thorel, Chancelier. — Deux lectures par M. Caron : 1° *Traduction en vers du premier chant de la Divine Comédie du Dante* ; 2° *La vie des Etudiants aux universités allemandes, à notre époque.*

23 Mars.

Présidence de M. Lenel, Directeur. — Fixation d'un sujet de concours pour le prix Mancel : *Étude sur*

Chauvelin, intendant de Picardie (*1731-1751*), indication des améliorations établies à Amiens pendant son administration. — Lecture par M. Badoureau : *Coup-d'œil sur les Sciences, leurs moyens d'investigation et leurs résultats.*

27 Avril.

Présidence de M. Lenel, Directeur. — Les Obsèques de M. Garnier, célébrées le 5 Avril : Discours de M. Lenel. — Fixation du jour de l'élection d'un archiviste. — Lecture par M. Oudin : *Un procès de Sorcellerie en 1616* (1re partie).

11 Mai.

Présidence de M. Lenel, Directeur. — Election, en qualité d'Archiviste-Trésorier, de M. l'abbé Francqueville ; -- et, comme membre correspondant, de M. de Bracquemond, propriétaire à La Folie-Guérard, annexe de Grivesnes (Somme). — Exposé des titres, comme membre titulaire, de M. le docteur Guillaumet, présenté par M. Jules Verne. — Lecture par M. Picard : *Etude sur un volume de vers* de M. Levavasseur, membre correspondant. — Lecture par M. Moullart : *A propos de l'Education de la bourgeoisie*, de M. Manœuvrier.

25 Mai.

Présidence de M. Lenel, Directeur. — Lecture par M. Daussy : *En leur absence* ! (épisode de l'invasion prussienne, en 1870).

8 Juin.

Présidence de M. Lenel, Directeur. — Lecture par

M. Oudin : *Un procès de sorcellerie en 1616,* (fin). — Election comme membre titulaire de M. Guillaumet.

22 JUIN.

Présidence de M. Lenel, Directeur. — Lecture par M. Jules Verne : *Jean sans nom.*

27 JUILLET (Séance avec invitalions).

Présidence de M. Lenel, Directeur. — Lecture par M. Daussy : *Les Ecoles d'Albert au dix-huitième siècle,*

26 OCTOBRE.

Présidence de M. Lenel, Directeur. — Approbation des comptes du Trésorier, pour l'année 1887. — Déterminations diverses : 1° Fixation de la cotisation des membres honoraires à 50 francs versés alors de leur nomination ; 2° Maintien des jetons de présence facultatifs, pour les membres titulaires ; 3° Révision de la liste des membres honoraires. — Démission de M. Picard et proposition faite de l'admettre en qualité de membre honoraire. — Lecture par M. l'abbé Francqueville : *Etude sur Darwin et le Darwinisme.*

6 JUILLET (Séance avec invitations).

Présidence de M. Lenel, Directeur. — Etude par M. Edmond Dubois : *De divers phénomènes relatifs au Spectre solaire* (avec projection).

26 NOVEMBRE.

Présidence de M. Lenel, Directeur. — Démission de MM. Vinque et Roger. — Proposition à leur sujet, pour leur élection comme membres honoraires. — Décision

au sujet de deux membres titulaires proposés : M. Blanchard et M. Macque. — Lecture par M. Leleu : *Les Poésies de Froissart.* — Programme de la séance publique annuelle.

27 Janvier 1889.

Séance publique annuelle de 1888. — (Cette séance retardée à cause d'un empêchement causé au directeur M. Lenel, par un deuil.) — 1° *Voltaire et Gresset*, discours du directeur M. Lenel (lu par M. Thorel, chancelier). — 2° *Rapport sur les travaux de 1888*, par M. Decaïeu secrétaire perpétuel. — 3° *Les Ecoles d'Albert au dix-huitième siècle* par M. Daussy. — 4° *Mon Portrait* ! par M. Levavasseur.

OUVRAGES REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Pendant l'année 1888.

I. — Du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Comité des travaux historiques et scientifiques : Section des travaux scientifiques, année 1888, nos 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9. — 8 br. in-8. — Section des sciences économiques et sociales, année 1887. — 1 vol. in-8.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1887, Nos 1, 2, 3, 4. — Année 1888, nos 1, 2. — 4 br. in-8.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1887, no 3 ; Année 1888, nos 1, 2. — 2 br. in-8.

Instruction du comité des Sociétés des Beaux-arts des départements Année 1888. — 1 br. in-8.

L'Education Carolingienne : Le manuel d'Huoda (843), par M. Edouard Bondurand, archiviste du Gard. 1887, — 1 vol. in-8.

II. — De la Préfecture de la Somme.

Conseil général du département : session d'Août 1887. — Procès verbaux des délibérations. — 1 vol. in-8.

Session d'Avril 1888. — Rapport du Préfet et de la commission départementale. — Procés-verbaux des séances du conseil. — 1 vol. in-8.

Session d'Août 1888. — Procès-verbaux des délibérations. — 1 vol. in-8.

Session d'Août 1888. — Rapport du Préfet, de la commission départementale et des chefs de service. — 1 vol. in-8.

Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française dans le département de la Somme (publiés en vertu d'une décision du Conseil général de la Somme), tome I : Etats-généraux de 1789. — 1 vol. in-8.

Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Somme. — Travaux, année 1887. — 1 vol. in-8.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790,(Somme),par M. Durand, archiviste.—Tome II. — 1 vol. in 8.

Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790 : (ville de Crécy-en-Ponthieu),par M. Durand, archiviste de la Somme. — 1 vol. in-8.

III. -- Des Auteurs.

Catalogue des autographes composant la collection de M. Alfred Bovet décrits par Et. Charavay. (Imprimé sous la direction de Fernand Calmette, avec nombreux fac-simile). — 1 vol. in-4°.

Scripta manent, causeries à propos de la collection d'autographes de M. Alfred Bovet, par M. Philippe Godet. — 1 vol. in-12.

Notice sur les matières premières employées comme engrais en agriculture, par M. Maxime Buisson, chimiste, membre de la société d'Agriculture de l'Eure. — 1 pièce in-12.

Notes et mélanges d'histoire et de littérature, par M. Léopold de Bracquemond, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'Académie d'Amiens, et de la Société d'émulation d'Abbeville. — 1 vol. in-12.

A. Mario del observatorio astronomico nacional de Tacubaya, para nel ano de 1888, par Angel Auguiano. — 1 vol, petit in-12.

Sur le rôle des sciences dans l'industrie, par M. C. Decharme. — 1 broch. in-8.

Sur les moyens de rendre les bois et les tissus ininflammables, par M. C. Decharme. — 1 broch. in-8.

Sur les incendies, leurs causes, les moyens de les prévenir et de les éteindre, par M. C. Decharme. — 1 broch. in-8.

Note sur l'emploi du sulfure de carbone dans le traitement des plaies atoniques et des ulcérations chroniques, par le docteur Paul Guillaumet. 1 broch. in-8.

Du traitement chez la femme des ulcérations chroniques, par le même. — 1 broch. in-8.

Poésies complètes, par M. Levavasseur, de l'Académie d'Amiens, (1re partie). — 1 vol. in-8.

IV. -- Des Sociétés siégeant à Amiens et dans le département de la Somme.

Société industrielle d'Amiens : Bulletin, année 1888, juillet et novembre. — 2 broch. in-8.

Société linnéenne du Nord de la France : Bulletin, année 1888, février, mars, avril, septembre, octobre, novembre, décembre. — 7 br. in-12.

Société médicale d'Amiens : Gazette médicale de Picardie : Janvier à septembre 1888. 9 br. in-4°.

Société d'émulatien d'Abbeville : Bulletin ; T. XVI, 1884 à 1886.— 1 v. in-8.

Comice agricole d'Abbeville : Revue agricole, Bulletin du comice, année 1888, janvier à décembre. — 11 br. in-12.

V. -- Des Sociétés siégeant à Paris.

Société des Antiquaires de France : Bulletin 1887. — 1 vol. in-8. — Mémoires 1887. — 1 vol. in 8.

Société philotechnique : Annuaire 1887. — 1 vol. in-8.

Société française de Numismatique et d'Archéologie : — Annuaire, 1888. — 6 cahiers grand in-8.

Société de médecine légale de France : Bulletin, T. X, 1re partie : 1 cahier in-8. — Comité des travaux scientifiques. — Revue 1887, nos 7 et 8, — 2 broch. in-8.

VI. -- Des autres Sociétés françaises.

Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes : Annales T. XI. — 1 vol. in-8.

Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras. — Mémoires, 1887. — 1 vol. in-8.

Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube : Mémoires. — 1 vol. in-8.

Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc : — Mémoires, 1887, 1 vol. in-8.

Société académique de Boulogne-sur-Mer : — Mémoires, 1887. — 1 vol. in-8. — Bulletin 1886-87. 1 vol. in-8.

Société académique de Brest. — Bulletin 1886-1887. — 1 vol. in-8.

Société d'Agriculture et de Commerce de Caen. — Bulletin, année 1887. — 1 vol. in-8.

Société d'émulation de Cambrai. — Mémoires, T. XLIII. — 1 vol. in-8.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône, T. VII, 4e partie, — 1 cahier in-4°,

Société archéologique et historique de la Charente. — Bulletin, année 1887. — 1 vol. in-8.

Société d'agriculture de Compiègne : l'Agronome praticien, année 1888. — 7 cahiers in-8.

Académie de Dijon. — Mémoires, année 1887. — 1 vol. in-8.

Société des Agriculteurs de la Drôme. — Bulletin 1888 : Janvier, février, mars, mai, juin, août, septembre, octobre, novembre, décembre. — 10 cahiers in-8.

Société archéologique et historique du Limousin. — Bulletin, T. XV et XVI. — 2 vol. in-8.

Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher. — T. XII, 1re partie. — 1 vol. in-8.

Société d'agriculture du département de la Manche. — Notices, mémoires et documents. — 7e vol. 1887. — 1 vol. in-8.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille. — Mémoires, années 1885-1887. — 1 vol. in-8.

Société archéologique de Marseille : — Répertoire des travaux. — T. XLI, 2e partie. — 1 vol. in-8.

Sociétés d'agriculture du Midi de la France.— Journal, année 1888. — 10 cahiers in-8.

Société archéologique du Midi de la France.—Mémoires : T. XIV. 2e livraison. — 1 cahier in-4°.

Société archéologique du Midi de la France. — Bulletin : année 1887-1888. — 2 cahiers in-8.

Société d'agriculture du Midi de la France. — Journal, année 1888. — 10 cahiers in-8.

Académie de Nancy (Stanislas) : Mémoires 1888 — 1 vol. in-8.

Société académique de Nantes : Annales 1887-1888. - 3 vol. in-8.

Société académique de l'Oise : — Mémoires, 1887, (2e partie). — 1 vol. in-8.

Société d'agriculture, sciences et lettres d'Orléans : Mémoires 1887, (2e part.) et 1888. — 2 vol. in-8.

Société des sciences, lettres et arts de Pau. — Bulletin, 1886-1887. — 1 vol. in-8.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône. — Bulletin, (3e série), nos 17, 18. — 2 vol. in-8.

Académie de Rouen : — Travaux, 1886-1887. — 1 vol. in-8.

Société académique de Saint-Quentin : — Mémoires, 1884-1885. — 1 vol. in-8.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis : — Revue 1888, nos 1, 2, 4, 5, 6. — 5 broch. in-8. — Fariboles Saintong'héanaises, par Lemarié. — 45 feuilles in-8.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe : Bulletin 1887-1888, (2e et 3e fascic.). — 2 br. in-8.

Société d'émulation de la Seine-Inférieure : Bulletin, 1887-1888. — 2 vol. in-8.

Société d'agriculture de la Seine-Inférieure, travaux 1887. — 1 br. in-8. — 1888. — 3 br. in-8.

Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.— Mémoires 1887. 1 vol. in-8.

Académie de Tarn-et-Garonne : Recueil 1887. — 1 vol in-8.

Académie des Jeux floraux, de Toulouse : Recueil 1888. — 1 vol. in-8.

Académie de Toulouse. — Mémoires, 1887 et 1888. — 2 vol. in-8.

Société d'histoire naturelle, de Toulouse : — Bulletin 1887, (4e part.) et 1888 1, 2, 3e parties. — 4 br. in-8.

Société franco-hispano-portugaise de Toulouse : — Bulletin 1888, 1, 2. — Annuaire 1887-1888. — 3 br. in-8.

Académie du Var : — Bulletin 1888. — 1 vol. in-8.

Société d'agriculture du Var : — Bulletin 1888. — 10 br. in-8.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français : — Travaux 1883-1884. — 2 vol. in-8.

Société des sciences de l'Yonne : — Bulletin 1887 et 1888. — 2e vol. in-8.

VII. -- Sociétés étrangères.

Université de Lincoln : Etudes 1888. — 1 br. in-8.

Sociedad cientifica de Mexico : — Mémoires. — 1887-1888. — 1 br. in-8.

Observatoire météorologique de Montevideo : — Bulletin, janvier 1888. — 1 br. in-8

Académie des sciences naturelles de Philadelphie. — Travaux 1888 (3 parties). — 3 br. in-8.

Société des études géologique des États-Unis, (de Washington) : — Journal 1886 et 1887. — 2 vol. in-8. — Bulletin, nos 46, 47. — 2 br. in-8.

République de Costa-Rica : — Mémoire sur les limites entre la République et le Nicaragua. — 1 vol. in-8.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

D'AMIENS

(31 DÉCEMBRE 1888).

BUREAU

MM. LENEL, Directeur.
THOREL, (OCTAVE), Chancelier.
DECAIEU, Secrétaire-perpétuel.
FRANCQUEVILLE (l'abbé), Archiviste-Trésorier.

MEMBRES TITULAIRES

DANS L'ORDRE DE LEUR INSTALLATION

MM.

1 LENOEL, ❋, Docteur en médecine, rue Lamarck. 25.
2 PONCHE (NARCISSE), ❋, Industriel, rue Constantine, 6.
3 DAUPHIN, ✱, Sénateur, passage de la Comédie, 1.
4 MOULLART, ❍, Conseiller à la Cour, rue Cozette, 29.
5 LELEU, ancien proviseur du Lycée d'Amiens, boulevard Guyencourt, 5.
6 VERNE (Jules), ❋, Homme de Lettres, rue Charles-Dubois, 2.
7 DUBOIS GUSTAVE), Avocat, rue de l'Amiral Courbet, 19.
8 OBRY, ❋, Président du Tribunal civil, rue des Jacobins, 67.
9 BARIL (GÉDÉON), Homme de lettres, rue Evrard de Fouilloy, 21.
10 CRAMPON (l'abbé), Chanoine, rue de l'Amiral Courbet, 26.
11 GUÉRARD, ❋, Ingénieur au chemin de fer du Nord, rue Riolan, 7.

12 JANVIER, ✪, Homme de lettres, Boulevard du Mail, 13.
13 GOBLET, (René), Député de la Somme, rue Mazagran, 10.
14 DEBAUGE, Industriel, faubourg de Hem, 242.
15 DECAIEU, Juge de paix, rue de la Pâture, 24.
16 CARON (Laurent), propriétaire rue des 3 Cailloux, 44.
17 DUBOIS (Edmond), ✪, Professeur de Physique au Lycée, rue Cozette, 31.
18 DELPECH, Président de chambre à la cour d'Amiens, rue Saint-Louis, 4.
19 FOURNIER, Conseiller à la Cour d'Amiens, rue du Lycée, 28.
20 OUDIN, Conseiller à la Cour d'Amiens, rue Debray, 9,
21 FRANCQUEVILLE (l'abbé), Aumônier des Dames de l'Espérance, rue Dom Grenier. 17.
22 LENEL, ✪, Professeur de Rhétorique au Lycée d'Amiens, rue Laurendeau, 80.
23 FROMENT, Docteur en médecine, rue de la République. 65.
24 BADOUREAU, ✪, Ingénieur des Mines, rue Lemerchier. 20.
25 LORGNIER, Avocat, rue des Écoles-Chrétiennes, 23.
26 THOREL, (Octave), ✪, Juge au Tribunal civil, rue Cozette, 44.
27 NINARD, Substitut du procureur général, boulevard d'Alsace-Lorraine, 39,
28 GRENIER, ✠, Procureur de la République, rue des Augustins, 10.
29 GUILLAUMET, Docteur en médecine, rue Gresset, 22.
30 BLANCHART, Professeur de 3e au Lycée, rue Blasset. 34.
31 MACQUE, Greffier en chef de la Cour, rue Laurendeau, 148.

Elus et non installés.

MEMBRES HONORAIRES

DE DROIT

1 M. le Général commandant le 2e corps.
2 M. le Premier Président de la Cour d'appel.
3 M. le Préfet de la Somme,
4 Mgr l'Évêque d'Amiens,
5 M. le Procureur général près la Cour d'Amiens.
6 M. le Maire d'Amiens,
7 M. l'Inspecteur de l'Académie Universitaire.

MEMBRES HONORAIRES

ÉLUS

MM.

1 GAND, ✠, Ancien Professeur de tissage à la Société Industrielle, rue Contrescarpe, 20, à Amiens.
2 RICHER, ✪, Docteur en médecine, rue Saint-Jacques, 98, à Amiens.
3 FUSTEL DE COULANGES, ✠, Directeur de l'École normale supérieure, à Paris.
4 GUILLON, ✠, Ingénieur, à Soissons.
5 BOHN, professeur, à Fontenay-aux-Roses.
6 KOLB, ✠, Directeur des Usines Kulmann, à Lille.
7 HARDOUIN, Conseiller honor., à Quimper (Finistère).
8 POIRÉ, ✠, Professeur au Lycée Condorcet, Paris.
9 DE QUATREFAGES DE BRÉANT, ✠, membre de l'Institut, à Paris.
10 PRAROND, ✠, Homme de lettres, à Abbeville.
11 DE MARSILLY, ✠, Ingénieur des mines, rue Montaigne, Paris, 10.

12 TIVIER, ❋, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres, à Dijon.
13 HENNEBERT, ❋, Colonel du Génie, à Fontainebleau.
14 MACHART, ❋, Ancien Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, Paris.
15 Du BOIS de JANCIGNY, Ancien Conservateur des Forêts, à Paris.
16 LANIER, professeur d'histoire au Lycée, à Paris.
17 DUPONT, Propriétaire, boulevard de l'Est, 17, à Amiens.
18 VION (Michel), ✪, Ancien professeur, rue de la République, 8, à Amiens.
19 HERBET, ❋, docteur en médecine, rue des Jacobins, 47, à Amiens.
20 De PUYRAIMONT, ❋, ancien officier de marine, rue de Bray, 36, à Amiens.
✕ 21 DAUSSY, ❋, Premier Président à la Cour d'Appel d'Amiens, boulevard du Mail, 81, à Amiens.
22 ROGER, Industriel, rue Gresset, 31, à Amiens.
✝ 23 DECHARME, ❋, Ancien Professeur de l'Université, rue Laurendeau, 82, à Amiens.
24 PICARD, Professeur de troisième au Lycée Condorcet, à Paris.
25 COUTTOLENC, Professeur à la Société Industrielle, à Reims.
26 VINQUE, Professeur à la Société Industrielle, à Roubaix.
27 De BRACQUEMONT, Propriétaire à Grivesne (Somme).

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

1 Hecquet, Docteur en médecine, à Abbeville
2 Marcotte, ancien Bibliothécaire, à Abbeville.

3 FERRAND, O, ✠, ancien Préfet, rue Lamarck, 35, à Amiens.
4 LEFEBVRE (Jules), à Abbleville.
5 HUARD, Homme de lettres, 5, rue Dauphine, à Paris.
6 MILLIEN (Achille), Homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
7 BERNARD, Avocat général, à Dijon.
8 DE GUERLE, ✠, au Vésinet.
9 LE PELLETIER, ✠, Cons. à la Cour de Cassation, à Paris
10 PIEDAGNEL, ✠, Homme de lettres, rue des Sablons, à Passy-Paris,
11 DE VALOIS, ✠, Consul de France, à Lisbonne (Portugal).
12 DE RAINNEVILLE, ✠, ancien Sénateur, 42, rue Ville-l'Évêque, à Paris.
13 DE LONGPÉRIER, ✠, Membre de l'Institut, 50, rue de Londres, à Paris.
14 LE VAVASSEUR (Gustave), à la Lande-de-Lougé, canton de Briouze (Orne).
15 CARTAULT, Professeur, à Paris.
16 LE TELLIER, Professeur, à Lisieux,
17 DE CROOS, Avocat, à Béthune.
18 JOUANCOUX, à Cachy, près Villers-Bretonneux.
19 DE VORGES, O, ✠, Ministre plénipotentiaire, à Lima
20 CAHON, Docteur en médecine, à Paris.
21 BOULANGER (Gustave), percepteur, à Albert.
22 PINEL, à Gonesse.

COMMISSION DES FINANCES

MM. DECHARME ; PONCHE ; ROGER.

COMMISSION DE PUBLICATION

MM. CRAMPON ; DELPECH ; DUBOIS Gustave ; FOURNIER, MOULLART.